

GRAND-DUCHÉ de LUXEMBOURG

ADMINISTRATION COMMUNALE DE ROESER



BUDGET 2018

REMARQUES

- L'autorité communale ne pourra se prévaloir de l'admission d'un poste au budget, soit pour prétendre à une recette, soit pour se dispenser d'accomplir les autres formalités préalables à une dépense.
- Les crédits marqués par un astérisque sont non-limitatifs.

Approbation - VOTE_D

NOMENCLATURE

Fonction	Sous-fonction	Libellé
0	036	Codes Techniques Reprises pour recettes non rentrées
1		Services généraux des administrations publiques
	111	Organes politiques
	112	Organisation des élections et référendums
	113	Commissions consultatives
	120	Coordination administrative
	130	Coordination technique
	140	Coordination des relations publiques
	150	Coordination des affaires socio-culturelles
	160	Coordination des affaires scolaires
	170	Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)
	180	Opérations concernant des flux financiers
	191	Coopération au développement et aide humanitaire internationale
	192	Aide humanitaire nationale
2		Protection sociale
	221	Club Seniors
	223	Repas sur roues
	224	Téléassistance
	229	Autre Troisième âge
	230	Egalité des chances
	241	Crèches et garderies
	242	Maisons-relais / Foyers scolaires
	249	Autre Famille et enfants
	251	Subventions d'études
	253	Centres de rencontre pour jeunes
	259	Autre Jeunesse
	260	Précarité sociale
	261	Aides aux sinistrés
	263	Aides aux nécessiteux
	264	Aides au réemploi
	270	Intégration des étrangers
3		Ordre et sécurité publics
	310	Services d'ordre
	320	Services de secours
	321	Service ambulancier
	322	Service d'incendie et de sauvetage

NOMENCLATURE

Fonction	Sous-fonction	Libellé
4		Affaires économiques
	411	Agriculture
	412	Sylviculture
	413	Pêche et chasse
	419	Autres Agriculture, sylviculture et viticulture
	422	Distribution de gaz naturel
	423	Cogénération
	425	Production et Distribution de l'électricité
	430	Tourisme
	441	Transports routiers
	450	Réseaux de communication
	470	Développement économique (ZAC, ZARE,)
	492	Hôtellerie, restauration, brasserie, café
5		Protection de l'environnement
	510	Gestion des déchets
	520	Gestion des eaux usées
	531	Lutte contre la pollution
	532	Mesure d'économie d'énergie
	541	Diversité biologique
	542	Protection de la nature
	550	Gestion des eaux de surface
	590	Autres types de protection de l'environnement
6		Logements et équipements collectifs
	611	Logements au prix du marché
	612	Logements à prix réduit (social)
	621	Places publiques
	622	Circulation
	623	Parking
	624	Voirie vicinale
	625	Parcs
	626	Cimetières
	627	Ateliers
	628	Hygiène publique
	630	Alimentation en eau
	640	Eclairage public
	650	Immeubles bâtis et non bâtis non affectés
	690	Autres logements et équipements collectifs
7		Santé
	710	Produits, appareils et matériels médicaux

NOMENCLATURE

Fonction	Sous-fonction	Libellé
8	740	Services de santé publique
		Loisirs, culture et culte
	810	Loisirs
	821	Terrains de sports
	822	Halls sportifs
	823	Piscines
	825	Associations sportives
	829	Autres Sports
	831	Centres culturels et Salles de fêtes
	832	Théâtres
	833	Musées
	836	Conservatoires, cours de musique et écoles de musique
	838	Patrimoine culturel
	839	Autres Services culturels
840	Services de radiodiffusion, de télévision et d'édition	
850	Cultes	
860	Fêtes publiques	
890	Autres loisirs, culture et cultes	
9		Enseignement
	910	Enseignement fondamental
	930	Services annexes à l'enseignement
	932	Transport scolaire
	933	Excursions

INDEX ALPHABETIQUE

Libellé	Fonction	Sous-fonction
Affaires économiques	4	
Agriculture		411
Aide humanitaire nationale		192
Aides au réemploi		264
Aides aux nécessiteux		263
Aides aux sinistrés		261
Alimentation en eau		630
Associations sportives		825
Ateliers		627
Autre Famille et enfants		249
Autre Jeunesse		259
Autre Troisième âge		229
Autres Agriculture, sylviculture et viticulture		419
Autres logements et équipements collectifs		690
Autres loisirs, culture et cultes		890
Autres Services culturels		839
Autres Sports		829
Autres types de protection de l'environnement		590
Centres culturels et Salles de fêtes		831
Centres de rencontre pour jeunes		253
Cimetières		626
Circulation		622
Club Seniors		221
Codes Techniques	0	
Cogénération		423
Commissions consultatives		113
Conservatoires, cours de musique et écoles de musique		836
Coopération au développement et aide humanitaire internationale		191
Coordination administrative		120
Coordination des affaires scolaires		160
Coordination des affaires socio-culturelles		150
Coordination des relations publiques		140
Coordination technique		130
Crèches et garderies		241

INDEX ALPHABETIQUE

Libellé	Fonction	Sous-fonction
Cultes		850
Développement économique (ZAC, ZARE,)		470
Distribution de gaz naturel		422
Diversité biologique		541
Eclairage public		640
Egalité des chances		230
Enseignement	9	
Enseignement fondamental		910
Excursions		933
Fêtes publiques		860
Gestion des déchets		510
Gestion des eaux de surface		550
Gestion des eaux usées		520
Halls sportifs		822
Hôtellerie, restauration, brasserie, café		492
Hygiène publique		628
Immeubles bâtis et non bâtis non affectés		650
Intégration des étrangers		270
Logements à prix réduit (social)		612
Logements au prix du marché		611
Logements et équipements collectifs	6	
Loisirs		810
Loisirs, culture et culte	8	
Lutte contre la pollution		531
Maisons-relais / Foyers scolaires		242
Mesure d'économie d'énergie		532
Musées		833

INDEX ALPHABETIQUE

Libellé	Fonction	Sous-fonction
Opérations concernant des flux financiers		180
Ordre et sécurité publics	3	
Organes politiques		111
Organisation des élections et référendums		112
Parcs		625
Parking		623
Patrimoine culturel		838
Pêche et chasse		413
Piscines		823
Places publiques		621
Précarité sociale		260
Production et Distribution de l'électricité		425
Produits, appareils et matériels médicaux		710
Protection de la nature		542
Protection de l'environnement	5	
Protection sociale	2	
Repas sur roues		223
Reprises pour recettes non rentrées		036
Réseaux de communication		450
Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)		170
Santé	7	
Service ambulancier		321
Service d'incendie et de sauvetage		322
Services annexes à l'enseignement		930
Services de radiodiffusion, de télévision et d'édition		840
Services de santé publique		740
Services de secours		320
Services d'ordre		310
Services généraux des administrations publiques	1	
Subventions d'études		251
Sylviculture		412
Téléassistance		

INDEX ALPHABETIQUE

Libellé	Fonction	Sous-fonction
Terrains de sports		224
Théâtres		821
Tourisme		832
Transport scolaire		430
Transports routiers		932
		441
Voirie vicinale		624

SITUATION DES EMPRUNTS

Autorisation (arrêté grand-ducal ou décision ministérielle)		Exécution				Solde au 31.12.2017	Annuité 2018			Solde au 31.12.2018
		Institut financier		Période années de / à	prêt init. en euro		dont			
Date et montant		Sigle	N° compte						capital	intérêts
JJ.MM.AAAA	en euro									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
24.04.1997	991 574,10	BILL	LU95 0020 1073 1890 6800	1997/2017	991 574,10					
04.06.1998	1 363 414,39	BCEE	LU06 0011 1066 0054 5670	1998/2018	1 363 414,39	88 941,67	90 344,94	88 941,67	1 403,27	0,00
07.03.2001	1 363 414,39	BGLL	LU89 0037 0642 4459 0000	2001/2021	1 363 414,39	272 687,87	68 448,71	68 170,72	277,99	204 517,15
24.01.2002	4 338 136,68	BGLL	LU04 0037 0642 4464 1000	2002/2022	4 338 136,68	976 080,66	217 611,34	216 906,84	704,50	759 173,82
12.03.2003	1 405 937,00	BCEE	LU71 0011 1066 0063 7620	2003/2023	1 405 937,00	431 959,19	78 011,38	78 934,43	-923,05	353 024,76
04.06.2003	3 250 000,00	BGLL	LU16 0037 0642 4469 2000	2003/2023	3 250 000,00	975 000,00	162 880,89	162 500,00	380,89	812 500,00
05.07.2004	3 975 000,00	BILL	LU10 0029 1131 9414 5500	2004/2024	3 975 000,00	1 391 250,00	199 152,47	198 750,00	402,47	1 192 500,00
07.09.2005	1 650 000,00	BCEE	LU40 0011 1066 0071 4420	2005/2025	1 650 000,00	716 488,90	88 533,10	90 413,49	-1 880,39	626 075,41
24.04.2007	300 000,00	BCEE	LU17 0011 1066 0076 8960	2007/2027	300 000,00	153 972,97	15 176,24	15 588,68	-412,44	138 384,29
24.04.2007	3 000 000,00	BCEE	LU30 0011 1066 0076 7950	2007/2027	3 000 000,00	1 526 341,96	158 447,49	162 533,10	-4 085,61	1 363 788,85
14.03.2008	4 650 000,00	BGLL	LU28 0037 0642 4474 3000	2008/2028	4 650 000,00	2 441 250,00	232 500,00	232 500,00	0,00	2 208 750,00
27.05.2009	1 700 000,00	BCEE	LU80 0011 1066 0079 3240	2009/2029	1 700 000,00	977 439,62	85 281,07	85 000,00	281,07	892 439,62
09.03.2010	1 500 000,00	CCRA	LU86 0090 0051 2003 1710	2010/2030	1 500 000,00	973 129,87	75 885,28	73 939,16	1 946,12	899 190,71
06.08.2014	5 100 000,00	BCEE	LU96 0011 1362 0427 4750	2014/2034	5 100 000,00	4 231 322,93	263 700,33	249 943,00	13 757,33	3 981 379,96
13.07.2015	2 750 000,00	BCEE	LU79 0011 1362 0646 9390	2015/2035	2 750 000,00	2 414 267,06	142 220,29	134 125,70	8 094,59	2 280 141,37
27.07.2016	2 700 000,00	BCEE	LU84 0011 1362 0775 2610	2016/2036	2 700 000,00	2 499 414,76	141 243,38	135 241,20	6 002,18	2 367 165,62
Totaux:						20 069 547,46	2 019 436,91	1 993 487,99	25 948,92	18 079 031,56

RECETTES ORDINAIRES

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	0 Codes Techniques						
2/036/	036 Reprises pour recettes non rentrées						
791000	Recettes restant à recouvrer des exercices antérieurs	37 284,86	0,00	45 717,72	0,00		
791000/99001	Recettes ordinaires restant à recouvrer des exercices antérieurs	37 284,86	0,00	45 717,72	0,00		
	Suivant Etat des recettes restant à recouvrer arrêté le 17/07/2017.						
	Total 036	37 284,86	0,00	45 717,72	0,00		
	Total général 0	37 284,86	0,00	45 717,72	0,00		
	1 Services généraux des administrations publiques						
2/112/	112 Organisation des élections et référendums						
748310	Remboursement par le Fonds pour Dépenses Communales	0,00	0,00	0,00	0,00		
748310/99001	Remboursements du Fonds pour dépenses communales - Elections et référendums	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 112	0,00	0,00	0,00	0,00		
2/120/	120 Coordination administrative						
707250	Taxes de chancellerie	1 618,00	3 000,00	1 700,00	1 700,00		
707250/99001	Taxes de chancellerie	1 618,00	3 000,00	1 700,00	1 700,00		
	Taxes de chancellerie arrêtées le 28/04/2010. Abrogation de certaines taxes de chancellerie par délibération du conseil du 14/12/2015.						
744400 G	Subventions destinées à promouvoir l'emploi	141 087,86	100 250,00	90 250,00	81 250,00		
744400/99001 G	Subvention de l'Etat pour l'occupation de personnel à capacité de travail réduite	86 160,11	80 000,00	72 000,00	72 000,00		
	Loi du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées - Article 15.						
744400/99002 G	Subvention de l'Etat pour l'occupation d'apprentis	23 553,42	20 000,00	18 000,00	9 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/120/	120 Coordination administrative						
	Aides à la promotion de l'apprentissage en vertu de l'article L. 543-32 du Code du travail.						
744400/99003 G	Subvention de l'Etat pour l'occupation de jeunes chômeurs	30 134,86	0,00	0,00	0,00		
	Remboursement par le Fonds pour l'emploi des indemnités payées dans le cadre de mesures d'insertion des jeunes demandeurs d'emploi en vertu de l'article L. 543-11 (CAE) et de l'article L. 543-20 (CIE).						
744400/99004 G	Subvention de l'Etat pour l'occupation d'étudiants	1 239,47	250,00	250,00	250,00		
	Règlement grand-ducal du 13 mai 1996 déterminant (...) le montant de l'aide particulière à verser aux entreprises qui prennent en stage des élèves.						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00		
744611/99001 G	Participation de l'Etat dans les suppléments de traitement des fonctionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Transfert de la participation de l'Etat dans les traitements des fonctionnaires à l'article 2/120/74461/99002/G par le MI - [Approbation du budget 2014].						
744612 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère spécifique	0,00	0,00	0,00	0,00		
744612/99001 G	Participation de l'Etat dans les majorations biennales	0,00	0,00	0,00	0,00		
	La participation de l'Etat aux majorations biennales et aux majorations de l'indice des fonctionnaires communaux du secrétariat et de la recette communale est supprimée à partir de l'année 2015 (circulaire 3205 du 7 novembre 2014).						
744612/99003 G	Participation de l'Etat dans le produit du timbre de la carte d'identité	0,00	0,00	0,00	0,00		
	L'article 12 du RGD du 18 juin 2014 relatif à la carte d'identité ne donne pas d'indication d'une recette pour les communes à ce sujet.						
744612/99004 G	Participation de l'Etat dans les frais de recensements	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Les administrations communales n'interviennent plus dans les recensements de l'Etat.						
746000	Indemnités d'assurance touchées	4 707,99	5 000,00	5 000,00	5 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/120/	120 Coordination administrative						
746000/99001	Indemnités d'assurance touchées suite à un sinistre	4 707,99	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
748310	Remboursement par le Fonds pour Dépenses Communales	3 408,39	0,00	0,00	0,00		
748310/99001	Remboursements du Fonds pour dépenses communales - Congé politique	3 408,39	0,00	0,00	0,00		
748380	Autres remboursements	369 486,55	19 000,00	19 000,00	19 000,00		
748380/99001	Autres remboursements	369 486,55	19 000,00	19 000,00	19 000,00		
748391	TVA remboursée par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines	0,00	170 600,00	170 600,00	50 000,00		
748391/99001	TVA remboursée par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines	0,00	170 600,00	170 600,00	50 000,00		
748392	Remboursements mutualité et Caisse de Sécurité Sociale	99 354,40	74 500,00	74 500,00	74 500,00		
748392/99001	Remboursement des indemnités pécuniaires de maladie par la mutualité des employeurs	99 354,40	74 500,00	74 500,00	74 500,00		
	Remboursement des rémunérations payées en vertu de l'article L. 121-6, paragraphe (3), alinéa 2 du Code du travail, suivant article 10 des statuts de la Mutualité des employeurs.						
748393	Remboursements pour congé politique, sportif, culturel, éducatif et mandats sociaux	1 666,51	750,00	6 000,00	750,00		
748393/99001	Remboursements du Fonds pour dépenses communales - Congé sportif	1 666,51	750,00	6 000,00	750,00		
	Règlement grand-ducal modifié du 30 avril 1991 concernant l'octroi d'un congé sportif - Article 19.						
	Total 120	621 329,70	373 100,00	367 050,00	232 200,00		
2/130/	130 Coordination technique						
707220	Taxes liées à l'urbanisation	0,00	2 000,00	3 000,00	2 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/130/	130 Coordination technique						
707220/99001	Publication des projets d'aménagement particuliers - Refacturation des frais	0,00	2 000,00	3 000,00	2 000,00		
707250	Taxes de chancellerie	0,00	500,00	0,00	500,00		
707250/99001	Taxes de chancellerie - Enquête de commodo/incommodo	0,00	500,00	0,00	500,00		
	Article 3 du règlement grand-ducal du 13 septembre 2011 concernant la procédure particulière à suivre pour certains établissements classés : frais de publication à charge des demandeurs d'autorisation.						
	Total 130	0,00	2 500,00	3 000,00	2 500,00		
2/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)						
707110	Impôt foncier	290 218,70	294 406,68	294 132,20	300 295,00		
707110/99001	Impôt foncier	290 218,70	294 406,68	294 132,20	300 295,00		
	Loi du 1er février 1967 modifiant certaines dispositions de la loi du 1er décembre 1936 sur l'impôt foncier relatives aux taux communaux. Loi du 22 octobre 2008 portant promotion de l'habitat et création d'un pacte logement avec les communes.						
	Taux multiplicateurs de l'IF pour l'année d'imposition 2018 fixés par délibération du 17/07/2017, approuvée le 01/12/2017. Taux multiplicateurs de l'IF pour l'année d'imposition 2017 fixés par délibération du 18/07/2016, approuvée le 25/11/2016.						
707120	Impôt commercial	6 116 920,48	613 588,00	639 350,00	655 310,00		
707120/99001	Impôt commercial	6 116 920,48	613 588,00	639 350,00	655 310,00		
	Instructions de la circulaire budgétaire 3514 : - variation budget rectifié 2017 par rapport au budget 2017 : +4,2% - variation budget 2018 par rapport au budget 2017 : +7,6%						
	Taux multiplicateur en matière d'impôt commercial sur les bénéficiaires d'exploitation pour l'année d'imposition 2018, fixé par délibération du 17/07/2017, approuvée le 01/12/2017. Taux multiplicateur en matière d'impôt commercial sur les bénéficiaires d'exploitation pour l'année d'imposition 2017, fixé						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)						
	par délibération du 18/07/2016, approuvée le 25/11/2016.						
707140	Taxe sur les chiens	13 125,00	14 000,00	13 700,00	14 000,00		
707140/99001	Taxe sur les chiens	13 125,00	14 000,00	13 700,00	14 000,00		
	Loi du 9 mai 2008 relative aux chiens - Article 6. Taxe sur les chiens arrêtée le 14/06/2002 à 25,00 € par an et par chien.						
744510 G	Fonds Communal de Dotation Financière	9 405 008,32	0,00	0,00	0,00		
744510/99001 G	Fonds Communal de Dotation Financière	9 405 008,32	0,00	0,00	0,00		
	Instruction de la circulaire budgétaire 3420 : - variation du budget rectifié 2016 par rapport au compte 2015 : +4,2% ; - à partir de 2017 le FCDF est remplacé par le FDG (Fonds de dotation globale des communes).						
744560 G	Fonds de dotation globale des communes	0,00	14 199 500,00	14 469 290,00	15 179 260,00		
744560/99001 G	Fonds de dotation globale des communes	0,00	14 199 500,00	14 469 290,00	15 179 260,00		
	Instruction de la circulaire budgétaire 3514 : - variation budget rectifié 2017 par rapport au budget 2017 : +1,7% - variation budget 2018 par rapport au budget 2017 : +6,8%						
	Total 170	15 825 272,50	15 121 494,68	15 416 472,20	16 148 865,00		
2/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
755210	Intérêts sur comptes courants	50,69	100,00	100,00	100,00		
755210/99001	Intérêts sur compte courant	50,69	100,00	100,00	100,00		
755220	Intérêts sur comptes à terme	582,44	0,00	500,00	500,00		
755220/99001	Intérêts sur compte à terme	582,44	0,00	500,00	500,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
755300	Intérêts sur créances commerciales	0,00	0,00	0,00	500,00		
<i>755300/99001</i>	<i>Intérêts de retard des restants ou des intérêts légaux réclamés</i>	0,00	0,00	0,00	500,00		
	Intérêts fixés par la justice de paix à l'encontre des créanciers de la commune (ordonnances de paiement).						
811100	Fonds de réserve relatif à l'impôt commercial communal	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>811100/99001</i>	<i>Reprises sur Fonds de réserve budgétaire (relatif à l'impôt commercial communal)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 180	633,13	100,00	600,00	1 100,00		
	Total général 1	16 447 235,33	15 497 194,68	15 787 122,20	16 384 665,00		
2/223/	2 Protection sociale						
	223 Repas sur roues						
706060	Services de restauration (sans encadrement)	42 760,00	42 000,00	37 000,00	37 000,00		
<i>706060/99001</i>	<i>Ventes de repas sur roues</i>	42 760,00	42 000,00	37 000,00	37 000,00		
	Délibération du 18/11/2009 portant modification de la redevance relative au service « Repas sur roues » : 8,00 € par repas.						
748800	Autres produits d'exploitation divers	150,00	900,00	900,00	900,00		
<i>748800/99001</i>	<i>Caution pour le matériel du repas sur roues</i>	150,00	900,00	900,00	900,00		
	Délibération du 18/11/2009 portant fixation d'une caution remboursable de 150,00 € à titre de garantie pour le matériel utilisé pour la livraison des repas.						
	Total 223	42 910,00	42 900,00	37 900,00	37 900,00		
2/241/	241 Crèches et garderies						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/241/	241 Crèches et garderies						
706170	Services d'encadrement	178 198,33	170 000,00	150 000,00	170 000,00		
706170/99001	Service d'Accueil de la MRE (crèche) facturé aux parents d'enfants	178 198,33	170 000,00	150 000,00	170 000,00		
	Participation financière des parents définie conformément au tarif prescrit par le règlement grand-ducal instituant le « chèque-service accueil » et fixée par règlement-taxe du 24/09/2012.						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	941 025,58	585 055,00	585 055,00	585 055,00		
744611/99001 G	Participation de l'Etat dans les frais de la MRE (crèche)	941 025,58	585 055,00	585 055,00	585 055,00		
	Conventions annuelles bipartites entre le MIFA et la Commune de Roeser déterminant la gestion de la Maison Relais de Roeser - Maison relais pour enfants (site Crèche Méckenhaischen).						
	Total 241	1 119 223,91	755 055,00	735 055,00	755 055,00		
2/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
706170	Services d'encadrement	364 100,61	330 000,00	330 000,00	330 000,00		
706170/99001	Service d'Accueil de la MRE facturé aux parents d'enfants scolarisés	364 100,61	330 000,00	330 000,00	330 000,00		
	Participation financière des parents définie conformément au tarif prescrit par le règlement grand-ducal instituant le « chèque-service accueil » et fixée par règlement-taxe du 24/09/2012.						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	1 832 490,27	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00		
744611/99001 G	Participation de l'Etat dans les frais de la MRE pour les enfants scolarisés	1 832 490,27	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00		
	Conventions annuelles bipartites entre le MIFA et la Commune de Roeser déterminant la gestion de la Maison Relais de Roeser - Maison relais pour enfants (sites de Roeser et Berchem).						
	Total 242	2 196 590,88	1 830 000,00	1 830 000,00	1 830 000,00		
2/259/	259 Autre Jeunesse						
744710 G	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/259/	259 Autre Jeunesse						
744710/99001 G	Subvention de l'Etat - Pacte climat	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Transféré à la fonction 590 (article 2/590/744710/99001) comme devant y figurer.						
	Total 259	0,00	0,00	0,00	0,00		
2/260/	260 Précarité sociale						
744400 G	Subventions destinées à promouvoir l'emploi	0,00	0,00	12 000,00	70 000,00		
744400/99001 G	Subventions de l'Etat destinées à promouvoir l'emploi	0,00	0,00	12 000,00	70 000,00		
	Total 260	0,00	0,00	12 000,00	70 000,00		
	Total général 2	3 358 724,79	2 627 955,00	2 614 955,00	2 692 955,00		
2/320/	3 Ordre et sécurité publics						
	320 Services de secours						
705100	Ventes de marchandises	0,00	0,00	200,00	200,00		
705100/99001	Frais d'intervention du service d'incendie communal	0,00	0,00	200,00	200,00		
706150	Services régaliens	2 078,00	2 700,00	2 500,00	2 500,00		
706150/99001	Taxe d'intervention du service d'incendie communal	2 078,00	2 700,00	2 500,00	2 500,00		
	Règlement modifié du 03/12/1996 relatif aux interventions ne faisant pas partie de la mission obligatoire du service d'incendie communal - article 6 : 60,00 € par intervention.						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	0,00	0,00	0,00	3 000,00		
744611/99002 G	Mise à disposition des biens immeubles au Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS)	0,00	0,00	0,00	3 000,00		
	Article créé en exécution de l'instruction ministérielle du 05/12/2017 : invitation à "inscrire les montants afférents						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/320/	320 Services de secours						
	(avance fixée forfaitairement à 250 euros par mois) au budget des recettes de 2018 à l'article budgétaire «2/32n/744 611/G».						
744710 G	Subventions d'exploitation	1 859,06	4 900,00	4 900,00	36 975,00		
744710/99001 G	Subvention de l'Etat pour les services de secours	1 859,06	4 900,00	4 900,00	36 975,00		
	Circulaire 829 du 13/12/1982 relative aux subventions aux communes dans l'intérêt du service d'incendie.						
	Total 320	3 937,06	7 600,00	7 600,00	42 675,00		
	Total général 3	3 937,06	7 600,00	7 600,00	42 675,00		
2/411/	4 Affaires économiques						
	411 Agriculture						
708211	Loyers et charges de terrains	343,52	350,00	350,00	350,00		
708211/99001	Fermage et location de terres agricoles	343,52	350,00	350,00	350,00		
	Suivant relevé des baux à long terme.						
	Total 411	343,52	350,00	350,00	350,00		
2/412/	412 Sylviculture						
702200	Matières brutes non comestibles (hors carburant)	35 809,35	74 500,00	74 500,00	80 743,00		
702200/99001	Ventes de produits forestiers (bois,....)	35 809,35	74 500,00	74 500,00	80 743,00		
	Suivant plans de gestion annuels pour la forêt communale de Roeser. Recette pour la vente de bois et la livraison de bois de chauffage.						
708220	Loyer mobilier	6 000,00	6 000,00	4 000,00	4 000,00		
708220/99001	Location de véhicule aux membres du triage de Roeser	6 000,00	6 000,00	4 000,00	4 000,00		
744710 G	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	2 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/412/	412 Sylviculture						
744710/99001 G	Subvention de l'Etat pour le domaine forestier (sylviculture et chemins forestiers)	0,00	0,00	0,00	2 000,00		
744710/99002 G	Primes de reboisement	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 412	41 809,35	80 500,00	78 500,00	86 743,00		
2/413/	413 Pêche et chasse						
708211	Loyers et charges de terrains	4 152,50	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
708211/99001	Location de la pêche, de la chasse	4 152,50	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
	Loi du 25 mai 2011 relative à la chasse - Article 42. Données extraites des plans de gestion de la forêt communale.						
748350	Remboursements des dégâts causés par les tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		
748350/99001	Remboursement de dégâts de chasse	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Loi du 25 mai 2011 relative à la chasse - Article 44.						
768000	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00		
768000/99001	Sommes non retirées des rôles des syndicats de chasse	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Loi du 25 mai 2011 relative à la chasse - Article 43.						
	Total 413	4 152,50	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
2/422/	422 Distribution de gaz naturel						
752000	Revenus des immobilisations financières	44 720,00	46 000,00	48 000,00	45 000,00		
752000/99001	Dividendes sur participations dans une société de gaz (Sudgaz)	44 720,00	46 000,00	48 000,00	45 000,00		
	Dividendes de la société SUDGAZ, dont la commune de Roeser						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/422/	422 Distribution de gaz naturel						
	détient 184 parts sociales (délibération du 07/03/1991, approuvée le 04/06/1991).						
	Total 422	44 720,00	46 000,00	48 000,00	45 000,00		
2/423/	423 Cogénération						
702300	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes	1 765,70	2 000,00	4 000,00	4 000,00		
702300/99001	Vente d'électricité	1 765,70	2 000,00	4 000,00	4 000,00		
	Vente d'électricité à la société Enovos produite à partir de l'installation photovoltaïque de la maison communale.						
702300/99002	Vente de chaleur	0,00	0,00	0,00	0,00		
	L'administration communale n'effectue pas de vente de chaleur.						
	Total 423	1 765,70	2 000,00	4 000,00	4 000,00		
2/441/	441 Transports routiers						
706040	Services de transport	1 713,48	1 500,00	1 800,00	1 800,00		
706040/99001	Ventes de titres de transport Night Rider	1 713,48	1 500,00	1 800,00	1 800,00		
	Taxe d'abonnement au service « Night-Rider » arrêtée le 19/03/2008.						
744118 G	Autres subventions en relation avec le transport de personnes (hors recettes RGTR)	8 050,00	6 500,00	6 500,00	6 900,00		
744118/99001 G	Subvention de l'Etat pour le Late Night bus	8 050,00	6 500,00	6 500,00	6 900,00		
	Modification du mode de subvention du Late Night Bus par le MDDI : 1,00 € par habitant + 500,00 €.						
748380	Autres remboursements	0,00	0,00	0,00	6 000,00		
748380/99001	Remboursement mPass	0,00	0,00	0,00	6 000,00		
	Contribution personnelle des agents communaux à l'achat de						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/441/	441 Transports routiers						
	mPass.						
	Total 441	9 763,48	8 000,00	8 300,00	14 700,00		
2/492/	492 Hôtellerie, restauration, brasserie, café						
707250	Taxes de chancellerie	3 940,00	5 000,00	3 000,00	3 000,00		
707250/99001	Taxes sur les jeux et les amusements publics (nuits blanches / loteries à tirage immédiat)	3 940,00	5 000,00	3 000,00	3 000,00		
	Taxe d'amusement pour nuits blanches arrêtée le 22/10/2001 : 35,00 EUR. Taxe sur loterie à tirage immédiat : 20,00 EUR.						
707260	Taxes spécifiques liées aux activités de services	90 349,73	100 000,00	100 000,00	100 000,00		
707260/99001	Taxes de séjour	90 349,73	100 000,00	100 000,00	100 000,00		
	Taxe de séjour arrêtée le 19/04/2004.						
	Total 492	94 289,73	105 000,00	103 000,00	103 000,00		
	Total général 4	196 844,28	244 850,00	245 150,00	256 793,00		
2/510/	5 Protection de l'environnement						
	510 Gestion des déchets						
704000	Ventes de produits résiduels	0,00	6 000,00	2 500,00	2 500,00		
704000/99001	Vente de déchets recyclables à VALORLUX	0,00	6 000,00	2 500,00	2 500,00		
	Convention avec VALORLUX relative à la collecte sélective des PMC en vue de leur valorisation. Convention avec VALORLUX relative aux collectes sélectives de déchets d'emballages d'origine ménagère hors PMC. Nouvelle convention à partir de 2015 signée par le Sycosal pour les communes membres.						
704000/99002	Vente de matériaux recyclables - sacs bleus VALORLUX	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/510/	510 Gestion des déchets						
	Mise à disposition gratuite des sacs de collecte des déchets d'emballages.						
704000/99003	<i>Vente de déchets recyclables à d'autres prestataires</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
705100	Ventes de marchandises	85,00	200,00	200,00	200,00		
705100/99001	<i>Ventes de poubelles et sacs poubelles</i>	85,00	200,00	200,00	200,00		
	Règlement-taxe relatif à la gestion des déchets du 29/09/2014 applicable au 01/01/2015.						
706022	Enlèvement, destruction et recyclage des ordures	597 377,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00		
706022/99001	<i>Services d'enlèvement, destruction et recyclage des ordures</i>	597 377,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00		
	Règlement-taxe relatif à la gestion des déchets du 29/09/2014 applicable au 01/01/2015.						
	Règlement-taxe du 29/09/2014 complété le 26/09/2016 par l'introduction d'une taxe pour conteneurs de 660 litres.						
	Règlement-taxe du 29/09/2014 complété le 25/09/2017 par l'introduction des taxes pour la vidange de poubelles de grand volume pour la collecte de verre usagé.						
748800	Autres produits d'exploitation divers	5 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00		
748800/99001	<i>Caution pour les poubelles destinées à des collectes de matières recyclables ou valorisables</i>	5 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00		
	Règlement-taxe modifié relatif à la gestion des déchets du 29/09/2014 applicable au 01/01/2015.						
	Total 510	602 462,00	612 200,00	608 700,00	608 700,00		
2/520/	520 Gestion des eaux usées						
706023	Canalisation, épuration des eaux usées	971 305,03	985 000,00	985 000,00	985 000,00		
706023/99001	<i>Utilisation de la canalisation et épuration des eaux usées</i>	971 305,03	985 000,00	985 000,00	985 000,00		
	Délibération du 18/05/2011 fixant les taxes et redevances à percevoir sur l'eau destinée à la consommation humaine et sur l'assainissement.						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/520/	520 Gestion des eaux usées						
706120	Services d'entretien, de réparation des infrastructures et des équipements	0,00	0,00	0,00	0,00		
706120/99001	Recettes diverses de travaux de génie civil : canalisation	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Pas de recettes, les travaux étant réalisés par des entreprises externes facturant directement leurs prestations aux administrés.						
	Total 520	971 305,03	985 000,00	985 000,00	985 000,00		
2/531/	531 Lutte contre la pollution						
708220	Loyer mobilier	690,00	1 500,00	750,00	1 500,00		
708220/99001	Location du lave-vaisselle mobile et des toilettes mobiles	690,00	1 500,00	750,00	1 500,00		
	Règlement modifié du 24/05/2004 fixant les taxes à percevoir sur l'utilisation des infrastructures communales.						
748800	Autres produits d'exploitation divers	2 000,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
748800/99001	Caution pour la mise à disposition du lave-vaisselle mobile et des toilettes mobiles	2 000,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
	Règlement modifié du 24/05/2004 fixant les taxes à percevoir sur l'utilisation des infrastructures communales.						
	Total 531	2 690,00	4 000,00	3 250,00	4 000,00		
2/550/	550 Gestion des eaux de surface						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	5 280,28	5 250,00	5 250,00	4 500,00		
744611/99001 G	Subvention de l'Etat - Partenariat de cours d'eau du bassin supérieur de l'Alzette	5 280,28	5 250,00	5 250,00	4 500,00		
	Convention du partenariat de cours d'eau "Bassin supérieur de l'Alzette" du 21/03/2013 entre l'Etat et la structure porteuse du contrat de rivière de la Vallée supérieure de l'Alzette des communes de Bettembourg, d'Esch-sur-Alzette, de Roeser, de Sanem et de Schiffflange.						
	Total 550	5 280,28	5 250,00	5 250,00	4 500,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
744710 G	Subventions d'exploitation	96 040,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00		
744710/99001 G	Subvention de l'Etat - Pacte climat	96 040,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00		
	La loi du 13 septembre 2012 portant création d'un pacte climat avec les communes (Mémorial A 205 du 20 septembre 2012) autorise l'Etat à subventionner, pendant la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2020, les communes qui signent un pacte climat et ce selon les modalités de la loi précitée. Contrat Pacte climat du 07/03/2013 entre l'Etat et la Commune de Roeser.						
748380	Autres remboursements	0,00	0,00	0,00	0,00		
748380/99001	Autres remboursements	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 590	96 040,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00		
	Total général 5	1 677 777,31	1 686 450,00	1 682 200,00	1 682 200,00		
2/611/	6 Logements et équipements collectifs						
	611 Logements au prix du marché						
708212	Loyers et charges des bâtiments	13 801,00	12 500,00	14 900,00	15 000,00		
708212/99001	Loyers et charges locatives de logements au prix du marché	13 801,00	12 500,00	14 900,00	15 000,00		
	Suivant relevé des baux à long terme.						
	Total 611	13 801,00	12 500,00	14 900,00	15 000,00		
2/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
708212	Loyers et charges des bâtiments	38 986,48	60 000,00	55 000,00	55 000,00		
708212/99001	Loyers et charges locatives de logements à tarif réduit	38 986,48	60 000,00	55 000,00	55 000,00		
	Règlement du 29/05/1996 sur l'occupation des logements pour personnes âgées de la commune de Roeser. Règlement grand-ducal du 16 novembre 1998 fixant les mesures d'exécution relatives aux logements locatifs.						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
	Total 612	38 986,48	60 000,00	55 000,00	55 000,00		
2/623/	623 Parking						
741000	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	750,00	0,00	0,00	0,00		
<i>741000/99001</i>	<i>Redevances de concession pour emplacements de taxis</i>	750,00	0,00	0,00	0,00		
	Taxe d'autorisation pour l'exploitation d'un service de taxi arrêtée le 14/06/2002. Abrogation du règlement sur les taxis et de la taxe d'autorisation pour l'exploitation d'un service de taxi par délibération du 18 juillet 2016, approuvée le 3 septembre 2016.						
	Total 623	750,00	0,00	0,00	0,00		
2/626/	626 Cimetières						
706200	Services funéraires	4 320,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
<i>706200/99001</i>	<i>Services funéraires</i>	4 320,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	Taxes relatives aux cimetières arrêtées le 28/04/2010.						
708216	Location en relation avec les services funéraires	650,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
<i>708216/99001</i>	<i>Location de la morgue</i>	650,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	Taxes relatives aux cimetières arrêtées le 28/04/2010.						
<i>708216/99002</i>	<i>Autres locations en relation avec les services funéraires</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Actuellement l'administration communale ne met pas en location d'autres infrastructures ou moyens autres que la morgue.						
741000	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	15 300,00	12 000,00	12 000,00	10 000,00		
<i>741000/99001</i>	<i>Concessions aux cimetières</i>	15 300,00	12 000,00	12 000,00	10 000,00		
	Taxes relatives aux cimetières arrêtées le 28/04/2010.						
	Total 626	20 270,00	18 000,00	18 000,00	16 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/627/	627 Ateliers						
708220	Loyer mobilier	752,00	800,00	500,00	500,00		
708220/99001	Location de machines et outils	752,00	800,00	500,00	500,00		
	Taxes de mise à disposition arrêtées le 28/04/2010.						
	Total 627	752,00	800,00	500,00	500,00		
2/630/	630 Alimentation en eau						
702300	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes	607 928,97	620 000,00	620 000,00	650 000,00		
702300/99001	Vente d'eau - part variable	607 928,97	620 000,00	620 000,00	650 000,00		
	Délibération du 18/05/2011 fixant les taxes et redevances à percevoir sur l'eau destinée à la consommation humaine et sur l'assainissement.						
706021	Abonnement à l'eau - frais fixes	182 262,86	190 000,00	190 000,00	200 000,00		
706021/99001	Vente d'eau - location compteur - part fixe	182 262,86	190 000,00	190 000,00	200 000,00		
	Délibération du 18/05/2011 fixant les taxes et redevances à percevoir sur l'eau destinée à la consommation humaine et sur l'assainissement.						
706120	Services d'entretien, de réparation des infrastructures et des équipements	9 350,74	40 000,00	40 000,00	40 000,00		
706120/99001	Recettes diverses de travaux de génie civil : réseau d'eau potable	9 350,74	40 000,00	40 000,00	40 000,00		
	Facturation des frais de premier raccordement considérés comme investissement en vertu de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau.						
706120/99002	Service d'entretien et de réparation : remplacements de compteurs d'eau	0,00	0,00	0,00	0,00		
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00		
744611/99001 G	Participation par l'Etat au partenariat de cours d'eau du bassin supérieur de l'Alzette	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Transféré à l'article 2/550/744611/99001.						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/630/	630 Alimentation en eau						
	Total 630	799 542,57	850 000,00	850 000,00	890 000,00		
2/640/	640 Eclairage public						
706120	Services d'entretien, de réparation des infrastructures et des équipements	5 933,13	15 000,00	10 000,00	10 000,00		
<i>706120/99001</i>	<i>Services d'entretien, de réparation des infrastructures et des équipements par le service technique communal</i>	5 933,13	15 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Tarifs des prestations de service du service technique communal arrêtés le 14/06/2002.						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	10 362,93	11 500,00	11 500,00	11 500,00		
<i>744611/99001 G</i>	<i>Participation par l'Etat aux frais d'éclairage sur la voirie nationale</i>	10 362,93	11 500,00	11 500,00	11 500,00		
	Total 640	16 296,06	26 500,00	21 500,00	21 500,00		
2/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
708212	Loyers et charges des bâtiments	12 100,00	118 000,00	0,00	0,00		
<i>708212/99001</i>	<i>Location de bâtiments à l'Etat</i>	12 100,00	118 000,00	0,00	0,00		
	1. Partie du 2e étage de l'école de Crauthem pour l'intégration de l'Ediff suivant convention du 01/08/1994 conclue avec l'État. 2. Mise à disposition de l'Etat d'une maison unifamiliale privée à Livange pour l'hébergement de demandeurs de protection internationale suivant convention du 05/07/2012 conclue avec l'État. 3. Mise à disposition de l'Etat de l'ancien presbytère de Roeser pour l'hébergement de demandeurs de protection internationale suivant convention du 05/07/2012 conclue avec l'État. Le contrat sous 1 est en cours d'actualisation en prévision de la construction du nouveau campus scolaire de Berchem dans lequel sera intégrée l'Ediff. Les contrats sous 2 et 3 ont été résiliés d'un commun accord avec le MIFA fin 2016.						
	Total 650	12 100,00	118 000,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	Total général 6	902 498,11	1 085 800,00	959 900,00	998 000,00		
	8 Loisirs, culture et culte						
2/810/	810 Loisirs						
708215	Loyers et charges d'infrastructures	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00		
<i>708215/99001</i>	<i>Location d'infrastructures de loisirs</i>	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00		
	Règlement modifié du 24/05/2004 fixant les taxes à percevoir sur l'utilisation des infrastructures communales.						
748800	Autres produits d'exploitation divers	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
<i>748800/99001</i>	<i>Caution pour l'utilisation du site de loisirs Herchesfeld</i>	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	Règlement modifié du 24/05/2004 fixant les taxes à percevoir sur l'utilisation des infrastructures communales.						
	Total 810	6 000,00	11 000,00	5 000,00	11 000,00		
2/821/	821 Terrains de sports						
708211	Loyers et charges de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>708211/99001</i>	<i>Location de terrains de sports</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	La Commune ne dispose actuellement pas de terrains de sport susceptibles d'être loués.						
	Total 821	0,00	0,00	0,00	0,00		
2/822/	822 Halls sportifs						
708213	Loyers et charges des salles	0,00	500,00	500,00	500,00		
<i>708213/99001</i>	<i>Location de halls de sport</i>	0,00	500,00	500,00	500,00		
	Règlement modifié du 24/05/2004 fixant les taxes à percevoir sur l'utilisation des infrastructures communales.						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/822/	822 Halls sportifs						
	Total 822	0,00	500,00	500,00	500,00		
2/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
708213	Loyers et charges des salles	3 550,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00		
<i>708213/99001</i>	<i>Location de salles</i>	3 550,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00		
	Règlement modifié du 24/05/2004 fixant les taxes à percevoir sur l'utilisation des infrastructures communales.						
748800	Autres produits d'exploitation divers	19 500,00	19 000,00	15 000,00	19 000,00		
<i>748800/99001</i>	<i>Caution pour l'utilisation des salles communales</i>	19 500,00	19 000,00	15 000,00	19 000,00		
	Règlement modifié du 24/05/2004 fixant les taxes à percevoir sur l'utilisation des infrastructures communales.						
	Total 831	23 050,00	22 500,00	18 500,00	22 500,00		
	Total général 8	29 050,00	34 000,00	24 000,00	34 000,00		
2/910/	9 Enseignement						
	910 Enseignement fondamental						
744611 C	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	2 800,00	2 000,00	3 400,00	3 000,00		
<i>744611/99002 C</i>	<i>Participation d'autres communes aux frais scolaires d'enfants non résidents</i>	2 800,00	2 000,00	3 400,00	3 000,00		
	Redevance annuelle pour frais de scolarité introduite par délibération du conseil du 15/06/2011 : 600,00 €, en application du règlement grand-ducal du 28 avril 2011 portant modification du règlement grand-ducal du 14 mai 2009 déterminant les modalités suivant lesquelles un enfant peut être admis dans une école d'une commune autre que sa commune de résidence ainsi que le mode de calcul des frais de scolarité.						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	16 296,56	0,00	0,00	0,00		
<i>744611/99001 G</i>	<i>Participation de l'Etat dans les frais de personnel fixe de l'équipe pédagogique</i>	16 296,56	0,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/910/	910 Enseignement fondamental						
	Il n'y a plus de personnel (chargés de cours, les éducateurs et éducateurs gradués ainsi que le personnel socio-éducatif) mis à disposition temporairement au service de l'Etat en application de l'article 45 de la loi du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental.						
748380	Autres remboursements	112 310,00	0,00	0,00	0,00		
<i>748380/99001</i>	<i>Autres remboursements</i>	112 310,00	0,00	0,00	0,00		
	Instruction de la circulaire ministérielle 3201 du 03/11/2013 : solde du décompte des frais de personnel de l'enseignement fondamental à porter en recette au budget rectifié 2014 en application des dispositions de la loi du 16 décembre 2011 modifiant et complétant l'article 76 de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental. Circulaire 3299 - Répartition des frais de personnel des écoles de l'enseignement fondamental entre l'Etat et les communes respectivement les syndicats scolaires - décomptes pour les années 2009 - 2012 - Régularisation (cf. 3/910/648251/99001).						
	Total 910	131 406,56	2 000,00	3 400,00	3 000,00		
2/930/	930 Services annexes à l'enseignement						
706160	Services éducatifs	16 130,00	17 000,00	17 000,00	18 000,00		
<i>706160/99001</i>	<i>Droits de participation aux cours pour adultes</i>	16 130,00	17 000,00	17 000,00	18 000,00		
	Délibération du 08/06/2007 portant introduction d'une nouvelle taxation relative aux cours communaux.						
	Total 930	16 130,00	17 000,00	17 000,00	18 000,00		
	Total général 9	147 536,56	19 000,00	20 400,00	21 000,00		
	TOTAL GENERAL	22 800 888,30	21 202 849,68	21 387 044,92	22 112 288,00		

DEPENSES ORDINAIRES

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	0 Codes Techniques						
3/036/	036 Reprises pour recettes non rentrées						
645000	Pertes sur créances irrécouvrables	15 840,55	0,00	0,00	0,00		
645000/99001	Produits irrécouvrables et décharges accordées par le collège échevinal	13 970,13	0,00	0,00	0,00		
645000/99002	Décharges accordées par le Conseil communal	1 870,42	0,00	0,00	0,00		
691000	Recettes ordinaires restant à recouvrer à la clôture de l'exercice	45 717,72	0,00	0,00	0,00		
691000/99001	Recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice	45 717,72	0,00	0,00	0,00		
	Total 036	61 558,27	0,00	0,00	0,00		
	Total général 0	61 558,27	0,00	0,00	0,00		
	1 Services généraux des administrations publiques						
3/111/	111 Organes politiques						
615211	Direction	0,00	250,00	250,00	250,00		
615211/99001	Frais de route des organes politiques	0,00	250,00	250,00	250,00		
	Crédit estimatif de base.						
615243	Menus dépenses imprévues du collège échevinal	8 502,10	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
615243/99001	Collège des bourgmestre et échevins - Menues dépenses imprévues	8 502,10	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
	Crédit estimatif de base.						
642110	Indemnités au Collège des bourgmestres et échevins	31 999,08	33 000,00	33 000,00	33 500,00		
642110/99001	Collège des bourgmestre et échevins - Indemnités frais de communication	0,00	0,00	0,00	0,00		
642110/99002	Collège des bourgmestre et échevins - Indemnités générales	31 999,08	33 000,00	33 000,00	33 500,00		
	Règlement grand-ducal du 13 février 2009 arrêtant les maxima des indemnités des bourgmestres et des échevins. Délibération du 29/09/2000 arrêtant les indemnités des membres du collège des bourgmestre et échevins (indice 100) : - Indemnité mensuelle du bourgmestre : 156,00 EUR - Indemnité mensuelle des échevins : 94,00 EUR.						
642800	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/111/	111 Organes politiques						
642800/99001	Cadeaux d'ancienneté de service alloués au personnel élu Délibération du 19/04/2001 arrêtant le règlement d'allocation du cadeau d'ancienneté aux membres sortants du conseil communal et aux membres du personnel : - conseil communal (par mandature) : 250,00 €.	0,00	0,00	0,00	0,00		
643110	Jetons de présence au Conseil Communal	14 108,10	15 500,00	15 500,00	16 000,00		
643110/99001	Conseil communal - jetons de présence Article 27 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988. Délibération du 29/09/2000 fixant le jeton de présence pour assistance à une réunion du conseil communal (indice 100) : 20,00 €.	14 108,10	15 500,00	15 500,00	16 000,00		
	Total 111	54 609,28	78 750,00	78 750,00	79 750,00		
3/112/	112 Organisation des élections et référendums						
603500	Fournitures de bureau	0,00	3 750,00	4 250,00	1 000,00		
603500/99001	Fournitures pour les bureaux de vote Elections parlementaires de 2018. Elections communales du 08/10/2017.	0,00	3 750,00	4 250,00	1 000,00		
608121	Fournitures d'entretien	0,00	750,00	100,00	3 150,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien du matériel des élections Cf. commentaire de l'article 3/112/603500/99001.	0,00	750,00	100,00	3 150,00		
608122	Petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00		
608122/99001	Autre petit équipement pour les bureaux de vote Cf. commentaire de l'article 3/112/603500/99001.	0,00	0,00	0,00	0,00		
615212	Voyages et déplacements - Personnel	0,00	0,00	0,00	0,00		
615212/99001	Fourniture de repas aux bureaux électoraux Transfert au code comptable 615241 pour être conforme à	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/112/	112 Organisation des élections et référendums						
	l'instruction des circulaires budgétaires.						
615241	Frais de réception	0,00	750,00	670,00	750,00		
615241/99001	Frais de réception (Fourniture de repas aux bureaux électoraux)	0,00	750,00	670,00	750,00		
	Cf. commentaire de l'article 3/112/603500/99001.						
642800	Autres indemnités	0,00	1 850,00	0,00	1 850,00		
642800/99001	Indemnité pour les membres des bureaux de vote	0,00	1 850,00	0,00	1 850,00		
	Règlement grand-ducal modifié du 19 mars 2004 portant fixation des jetons de présence et indemnités des personnes composant les bureaux de vote lors des élections législatives, européennes et communales. Cf. commentaire de l'article 3/112/603500/99001.						
643800	Autres jetons de présence	0,00	9 950,00	9 384,64	9 950,00		
643800/99001	Jetons de présence des membres des bureaux de vote	0,00	9 950,00	9 384,64	9 950,00		
	Cf. commentaire de l'article 3/112/642800/99001.						
	Total 112	0,00	17 050,00	14 404,64	16 700,00		
3/113/	113 Commissions consultatives						
615242	Frais de représentation	4 690,86	8 000,00	5 000,00	8 000,00		
615242/99001	Commissions consultatives - Frais de réunions et de manifestations	4 690,86	8 000,00	5 000,00	8 000,00		
	Crédit estimatif de base.						
642400	Indemnités aux commissions consultatives	0,00	0,00	0,00	0,00		
642400/99001	Commissions consultatives - Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00		
643400	Jetons de présence aux commissions consultatives	28 386,77	30 500,00	30 500,00	31 000,00		
643400/99001	Commissions consultatives - Jetons de présence	28 386,77	30 500,00	30 500,00	31 000,00		
	Délibération du 14/06/2002 portant modification de certaines indemnités des agents communaux. Indemnités des membres des commissions consultatives (par séance - indice 100) :						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/113/	113 Commissions consultatives						
	a) président et secrétaire : 10,00 € b) membre : 7,00 € c) observateur : 3,00 €.						
	Total 113	33 077,63	38 500,00	35 500,00	39 000,00		
3/120/	120 Coordination administrative						
603200	Produits d'entretien	6 033,96	6 500,00	6 500,00	7 000,00		
603200/99001	Fournitures de produits d'entretien	6 033,96	6 500,00	6 500,00	7 000,00		
603500	Fournitures de bureau	9 920,50	12 000,00	10 000,00	10 000,00		
603500/99001	Fournitures de bureau	9 920,50	12 000,00	10 000,00	10 000,00		
608112	Electricité	13 727,51	14 500,00	14 500,00	15 000,00		
608112/99001	Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune	13 727,51	14 500,00	14 500,00	15 000,00		
608113	Gaz de canalisation	0,00	0,00	0,00	0,00		
608113/99001	Gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune	0,00	0,00	0,00	0,00		
608114	Chaleur	28 107,22	24 000,00	24 000,00	24 000,00		
608114/99001	Chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune	28 107,22	24 000,00	24 000,00	24 000,00		
608121	Fournitures d'entretien	15 680,84	16 900,00	16 782,20	13 000,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Frais courants	12 051,37	12 500,00	12 500,00	13 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
608121/99002	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Programme spécifié Programme 2017 : lave-vaisselle. Programme 2016 : mini autolaveuse.	3 629,47	4 400,00	4 282,20	0,00		
608122	Petit équipement	559,26	1 500,00	1 000,00	2 900,00		
608122/99001	Autre petit équipement de bureau	559,26	1 500,00	1 000,00	2 900,00		
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00		
608128/99001	Petit équipement de bureau	0,00	0,00	0,00	0,00		
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	957,90	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
611120/99001	Charges pour les bâtiments communaux (facturation interne - consommation propre eau)	957,90	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
611200	Loyers et charges mobilières	249 642,01	286 800,00	244 500,00	238 800,00		
611200/99001	Location de matériel informatique	58 585,73	60 000,00	65 000,00	65 000,00		
611200/99002	Location de photocopieurs multifonctionnels	150 200,19	170 000,00	125 000,00	115 000,00		
611200/99003	Location de matériel bureautique (machines bureautiques)	6 970,88	7 500,00	7 500,00	7 500,00		
611200/99004	Location de matériel bureautique (système téléphonique)	24 940,12	32 000,00	32 000,00	34 000,00		
611200/99005	Location de matériel bureautique (fax, modems et autres terminaux)	8 667,80	14 500,00	14 500,00	14 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
611200/99006	Location de lignes de télécommunication (location ALARMIS, etc.)	277,29	2 800,00	500,00	2 800,00		
612200	Entretien et réparations	15 551,71	63 000,00	18 000,00	19 000,00		
612200/99001	Services d'entretien et réparations des bâtiments - Frais courants	15 551,71	18 000,00	18 000,00	19 000,00		
612200/99002	Services d'entretien et réparations des bâtiments - Programme spécifié Programme 2017 : modernisation du réseau informatique.	0,00	45 000,00	0,00	0,00		
612300	Contrats de maintenance	75 297,71	85 500,00	85 500,00	87 400,00		
612300/99001	Contrats de maintenance sur biens immobiliers	14 362,18	17 500,00	17 500,00	19 400,00		
612300/99002	Contrats de maintenance - matériel informatique	60 935,53	68 000,00	68 000,00	68 000,00		
613410	Honoraires juridiques	9 777,32	28 500,00	28 500,00	28 500,00		
613410/99001	Honoraires de notaires	5 505,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00		
613410/99002	Honoraires d'avocats	4 272,32	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
613410/99003	Honoraires d'huissiers	0,00	500,00	500,00	500,00		
613410/99004	Autres honoraires juridiques	0,00	500,00	500,00	500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
613481	Honoraires de consultance externe et d'expertise	0,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00		
613481/99001	Honoraires de consultance externe et d'expertise	0,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	5 494,05	6 000,00	6 000,00	6 750,00		
614100/99001	Assurances - Bâtiments (incendie / vol...)	4 650,80	5 000,00	5 000,00	5 750,00		
614100/99002	Assurances sur les véhicules	843,25	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
614100/99003	Assurances sur les installations	0,00	0,00	0,00	0,00		
614400	Assurance risque d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00		
614400/99001	Assurance du risque d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00		
614600	Assurance responsabilité civile	6 476,42	8 500,00	8 500,00	9 000,00		
614600/99001	Assurance responsabilité civile	6 476,42	8 500,00	8 500,00	9 000,00		
614800	Autres assurances	1 312,16	1 900,00	1 900,00	1 900,00		
614800/99001	Assurance accident usagers	1 312,16	1 900,00	1 900,00	1 900,00		
615100	Frais de marketing et de publicité	80 406,25	100 900,00	93 900,00	110 900,00		
615100/99001	Frais de communication - imprimés et publications	68 233,16	75 000,00	75 000,00	85 000,00		
615100/99002	Dons	365,00	900,00	900,00	900,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
615100/99003	Publicité et avis de presse	11 808,09	25 000,00	18 000,00	25 000,00		
615212	Voyages et déplacements - Personnel	269,40	750,00	750,00	750,00		
615212/99001	Frais de route et de séjour du personnel	269,40	750,00	750,00	750,00		
615241	Frais de réception	1 924,70	2 300,00	2 000,00	2 300,00		
615241/99001	Frais de réceptions	1 924,70	2 300,00	2 000,00	2 300,00		
615300	Frais postaux et frais de télécommunications	69 005,43	67 500,00	61 500,00	61 500,00		
615300/99001	Frais postaux et frais de télécommunications - Timbres	29 019,95	26 000,00	20 000,00	20 000,00		
615300/99002	Frais postaux et frais de télécommunications - Téléphone et autres frais de télécommunication	39 985,48	41 500,00	41 500,00	41 500,00		
615300/99003	Frais postaux et frais de télécommunications - Autres frais postaux (location de boîtes postales, etc.)	0,00	0,00	0,00	0,00		
618110	Documentation générale	2 493,38	3 600,00	3 000,00	3 600,00		
618110/99001	Abonnements	2 493,38	3 600,00	3 000,00	3 600,00		
618820	Frais de formation	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
618820/99001	Frais de formation du personnel communal	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
621000	Rémunérations des salariés	967 528,00	1 013 250,00	1 083 448,01	1 137 250,00		
621000/99001	Rémunération des fonctionnaires - Salaires bruts	629 567,13	648 000,00	711 500,00	785 500,00		
621000/99002	Rémunération des employés publics et communaux - Salaires bruts	158 108,53	161 000,00	157 750,00	126 000,00		
621000/99003	Rémunération des salariés à tâche intellectuelle - Salaires bruts	1 048,89	0,00	20 198,01	0,00		
621000/99004	Rémunération des salariés à tâche manuelle - Salaires bruts	146 701,75	167 000,00	173 000,00	199 000,00		
621000/99005	Bonification d'intérêts liés à un prêt hypothécaire	32 046,79	35 000,00	19 250,00	25 000,00		
	Règlement grand-ducal modifié du 12 octobre 2001 concernant les subventions d'intérêt aux fonctionnaires et employés des communes, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes ayant contracté un prêt dans l'intérêt du logement. Article 95 de la convention collective des ouvriers des communes du sud une subvention d'intérêt est allouée aux ouvriers en activité de service depuis un an au moins ayant contracté un ou des prêts dans l'intérêt du logement.						
621000/99006	Cadeaux d'ancienneté de service alloués au personnel communal	54,91	2 250,00	1 750,00	1 750,00		
	Délibération du 19/04/2001 arrêtant le règlement d'allocation du cadeau d'ancienneté aux membres sortants du conseil communal et aux membres du personnel : - personnel communal (20 ans de service) : 750,00 € - personnel partant à la retraite : 250,00 €.						
623000	Charges sociales (part patronale)	211 455,29	217 000,00	235 169,07	251 500,00		
623000/99001	Rémunération des fonctionnaires - Charges sociales	167 899,13	168 000,00	183 500,00	203 000,00		
623000/99002	Rémunération des employés publics et communaux - Charges sociales	20 888,84	22 000,00	21 000,00	17 000,00		
623000/99003	Rémunération des salariés à tâche intellectuelle - Charges sociales	164,77	0,00	3 169,07	0,00		
623000/99004	Rémunération des salariés à tâche manuelle - Charges sociales	22 502,55	27 000,00	27 500,00	31 500,00		
641000	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	2 315,34	2 465,00	2 465,00	13 300,00		
641000/99001	Licences informatiques	1 101,79	1 200,00	1 200,00	12 000,00		
641000/99002	Redevances pour autres droits d'auteur et de reproduction	1 213,55	1 265,00	1 265,00	1 300,00		
642300	Indemnités aux membres du personnel	922,45	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
642300/99001	Indemnité pour perte de caisse	922,45	1 000,00	1 000,00	1 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
	Délibération du 11/10/2007 fixant l'indemnité de perte de caisse du receveur communal : 119,00 € (i 100).						
642800	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00		
642800/99001	Recensements - indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Les agents communaux n'étant plus appelés à participer aux divers recensements de l'Etat la dépense y relative disparaît.						
646500	Droits d'enregistrement et de timbre, droits d'hypothèques	887,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
646500/99001	Droits d'enregistrement et de timbre, droits d'hypothèques	887,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
648211 S	Participations à caractère général	163 158,04	171 900,00	171 900,00	191 150,00		
648211/99001 S	Participation aux frais d'exploitation du SIGI	72 588,56	76 800,00	76 800,00	86 500,00		
	Syndicat SIGI ayant pour objet la gestion informatique et la conception et le développement du logiciel GESCOM de gestion communale.						
648211/99002 S	Participations aux frais d'exploitation du SYVICOL	7 456,80	7 700,00	7 700,00	8 000,00		
	Syndicat SYVICOL ayant pour objet la promotion, sauvegarde et défense des intérêts généraux et communs des communes luxembourgeoises.						
648211/99003 S	Location de logiciel auprès du SIGI	56 619,08	59 900,00	59 900,00	67 450,00		
	Logiciel GESCOM proposé par le syndicat SIGI.						
648211/99004 S	Frais de la centralisation payés au SIGI	26 493,60	27 500,00	27 500,00	29 200,00		
	Centralisation (depuis 2004) des fichiers communaux fonctionnant sous le logiciel Gescom du syndicat SIGI auprès de ce syndicat.						
648212 S	Participations à caractère spécifique	351,00	500,00	1 000,00	1 000,00		
648212/99001 S	Contrat de maintenance du logiciel APSAL par le SIGI	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Logiciel de calcul des salaires du personnel communal. Intégré à la location du logiciel du SIGI.						
648212/99002 S	Autres frais informatiques spécifiques payés au SIGI	351,00	500,00	1 000,00	1 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
648510 G	Fonds pour dépenses communales	0,00	0,00	0,00	0,00		
648510/99001 G	Fonds pour Dépenses Communales	0,00	0,00	0,00	0,00		
688000	Autres impôts et taxes	200,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
688000/99001	TVA payée à l'administration de l'Enregistrement et des Domaines	200,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
	Total 120	1 939 454,85	2 178 765,00	2 163 814,28	2 279 500,00		
3/130/	130 Coordination technique						
603500	Fournitures de bureau	1 720,65	4 500,00	4 500,00	4 000,00		
603500/99001	Fournitures de bureau	1 720,65	4 500,00	4 500,00	4 000,00		
603600	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00		
603600/99001	Carburants pour véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00		
608112	Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00		
608112/99001	Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune	0,00	0,00	0,00	0,00		
608114	Chaleur	0,00	0,00	0,00	0,00		
608114/99001	Chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/130/	130 Coordination technique						
608121	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Frais courants	0,00	0,00	0,00	0,00		
608121/99002	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Programme spécifié	0,00	0,00	0,00	0,00		
608121/99003	Fournitures d'entretien sur matériel divers	0,00	0,00	0,00	0,00		
608121/99004	Fournitures d'entretien sur matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00		
608122	Petit équipement	611,60	1 000,00	1 000,00	2 000,00		
608122/99001	Autre petit équipement de bureau	611,60	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
608122/99002	Petit équipement (téléphonie mobile)	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	123,03	500,00	500,00	500,00		
608128/99001	Petit équipement de bureau	123,03	500,00	500,00	500,00		
611200	Loyers et charges mobilières	23 089,29	24 500,00	24 500,00	24 500,00		
611200/99001	Location de photocopieurs multifonctionnels	8 261,10	9 500,00	9 500,00	9 500,00		
611200/99002	Location de véhicules	14 828,19	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
	Location d'un véhicule électrique pour la coordination technique.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/130/	130 Coordination technique						
612300	Contrats de maintenance	6 598,80	6 700,00	6 700,00	6 700,00		
612300/99001	Contrats de maintenance - logiciels informatiques	0,00	0,00	0,00	0,00		
612300/99002	Contrats de maintenance - logiciels informatiques	6 598,80	6 700,00	6 700,00	6 700,00		
613410	Honoraires juridiques	9 467,79	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
613410/99001	Honoraires d'avocat	9 467,79	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
613481	Honoraires de consultance externe et d'expertise	7 703,55	25 000,00	25 000,00	35 000,00		
613481/99001	Honoraires de consultance externe et d'expertise	7 703,55	25 000,00	25 000,00	35 000,00		
613483	Honoraires d'architectes, géomètres et autres professionnels du bâtiment	21 313,97	65 000,00	65 000,00	65 000,00		
613483/99001	Honoraires d'architectes, géomètres et autres professionnels du bâtiment	21 313,97	65 000,00	65 000,00	65 000,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	0,00	0,00	0,00	0,00		
614100/99001	Assurances - Bâtiments (incendie / vol...)	0,00	0,00	0,00	0,00		
615100	Frais de marketing et de publicité	0,00	0,00	0,00	0,00		
615100/99001	Frais de communication - imprimés et publications	0,00	0,00	0,00	0,00		
618820	Frais de formation	0,00	0,00	0,00	0,00		
618820/99001	Frais de formation	0,00	0,00	0,00	0,00		
621000	Rémunérations des salariés	472 581,39	484 000,00	484 000,00	497 000,00		
621000/99001	Rémunération des fonctionnaires - Salaires bruts	472 581,39	484 000,00	484 000,00	497 000,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	116 985,73	125 000,00	125 000,00	129 000,00		
623000/99001	Rémunération des fonctionnaires - Charges sociales	116 985,73	125 000,00	125 000,00	129 000,00		
641000	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	965,25	6 200,00	6 200,00	6 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/130/	130 Coordination technique						
641000/99001	Licences informatiques	965,25	6 200,00	6 200,00	6 500,00		
	Total 130	661 161,05	762 400,00	762 400,00	790 200,00		
3/140/	140 Coordination des relations publiques						
615241	Frais de réception	18 856,69	23 000,00	17 100,00	21 000,00		
615241/99001	Frais de jumelage	6 401,72	6 500,00	0,00	6 500,00		
615241/99002	Rencontres avec Zoufftgen	0,00	3 500,00	3 100,00	500,00		
615241/99003	Fête de fin d'année	12 454,97	13 000,00	14 000,00	14 000,00		
615242	Frais de représentation	8 936,64	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
615242/99001	Frais des relations publiques	8 936,64	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
	Total 140	27 793,33	43 000,00	37 100,00	41 000,00		
3/150/	150 Coordination des affaires socio-culturelles						
648110 P	Subventions non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00		
648110/99001 P	Subventions aux associations privées à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/150/	150 Coordination des affaires socio-culturelles						
	Total 150	0,00	0,00	0,00	0,00		
3/160/	160 Coordination des affaires scolaires						
643400	Jetons de présence aux commissions consultatives	1 449,53	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
<i>643400/99001</i>	<i>Commission scolaire - jetons de présence</i>	<i>1 449,53</i>	<i>4 000,00</i>	<i>4 000,00</i>	<i>4 000,00</i>		
	Délibération du 14/06/2002 portant modification de certaines indemnités des agents communaux. Indemnités des membres des commissions consultatives (par séance - indice 100) : a) président et secrétaire : 10,00 € b) membre : 7,00 € c) observateur : 3,00 €.						
	Total 160	1 449,53	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
3/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)						
646100	Impôt foncier	6 478,90	6 500,00	6 500,00	6 500,00		
<i>646100/99001</i>	<i>Impôt foncier</i>	<i>6 478,90</i>	<i>6 500,00</i>	<i>6 500,00</i>	<i>6 500,00</i>		
	Impôt foncier des immeubles communaux : outre les propriétés situées sur son propre territoire l'administration communale de Roeser est propriétaire d'une parcelle boisée sur le territoire de la commune de Weiler-la-Tour en bordure de la forêt communale de Crauthem et d'une parcelle sur le territoire de la commune de Leudelange sur laquelle est installé un réservoir d'eau.						
648510 G	Fonds pour dépenses communales	13 000,00	222 000,00	222 000,00	86 000,00		
<i>648510/99001 G</i>	<i>Fonds pour dépenses communales</i>	<i>13 000,00</i>	<i>222 000,00</i>	<i>222 000,00</i>	<i>86 000,00</i>		
	2018 : Montant communiqué par circulaire ministérielle n° 3531 du 20/11/2017. 2017 : Montant communiqué par circulaire ministérielle n° 3396 du 14/09/2016.						
	Total 170	19 478,90	228 500,00	228 500,00	92 500,00		
3/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
613300	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	2 000,00		
613300/99001	Commissions et frais sur émission d'emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00		
613300/99002	Frais de commission sur paiements électroniques	0,00	0,00	0,00	2 000,00		
	Frais de commission occasionnés par la location des terminaux Bancomat et les commissions retenus lors des encaissements moyennant des cartes bancaires.						
648231 G	Fonds pour l'emploi	0,00	7 630,00	7 950,00	8 150,00		
648231/99001 G	Fonds pour l'emploi	0,00	7 630,00	7 950,00	8 150,00		
	Instruction de la circulaire budgétaire 3514 : La contribution totale des communes au Fonds de l'emploi est fixée à 2 pour cent du montant du produit total en impôt commercial. Suivant l'évolution de la contribution au Fonds de l'emploi avec l'évolution de l'ICC qui est actuellement estimée à 3,7 % pour le budget rectifié 2017 et 6,6% pour le budget 2018.						
648240 S	Participations aux intérêts d'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00		
648240/99001 S	Participations aux intérêts d'emprunt dans les syndicats intercommunaux	0,00	0,00	0,00	0,00		
655210	Intérêts bancaires sur comptes courants	1 462,27	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
655210/99001	Intérêts débiteurs sur compte courant	1 462,27	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
655220	Intérêts bancaires sur opérations de financement	37 493,82	80 000,00	33 000,00	30 000,00		
655220/99001	Annuités des emprunts - part formée par les intérêts	37 493,82	80 000,00	33 000,00	30 000,00		
	Suivant tableau de la situation des emprunts augmenté du service pour le nouvel emprunt.						
658200	Dettes envers des établissements de crédit / annuité des emprunts - part formée par l'amortissement	2 038 804,70	2 100 000,00	2 100 000,00	2 100 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
658200/99001	<i>Annuité des emprunts - part formée par l'amortissement</i> Suivant tableau de la situation des emprunts augmenté du service pour le nouvel emprunt.	2 038 804,70	2 100 000,00	2 100 000,00	2 100 000,00		
801100	Fonds de réserve relatif à l'impôt commercial communal	0,00	0,00	0,00	0,00		
801100/99001	<i>Dotations au Fonds de réserve budgétaire (relatif à l'impôt commercial communal)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 180	2 077 760,79	2 189 130,00	2 142 450,00	2 141 650,00		
3/191/	191 Coopération au développement et aide humanitaire internationale						
648110 P	Subventions non affectées	6 240,00	11 500,00	6 360,50	11 400,00		
648110/99001 P	<i>Subventions humanitaires internationales</i> Règlement du 28/04/2014 relatif à l'allocation de subsides ordinaires annuels aux associations communales. Liste modifiée du 16/06/2003 des associations non communales pouvant bénéficier d'un subside extraordinaire annuel. Liste nouvelle du 28/04/2014 des associations non communales pouvant bénéficier d'une aide financière annuelle ou régulière. Allocation annuelle d'un subside de 5.000,00 pour une œuvre humanitaire.	6 240,00	6 500,00	6 360,50	6 400,00		
648110/99002 P	<i>Subventions humanitaires internationales dans le cadre de Klima-Bündnis Lëtzebuerg</i> En application de l'article 2 (Soutien aux peuples des pays en voie de développement) de la convention de l'association de communes Klimabündnis Lëtzebuerg, approuvée par le conseil le 01/10/2008, la Commune de Roeser doit soutenir les peuples des pays en voie de développement notamment par un partenariat politique et financier avec des communes ou organisations locales des pays en voie de développement, en particulier les organisations des peuples indigènes : - de 1992 à 2012 : partenariat avec les communautés Kolla de la province de Salta en Argentine ; - à partir de 2013 : participation au partenariat entre l'ARFA et l'ASTM au Burkina Faso en vue d'aider la population rurale à s'adapter aux impacts du changement climatique.	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/191/	191 Coopération au développement et aide humanitaire internationale						
	Total 191	6 240,00	11 500,00	6 360,50	11 400,00		
3/192/	192 Aide humanitaire nationale						
615100	Frais de marketing et de publicité	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>615100/99001</i>	<i>Dons aux œuvres et associations nationales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
648110 P	Subventions non affectées	400,00	600,00	600,00	600,00		
<i>648110/99001 P</i>	<i>Aide humanitaire nationale</i>	400,00	600,00	600,00	600,00		
	Liste nouvelle du 28/04/2014 des associations non communales pouvant bénéficier d'une aide financière annuelle ou régulière.						
	Total 192	400,00	600,00	600,00	600,00		
	Total général 1	4 821 425,36	5 552 195,00	5 473 879,42	5 496 300,00		
3/221/	2 Protection sociale						
	221 Club Seniors						
603120	Combustibles - Liquides	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>603120/99001</i>	<i>Combustibles liquides stockés destinés à la consommation propre des services de la commune</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
603200	Produits d'entretien	490,76	1 100,00	1 100,00	1 200,00		
<i>603200/99001</i>	<i>Fournitures de produits d'entretien</i>	490,76	1 100,00	1 100,00	1 200,00		
608112	Electricité	2 784,52	4 200,00	4 200,00	4 200,00		
<i>608112/99001</i>	<i>Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune</i>	2 784,52	4 200,00	4 200,00	4 200,00		
608113	Gaz de canalisation	366,87	2 000,00	2 000,00	2 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/221/	221 Club Seniors						
608113/99001	Gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune	366,87	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
608121	Fournitures d'entretien	5 363,75	3 400,00	3 400,00	13 500,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Frais courants	367,85	3 400,00	3 400,00	3 500,00		
608121/99002	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Programme spécifié	4 995,90	0,00	0,00	10 000,00		
	Programme 2016 : 2 armoires en béton pour poubelles de 240l pour le Foyer "Eist Heem".						
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	172,93	300,00	300,00	300,00		
611120/99001	Charges pour les bâtiments communaux (facturation interne - consommation propre eau)	172,93	300,00	300,00	300,00		
612160 P	Sous-traitance générale - Services éducatifs, services d'encadrement, services d'information, d'orientation, de soutien psycho-social et services de santé, d'aides et de soins	0,00	64 000,00	55 000,00	70 000,00		
612160/99001 P	Participation conventionnelle aux frais du Club Senior	0,00	64 000,00	55 000,00	70 000,00		
	Conventions annuelles entre le MIFA, l'organisme gestionnaire et la Commune de Roeser déterminant la gestion du Centre régional d'animation et de guidance pour personnes âgées (CRAG) "Eist Heem" (Club Senior) de Berchem. La participation financière de la Commune est une participation par couverture du déficit pour autant que sont concernés les frais de personnel (13%), les frais d'assurances, frais d'énergie et tous autres frais liés à l'infrastructure. La Commune met à la disposition de l'organisme gestionnaire des locaux appropriés. 2017 : participation complémentaire pour les frais d'impression du périodique du Club Senior.						
612200	Entretien et réparations	3 460,07	3 700,00	3 700,00	4 000,00		
612200/99001	Services d'entretien et réparations des bâtiments - Frais courants	3 460,07	3 700,00	3 700,00	4 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/221/	221 Club Seniors						
612200/99002	Services d'entretien et réparations des bâtiments - Programme spécifié	0,00	0,00	0,00	0,00		
612300	Contrats de maintenance	2 140,45	2 500,00	2 500,00	3 500,00		
612300/99001	Contrats de maintenance sur biens immobiliers	2 140,45	2 500,00	2 500,00	3 500,00		
	Total 221	14 779,35	81 200,00	72 200,00	98 700,00		
3/223/	223 Repas sur roues						
601000	Matières premières	27 127,60	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
601000/99001	Produits alimentaires et boissons pour la préparation des repas	27 127,60	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
608122	Petit équipement	3 685,75	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
608122/99001	Matériel de service et livraison	3 685,75	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
612150	Sous-traitance générale - Services de restauration et d'hébergement	0,00	0,00	0,00	0,00		
612150/99001	Achat des repas sur roues destinés à la revente	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 223	30 813,35	34 000,00	34 000,00	34 000,00		
3/224/	224 Téléassistance						
612200	Entretien et réparations	1 134,63	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
612200/99001	Programmation et réparation des appareils de téléalarme	1 134,63	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
	Frais d'installation des services Téléalarme et Help24 : Convention du 04/03/2004 avec la Fondation Stëftung Hëllef Doheem relative au service d'appel d'assistance externe Téléalarme. Convention du 01/08/2013 avec le réseau HELP Asbl relative au service d'appel d'assistance Help24.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/224/	224 Téléassistance						
	Total 224	1 134,63	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
3/229/	229 Autre Troisième âge						
615241	Frais de réception	7 859,37	8 000,00	4 000,00	8 000,00		
615241/99001	Frais de fêtes pour seniors (Rentnerfeier, etc.)	7 859,37	8 000,00	4 000,00	8 000,00		
648110 P	Subventions non affectées	917,00	950,00	969,50	1 000,00		
648110/99001 P	Subventions aux associations actives dans le domaine du Troisième âge	917,00	950,00	969,50	1 000,00		
	Règlement du 28/04/2014 relatif à l'allocation de subsides ordinaires annuels aux associations communales.						
	Total 229	8 776,37	8 950,00	4 969,50	9 000,00		
3/230/	230 Egalité des chances						
648120 P	Subventions affectées	6 223,56	6 250,00	6 250,00	6 250,00		
648120/99001 P	Promotion de l'égalité des chances	6 223,56	6 250,00	6 250,00	6 250,00		
	Convention du 14/02/1997 avec l'association Zarabina relative au projet « Promotion féminine et développement régional ».						
	Total 230	6 223,56	6 250,00	6 250,00	6 250,00		
3/241/	241 Crèches et garderies						
601000	Matières premières	29 495,76	40 000,00	30 000,00	40 000,00		
601000/99001	Produits alimentaires et boissons pour la préparation des repas	29 495,76	40 000,00	30 000,00	40 000,00		
602000	Matières consommables	4 916,37	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
602000/99001	Produits d'hygiène	4 916,37	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
603120	Combustibles - Liquides	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/241/	241 Crèches et garderies						
603120/99001	Combustibles liquides stockés destinés à la consommation propre des services de la commune	0,00	0,00	0,00	0,00		
603200	Produits d'entretien	6 143,13	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
603200/99001	Fournitures de produits d'entretien	6 143,13	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
603500	Fournitures de bureau	1 893,86	3 000,00	3 000,00	3 500,00		
603500/99001	Fournitures de bureau	1 893,86	3 000,00	3 000,00	3 500,00		
603600	Carburants	470,29	800,00	800,00	1 500,00		
603600/99001	Carburants pour véhicules	470,29	800,00	800,00	1 500,00		
608112	Electricité	8 455,19	19 000,00	19 000,00	19 000,00		
608112/99001	Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune	8 455,19	19 000,00	19 000,00	19 000,00		
608121	Fournitures d'entretien	1 931,97	13 500,00	13 500,00	25 500,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Frais courants	1 895,86	5 000,00	5 000,00	6 000,00		
608121/99002	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Programme spécifié	0,00	8 000,00	8 000,00	19 000,00		
	Programme 2017 : Cloisons pare-vue (16) .						
608121/99003	Fournitures d'entretien sur matériel divers	36,11	500,00	500,00	500,00		
608121/99004	Fournitures d'entretien sur matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00		
608122	Petit équipement	21 958,54	23 000,00	23 000,00	25 500,00		
608122/99001	Petit équipement	11 532,56	7 500,00	7 500,00	11 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/241/	241 Crèches et garderies						
608122/99002	Matériel récréatif	7 865,12	12 500,00	12 500,00	10 500,00		
	Installation d'un mur d'escalade pour la salle de psychomotricité.						
608122/99003	Matériel d'hébergement	709,56	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
608122/99004	Matériel récréatif pour la garderie Huesekailchen	857,42	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
608122/99005	Matériel médical	993,88	1 000,00	1 000,00	1 500,00		
608160	Vêtements professionnels	2 060,47	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
608160/99001	Vêtements professionnels	2 060,47	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	5 449,82	5 600,00	5 600,00	5 600,00		
611120/99001	Charges pour les bâtiments communaux (facturation interne - consommation propre eau)	1 849,82	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
611120/99002	Loyers et charges immobilières	3 600,00	3 600,00	3 600,00	3 600,00		
	Location du sous-sol de la piscine du SPIC pour la garderie Huesekailchen.						
611200	Loyers et charges mobilières	9 677,16	16 000,00	8 000,00	21 000,00		
611200/99001	Location de véhicules	9 677,16	16 000,00	8 000,00	21 000,00		
612200	Entretien et réparations	6 942,50	23 000,00	24 000,00	16 000,00		
612200/99001	Services d'entretien et réparations des bâtiments - Frais courants	6 942,50	10 000,00	11 000,00	13 000,00		
612200/99002	Services d'entretien et réparations des bâtiments - Programme spécifié	0,00	10 500,00	10 500,00	0,00		
	Programme 2017 : Dispositifs acoustiques de surveillance pour						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/241/	241 Crèches et garderies						
	les dortoires suivant RGD du 14/11/2013 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services d'éducation et d'accueil pour enfants.						
612200/99003	Entretien et réparations : Installations diverses	0,00	0,00	0,00	0,00		
612200/99004	Entretien et réparations - Véhicules	0,00	2 500,00	2 500,00	3 000,00		
612300	Contrats de maintenance	9 495,35	19 000,00	19 000,00	20 500,00		
612300/99001	Contrats de maintenance sur biens immobiliers	9 495,35	19 000,00	19 000,00	20 500,00		
613484	Honoraires médicaux et de soins	0,00	500,00	500,00	500,00		
613484/99001	Honoraires médicaux	0,00	500,00	500,00	500,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	1 180,47	2 400,00	1 400,00	3 100,00		
614100/99001	Assurances - Bâtiments (incendie / vol...)	1 180,47	1 400,00	1 400,00	1 500,00		
614100/99002	Assurances sur véhicules	0,00	1 000,00	0,00	1 600,00		
615212	Voyages et déplacements - Personnel	2 059,20	3 000,00	6 000,00	6 000,00		
615212/99001	Excursions et activités externes	2 059,20	3 000,00	6 000,00	6 000,00		
618820	Frais de formation	8 407,25	15 230,00	6 230,00	15 400,00		
618820/99001	Frais de formation	8 407,25	15 230,00	6 230,00	15 400,00		
	Formation obligatoire pour le personnel à partir de 2017.						
621000	Rémunérations des salariés	881 792,60	959 000,00	996 000,00	983 500,00		
621000/99001	Rémunération des fonctionnaires - Salaires bruts	212 258,17	218 000,00	238 000,00	262 500,00		
621000/99002	Rémunération des employés publics et communaux - Salaires bruts	519 040,87	590 000,00	580 000,00	541 000,00		
621000/99003	Rémunération des salariés à tâche intellectuelle - Salaires bruts	15 722,24	11 000,00	35 000,00	33 500,00		
621000/99004	Rémunération des salariés à tâche manuelle - Salaires bruts	134 771,32	140 000,00	143 000,00	146 500,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	144 819,60	161 000,00	165 000,00	169 500,00		
623000/99001	Rémunération des fonctionnaires - Charges sociales	53 764,19	57 000,00	61 000,00	68 000,00		
623000/99002	Rémunération des employés publics et communaux - Charges sociales	68 041,39	80 000,00	76 000,00	73 000,00		
623000/99003	Rémunération des salariés à tâche intellectuelle - Charges sociales	2 471,86	2 000,00	5 500,00	5 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/241/	241 Crèches et garderies						
623000/99004	Rémunération des salariés à tâche manuelle - Charges sociales	20 542,16	22 000,00	22 500,00	23 000,00		
	Total 241	1 147 149,53	1 320 030,00	1 337 030,00	1 372 100,00		
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
601000	Matières premières	193 352,87	200 000,00	210 000,00	210 000,00		
601000/99001	Produits alimentaires et boissons pour la préparation des repas	193 352,87	200 000,00	210 000,00	210 000,00		
603120	Combustibles - Liquides	0,00	0,00	0,00	0,00		
603120/99001	Combustibles liquides stockés destinés à la consommation propre des services de la commune	0,00	0,00	0,00	0,00		
603200	Produits d'entretien	18 411,66	19 500,00	19 500,00	20 000,00		
603200/99001	Fournitures de produits d'entretien	18 411,66	19 500,00	19 500,00	20 000,00		
603500	Fournitures de bureau	1 166,30	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
603500/99001	Fournitures de bureau	1 166,30	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
603600	Carburants	1 063,51	2 000,00	1 500,00	2 000,00		
603600/99001	Carburants pour véhicules	1 063,51	2 000,00	1 500,00	2 000,00		
608112	Electricité	12 866,99	18 000,00	15 000,00	15 000,00		
608112/99001	Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune	12 866,99	18 000,00	15 000,00	15 000,00		
608113	Gaz de canalisation	3 764,91	10 000,00	8 000,00	10 000,00		
608113/99001	Gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune	3 764,91	10 000,00	8 000,00	10 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
608114	Chaleur	12 972,73	13 500,00	13 500,00	13 500,00		
608114/99001	Chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune	12 972,73	13 500,00	13 500,00	13 500,00		
608121	Fournitures d'entretien	5 926,69	8 000,00	8 000,00	10 000,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Frais courants	5 523,74	6 000,00	6 000,00	8 000,00		
608121/99002	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Programme spécifié	0,00	0,00	0,00	0,00		
608121/99003	Fournitures d'entretien sur matériel divers	402,95	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
608121/99004	Fournitures d'entretien sur matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00		
608122	Petit équipement	8 536,08	13 250,00	11 250,00	11 250,00		
608122/99001	Petit équipement	3 262,28	6 500,00	6 500,00	6 500,00		
608122/99002	Matériel récréatif	4 954,54	6 000,00	4 000,00	4 000,00		
608122/99003	Matériel d'hébergement	319,26	750,00	750,00	750,00		
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	9 668,99	10 000,00	10 000,00	8 000,00		
608128/99001	Matériel pour la cantine	9 668,99	10 000,00	10 000,00	8 000,00		
608160	Vêtements professionnels	2 270,53	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
608160/99001	Vêtements professionnels	2 270,53	4 000,00	4 000,00	4 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	5 518,78	7 000,00	7 000,00	7 000,00		
611120/99001	Charges pour les bâtiments communaux (facturation interne - consommation propre eau)	5 518,78	7 000,00	7 000,00	7 000,00		
611200	Loyers et charges mobilières	25 503,67	32 300,00	26 300,00	28 800,00		
611200/99001	Location de matériel informatique	7 174,14	7 500,00	6 500,00	6 000,00		
611200/99002	Location de photocopieurs multifonctionnels	3 779,39	4 800,00	4 800,00	4 800,00		
611200/99003	Location de véhicules	14 550,14	20 000,00	15 000,00	18 000,00		
612150	Sous-traitance générale - Services de restauration et d'hébergement	0,00	0,00	0,00	0,00		
612150/99001	Services de restauration destinés à la revente : achat de repas	0,00	0,00	0,00	0,00		
612200	Entretien et réparations	10 833,98	16 800,00	16 500,00	18 000,00		
612200/99001	Services d'entretien et réparations des bâtiments - Frais courants	10 833,98	13 800,00	15 000,00	15 000,00		
612200/99002	Services d'entretien et réparations des bâtiments - Programme spécifié	0,00	0,00	0,00	0,00		
612200/99003	Entretien et réparations : Installations diverses	0,00	0,00	0,00	0,00		
612200/99004	Entretien et réparations - Véhicules	0,00	3 000,00	1 500,00	3 000,00		
612300	Contrats de maintenance	26 684,83	44 500,00	44 500,00	50 500,00		
612300/99001	Contrats de maintenance sur biens immobiliers	26 684,83	44 000,00	44 000,00	50 000,00		
612300/99002	Maintenance matériel informatique et bureautique	0,00	500,00	500,00	500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
613484	Honoraires médicaux et de soins	0,00	20 000,00	0,00	0,00		
613484/99001	Honoraires médicaux	0,00	20 000,00	0,00	0,00		
	Cours de psychomotricité pour les enfants déficients.						
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	2 097,35	3 900,00	3 000,00	4 100,00		
614100/99001	Assurances - Bâtiments (incendie / vol...)	1 430,35	2 000,00	2 000,00	2 200,00		
614100/99002	Assurances sur les véhicules	667,00	1 900,00	1 000,00	1 900,00		
615212	Voyages et déplacements - Personnel	4 556,51	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
615212/99001	Excursions et activités externes	4 556,51	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	8 394,06	23 000,00	23 000,00	23 000,00		
616000/99001	Navette pour les besoins de la Maison relais - Transfert d'enfants entre les unités de la MR	8 394,06	23 000,00	23 000,00	23 000,00		
	Partie du transport scolaire adjugé le 18/08/2016. Cf. article 3/932/616000/99001.						
617100	Personnel intérimaire	0,00	12 000,00	7 000,00	12 000,00		
617100/99001	Personnel intérimaire	0,00	12 000,00	7 000,00	12 000,00		
618820	Frais de formation	7 972,32	11 500,00	11 500,00	35 000,00		
618820/99001	Frais de formation	7 972,32	11 500,00	11 500,00	35 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	1 762 611,11	1 809 000,00	1 850 000,00	1 918 700,00		
621000/99001	Rémunération des fonctionnaires - Salaires bruts	304 336,96	312 000,00	332 500,00	292 500,00		
621000/99002	Rémunération des employés publics et communaux - Salaires bruts	875 832,66	920 000,00	925 000,00	1 029 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
621000/99003	Rémunération des salariés à tâche intellectuelle - Salaires bruts	110 345,50	86 000,00	97 500,00	90 200,00		
621000/99004	Rémunération des salariés à tâche manuelle - Salaires bruts	472 095,99	491 000,00	495 000,00	507 000,00		
622000	Autre personnel	0,00	0,00	0,00	0,00		
622000/99001	Personnel temporaire - Personnel remplaçant occasionnel	0,00	0,00	0,00	0,00		
622000/99002	Occupation d'étudiants - Ateliers de vacances	0,00	0,00	0,00	0,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	279 637,53	298 000,00	300 000,00	308 500,00		
623000/99001	Rémunération des fonctionnaires - Charges sociales	75 526,26	81 000,00	84 500,00	75 500,00		
623000/99002	Rémunération des employés publics et communaux - Charges sociales	114 725,48	125 000,00	122 000,00	139 000,00		
623000/99003	Rémunération des salariés à tâche intellectuelle - Charges sociales	17 353,96	14 000,00	15 500,00	14 500,00		
623000/99004	Rémunération des salariés à tâche manuelle - Charges sociales	72 031,83	78 000,00	78 000,00	79 500,00		
648110 P	Subventions non affectées	100,00	100,00	100,00	100,00		
648110/99001 P	Subventions non affectées - Maisons relais / Foyers scolaires	100,00	100,00	100,00	100,00		
	Total 242	2 403 911,40	2 586 850,00	2 600 150,00	2 719 950,00		
3/249/	249 Autre Famille et enfants						
601000	Matières premières	0,00	0,00	0,00	0,00		
601000/99001	Produits alimentaires et boissons pour la préparation des repas	0,00	0,00	0,00	0,00		
603200	Produits d'entretien	803,73	1 100,00	1 100,00	2 000,00		
603200/99001	Fournitures de produits d'entretien	803,73	1 100,00	1 100,00	2 000,00		
608112	Electricité	1 032,26	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
608112/99001	Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune	1 032,26	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
608121	Fournitures d'entretien	1 351,44	2 000,00	2 000,00	9 000,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Frais courants	1 351,44	2 000,00	2 000,00	2 500,00		
608121/99002	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Programme spécifié	0,00	0,00	0,00	6 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/249/	249 Autre Famille et enfants						
	Programme 2018 : fourniture et pose d'un garde-corps (chalet Tinkunaku).						
608122	Petit équipement	9 609,65	12 500,00	12 500,00	12 500,00		
608122/99001	Petit équipement	5 615,30	6 500,00	6 500,00	6 500,00		
608122/99002	Matériel récréatif	3 864,40	5 500,00	5 500,00	5 500,00		
608122/99003	Matériel d'hébergement	129,95	500,00	500,00	500,00		
612200	Entretien et réparations	1 863,15	11 600,00	11 600,00	2 000,00		
612200/99001	Services d'entretien et réparations des bâtiments - Frais courants	0,00	1 600,00	1 600,00	2 000,00		
612200/99002	Services d'entretien et réparations des bâtiments - Programme spécifié	1 863,15	10 000,00	10 000,00	0,00		
	Programme 2016 : Fourniture et montage d'un portail près du chalet Tinkunaku. Programme 2017 : Bâche de protection du bac à sable avec armature.						
612300	Contrats de maintenance	859,95	1 200,00	1 200,00	1 300,00		
612300/99001	Contrats de maintenance sur biens immobiliers	859,95	1 200,00	1 200,00	1 300,00		
615212	Voyages et déplacements - Personnel	13 385,26	18 000,00	17 000,00	22 000,00		
615212/99001	Excursions et activités externes	13 385,26	18 000,00	17 000,00	22 000,00		
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	4 297,90	5 000,00	5 000,00	7 000,00		
616000/99001	Excursions pendant les ateliers de vacances - Frais de transports	4 297,90	5 000,00	5 000,00	7 000,00		
622000	Autre personnel	44 696,46	50 000,00	41 077,46	45 000,00		
622000/99001	Personnel temporaire - Personnel remplaçant occasionnel	44 696,46	50 000,00	41 077,46	45 000,00		
	Loi du 31 juillet 2006 portant introduction d'un Code du Travail. Règlement communal du 18/02/1995 concernant l'occupation d'élèves et d'étudiants pendant les vacances scolaires. Délibération du 05/05/2003 fixant l'indemnisation d'étudiants effectuant un stage à l'administration communale : 400,00 e.						
623000	Charges sociales (part patronale)	534,84	500,00	505,36	750,00		
623000/99001	Rémunération des fonctionnaires - Charges sociales	534,84	500,00	505,36	750,00		
648110 P	Subventions non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/249/	249 Autre Famille et enfants						
648110/99001 P	Subventions aux associations actives dans le domaine de l'aide à l'enfance	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 249	78 434,64	102 900,00	92 982,82	102 550,00		
3/251/	251 Subventions d'études						
648330 P	Aides aux enfants	47 790,00	52 000,00	52 000,00	52 000,00		
648330/99001 P	Primes à la réussite scolaire	47 790,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
	Règlement d'allocation de primes aux étudiants du 18/07/2016.						
648330/99002 P	Participation aux frais des cours extrascolaires de rééducation d'enfants dyslexiques ou dysgraphiques	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
	Délibération du 02/06/2006 fixant la participation aux frais des cours extrascolaires de rééducation d'enfants dyslexiques ou dysgraphiques.						
	Total 251	47 790,00	52 000,00	52 000,00	52 000,00		
3/253/	253 Centres de rencontre pour jeunes						
603120	Combustibles - Liquides	0,00	0,00	0,00	0,00		
603120/99001	Combustibles liquides stockés destinés à la consommation propre des services de la commune	0,00	0,00	0,00	0,00		
603200	Produits d'entretien	1 188,67	1 200,00	1 200,00	1 500,00		
603200/99001	Fournitures de produits d'entretien	1 188,67	1 200,00	1 200,00	1 500,00		
608112	Electricité	1 659,41	3 300,00	3 000,00	3 000,00		
608112/99001	Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune	1 659,41	3 300,00	3 000,00	3 000,00		
608113	Gaz de canalisation	1 446,08	3 200,00	3 200,00	3 200,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/253/	253 Centres de rencontre pour jeunes						
608113/99001	Gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune	1 446,08	3 200,00	3 200,00	3 200,00		
608121	Fournitures d'entretien	2 180,61	2 500,00	2 500,00	3 000,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Frais courants	2 180,61	2 500,00	2 500,00	3 000,00		
608121/99002	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Programme spécifié	0,00	0,00	0,00	0,00		
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	855,58	700,00	900,00	900,00		
611120/99001	Charges pour les bâtiments communaux (facturation interne - consommation propre eau)	855,58	700,00	900,00	900,00		
612160 P	Sous-traitance générale - Services éducatifs, services d'encadrement, services d'information, d'orientation, de soutien psycho-social et services de santé, d'aides et de soins	88 447,00	97 500,00	97 500,00	97 500,00		
612160/99001 P	Participation dans les frais d'exploitation de la Maison des Jeunes	88 447,00	97 500,00	97 500,00	97 500,00		
	Conventions annuelles tripartites entre le MIFA, la Commune de Roeser et l'association Générations 2000 déterminant la gestion de la Maison des jeunes de Berchem. Engagement de l'Etat et de la Commune : l'Etat et la Commune se partagent notamment les frais courants d'entretien et de gestion et les frais de personnel dont question au chapitre 3 de la convention à raison de 50% chacun. La Commune met à la disposition de l'organisme gestionnaire des locaux appropriés.						
612200	Entretien et réparations	5 913,77	6 200,00	6 200,00	7 000,00		
612200/99001	Services d'entretien et réparations des bâtiments - Frais courants	5 913,77	6 200,00	6 200,00	7 000,00		
612200/99002	Services d'entretien et réparations des bâtiments - Programme spécifié	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/253/	253 Centres de rencontre pour jeunes						
612300	Contrats de maintenance	4 225,32	5 200,00	5 200,00	5 700,00		
612300/99001	Contrats de maintenance sur biens immobiliers	4 225,32	5 200,00	5 200,00	5 700,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	646,24	700,00	700,00	750,00		
614100/99001	Assurances - Bâtiments (incendie / vol...)	646,24	700,00	700,00	750,00		
642800	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00		
642800/99001	Autres indemnités du personnel communal	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 253	106 562,68	120 500,00	120 400,00	122 550,00		
3/259/	259 Autre Jeunesse						
612180	Autre sous-traitance générale (non incorporée directement aux ouvrages, travaux et produits)	0,00	4 800,00	4 800,00	0,00		
612180/99001	Projet FSE en faveur de l'emploi des jeunes	0,00	4 800,00	4 800,00	0,00		
615100	Frais de marketing et de publicité	0,00	0,00	0,00	0,00		
615100/99001	Plan communal jeunesse	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Elaboration d'un plan communal jeunesse (PCJ). Le PCJ est un instrument permettant de planifier la politique locale en faveur des jeunes en vue d'une gestion au moins à moyen terme en associant les jeunes à l'élaboration de la politique jeunesse mise en oeuvre dans la commune ainsi qu'à la réalisation des projets qui seront décidés dans ce cadre.						
622000	Autre personnel	34 775,60	37 000,00	39 409,99	40 000,00		
622000/99001	Occupation d'étudiants	34 775,60	37 000,00	39 409,99	40 000,00		
	Loi du 31 juillet 2006 portant introduction d'un Code du Travail. Règlement communal du 18/02/1995 concernant l'occupation d'élèves et d'étudiants pendant les vacances scolaires. Délibération du 05/05/2003 fixant l'indemnisation d'étudiants effectuant un stage à l'administration communale : 400,00 €.						
623000	Charges sociales (part patronale)	377,14	400,00	426,33	500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/259/	259 Autre Jeunesse						
623000/99001	Rémunération des fonctionnaires - Charges sociales	377,14	400,00	426,33	500,00		
648110 P	Subventions non affectées	3 125,50	3 350,00	3 302,50	3 350,00		
648110/99001 P	Subventions aux associations actives dans le domaine de la jeunesse	3 125,50	3 350,00	3 302,50	3 350,00		
	Règlement du 28/04/2014 relatif à l'allocation de subsides ordinaires annuels aux associations communales.						
	Total 259	38 278,24	45 550,00	47 938,82	43 850,00		
3/261/	261 Aides aux sinistrés						
648320 P	Aides aux sinistrés	1 073,07	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
648320/99001 P	Aides aux sinistrés	1 073,07	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
	Total 261	1 073,07	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
3/263/	263 Aides aux nécessiteux						
648120 P	Subventions affectées	4 500,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00		
648120/99001 P	Participation conventionnelle à la gestion d'une « épicerie sociale »	4 500,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00		
	Convention du 26/04/2012 avec l'association sans but lucratif Cent Buttek relative à la gestion d'une « épicerie sociale ».						
648220 O	Participations au déficit	99 980,52	112 500,00	112 453,11	135 650,00		
648220/99001 O	Participation au déficit de l'office social commun de Bettembourg	99 980,52	112 500,00	112 453,11	135 650,00		
	Loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale - articles 23 (1) et 23 (3).						
648310 P	Aides aux personnes dans le besoin	32 075,64	40 000,00	32 000,00	40 000,00		
648310/99001 P	Allocation compensatoire pour taxes communales (ACTC)	30 215,34	35 000,00	30 000,00	35 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/263/	263 Aides aux nécessiteux						
648310/99002 P	Règlement modifié du 27/07/2007 allouant une allocation compensatoire pour taxes communales (ACTC) à certaines personnes. <i>Prise en charge des frais de garde de mobilier d'administrés ayant subi un déguerpissement.</i>	1 860,30	5 000,00	2 000,00	5 000,00		
	Total 263	136 556,16	157 000,00	148 953,11	180 150,00		
3/264/	264 Aides au réemploi						
612180 P	Autre sous-traitance générale (non incorporée directement aux ouvrages, travaux et produits)	130 959,50	201 610,00	201 610,00	204 000,00		
612180/99001 P	<i>Participation au projet du Centre d'Initiative et de Gestion Local Roeserbann asbl (CIGL Roeserbann)</i> Convention, signée le 18 septembre 2013, réglant les relations entre le Centre d'Initiative et de Gestion Local Roeserbann asbl (CIGL Roeserbann) et l'administration communale de Roeser dans le cadre des missions d'encadrement psycho-social et de formation indispensables à ses bénéficiaires pour améliorer leur employabilité, en réalisant des projets au niveau local. 2016 : diminution de moitié de la participation grâce à l'utilisation des restants non restitués des années précédentes.	130 959,50	201 610,00	201 610,00	204 000,00		
	Total 264	130 959,50	201 610,00	201 610,00	204 000,00		
3/270/	270 Intégration des étrangers						
648110 P	Subventions non affectées	100,00	200,00	200,00	200,00		
648110/99001 P	<i>Subventions aux associations actives dans le domaine de l'intégration des étrangers</i> Liste nouvelle du 28/04/2014 des associations non communales pouvant bénéficier d'une aide financière annuelle ou régulière.	100,00	200,00	200,00	200,00		
	Total 270	100,00	200,00	200,00	200,00		
	Total général 2	4 152 542,48	4 721 540,00	4 723 184,25	4 949 800,00		
	3 Ordre et sécurité publics						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/310/	310 Services d'ordre						
612180 P	Autre sous-traitance générale (non incorporée directement aux ouvrages, travaux et produits)	1 064,00	1 150,00	1 102,00	1 150,00		
612180/99001 P	Fourrière pour chiens - participation conventionnelle	1 064,00	1 150,00	1 102,00	1 150,00		
	Convention du 29/01/2009 avec l'association Lëtzebuerger Déiereschutzliga a.s.b.l. relative à l'organisation d'un service d'accueil et de garde des chiens saisis en application de la loi du 9 mai 2008 relative aux chiens qui prescrit aux communes l'obligation de disposer d'une fourrière communale pour chiens.						
642300	Indemnités aux membres du personnel	0,00	310,00	0,00	310,00		
642300/99001	Indemnité du secrétaire du comité de prévention	0,00	310,00	0,00	310,00		
	Délibération du 22/10/2002 fixant l'indemnité du secrétaire du comité de prévention intercommunal : 20,00 € (i 100) par séance.						
648211 C	Participations à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00		
648211/99001 C	Comité et actions de prévention	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 310	1 064,00	1 460,00	1 102,00	1 460,00		
3/321/	321 Service ambulancier						
648110 P	Subventions non affectées	3 700,00	100,00	100,00	100,00		
648110/99001 P	Subventions aux associations de secours	3 700,00	100,00	100,00	100,00		
	Liste nouvelle du 28/04/2014 des associations non communales pouvant bénéficier d'une aide financière annuelle ou régulière. 2016 : Subside au Centre d'Intervention Bettembourg pour l'acquisition d'un appareil supplémentaire, permettant de suivre un monitoring (ECG), d'établir une prise de la tension artérielle en continu, un mesurage de l'oxygène et le contrôle de la fréquence respiratoire.						
	Total 321	3 700,00	100,00	100,00	100,00		
3/322/	322 Service d'incendie et de sauvetage						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/322/	322 Service d'incendie et de sauvetage						
602000	Matières consommables	4 866,82	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
602000/99001	Produits chimiques et produits connexes	4 866,82	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
603200	Produits d'entretien	802,99	1 100,00	1 100,00	1 200,00		
603200/99001	Fournitures de produits d'entretien	802,99	1 100,00	1 100,00	1 200,00		
603600	Carburants	4 115,94	3 500,00	3 500,00	4 000,00		
603600/99001	Carburants pour véhicules	4 115,94	3 500,00	3 500,00	4 000,00		
608112	Electricité	4 161,92	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
608112/99001	Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune	4 161,92	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
608114	Chaleur	0,00	0,00	0,00	0,00		
608114/99001	Chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune	0,00	0,00	0,00	0,00		
608121	Fournitures d'entretien	11 690,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Frais courants	2 487,55	3 000,00	3 000,00	3 500,00		
608121/99002	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Programme spécifié	0,00	0,00	0,00	0,00		
608121/99003	Fournitures d'entretien sur matériel divers	3 414,42	3 500,00	3 500,00	3 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/322/	322 Service d'incendie et de sauvetage						
608121/99004	Fournitures d'entretien sur matériel roulant	5 788,03	2 500,00	2 500,00	2 000,00		
608122	Petit équipement	19 408,56	23 100,00	24 200,00	26 000,00		
608122/99001	Matériel de sécurité et d'aide d'urgence pour le service d'incendie	19 408,56	23 100,00	24 200,00	26 000,00		
	Programme pluriannuel d'équipement du service d'incendie 2015-2021.						
608160	Vêtements professionnels	10 184,71	28 300,00	28 300,00	15 700,00		
608160/99001	Vêtements professionnels	10 184,71	28 300,00	28 300,00	15 700,00		
	Programme pluriannuel d'équipement du service d'incendie 2015-2021.						
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	1 085,53	1 000,00	1 300,00	1 300,00		
611120/99001	Charges pour les bâtiments communaux (facturation interne - consommation propre eau)	1 085,53	1 000,00	1 300,00	1 300,00		
611200	Loyers et charges mobilières	0,00	3 750,00	1 500,00	7 500,00		
611200/99001	Location de véhicules	0,00	3 750,00	1 500,00	7 500,00		
612200	Entretien et réparations	28 760,24	23 550,00	23 550,00	23 700,00		
612200/99001	Services d'entretien et réparations des bâtiments - Frais courants	1 996,01	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
612200/99002	Services d'entretien et réparations des bâtiments - Programme spécifié	0,00	0,00	0,00	0,00		
612200/99003	Entretien et réparations - Equipement technique	6 394,38	7 550,00	7 550,00	7 700,00		
612200/99004	Entretien et réparations - Véhicules	20 369,85	11 000,00	11 000,00	11 000,00		
	Entretien courant. 2016 : + réparation de la carrosserie des véhicules DLK et GW2.						
612300	Contrats de maintenance	1 841,08	2 700,00	2 700,00	3 200,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/322/	322 Service d'incendie et de sauvetage						
612300/99001	Contrats de maintenance sur biens immobiliers	1 841,08	2 700,00	2 700,00	3 200,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	6 178,99	7 400,00	6 900,00	7 450,00		
614100/99001	Assurances - Bâtiments (incendie / vol...)	357,59	400,00	400,00	450,00		
614100/99002	Assurances sur les véhicules	5 821,40	7 000,00	6 500,00	7 000,00		
614400	Assurance risque d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00		
614400/99001	Assurance du risque d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00		
614600	Assurance responsabilité civile	0,00	0,00	0,00	0,00		
614600/99001	Assurance responsabilité civile	0,00	0,00	0,00	0,00		
614800	Autres assurances	0,00	0,00	0,00	0,00		
614800/99001	Assurance accident usagers	0,00	0,00	0,00	0,00		
618820	Frais de formation	4 250,00	6 800,00	5 000,00	6 800,00		
618820/99001	Frais de formation des bénévoles	4 250,00	6 800,00	5 000,00	6 800,00		
	Programme pluriannuel d'équipement du service d'incendie 2015-2021.						
642500	Indemnités aux bénévoles	47 273,00	55 900,00	52 400,00	69 920,00		
642500/99001	Indemnisation des heures de permanence et des heures de garde	44 873,00	50 500,00	47 000,00	64 520,00		
	Règlement du 07/05/2012 fixant des indemnités aux sapeurs-pompier volontaires du service d'incendie de la Commune de						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/322/	322 Service d'incendie et de sauvetage						
	Roeser : 1,00 € par heure de permanence.						
642500/99002	<i>Indemnité pour les chefs de corps et chefs de corps adjoints</i>	2 400,00	2 400,00	2 400,00	2 400,00		
	Règlement du 07/05/2012 fixant des indemnités aux sapeurs-pompiers volontaires du service d'incendie de la Commune de Roeser : indemnité mensuelle de 200,00 €.						
642500/99003	<i>Remboursement du congé spécial dans l'intérêt des volontaires assurant le service d'incendie</i>	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
	Remboursement à l'employeur des salaires payés pendant le congé spécial des volontaires des services de secours en vertu des articles 22 et 24 de la loi modifiée du 12 juin 2004 portant création d'une Administration des services de secours.						
642800	Autres indemnités	0,00	750,00	750,00	750,00		
642800/99001	<i>Cadeaux d'ancienneté de service aux sapeurs-pompiers volontaires</i>	0,00	750,00	750,00	750,00		
	Délibération du 20/11/2006 arrêtant la valeur du cadeau d'ancienneté alloué aux membres du service d'incendie ayant 25 ans de service actif : 750,00 €.						
648110 P	Subventions non affectées	6 071,53	8 050,00	8 307,50	10 850,00		
648110/99001 P	<i>Subventions aux associations actives dans le service incendie</i>	5 049,50	5 350,00	5 607,50	8 150,00		
	Règlement communal du 07/03/1991, modifié et complété le 24/04/1997, portant réglementation de l'allocation des subsides communaux ordinaires. Règlement du 28/04/2014 relatif à l'allocation de subsides ordinaires annuels aux associations communales.						
648110/99002 P	<i>Interventions ne relevant pas des missions primaires du service d'incendie</i>	622,03	1 800,00	1 800,00	1 800,00		
	Règlement modifié du 03/12/1996 relatif aux interventions ne faisant pas partie de la mission obligatoire du service d'incendie communal - article 5. Transfert de la taxe d'intervention 2/3 de la recette inscrite comme dépense.						
648110/99003 P	<i>Transfert de la taxe d'intervention (1/3 de la recette reversée au Corps des sapeurs-pompiers)</i>	400,00	900,00	900,00	900,00		
	Règlement modifié du 03/12/1996 relatif aux interventions ne faisant pas partie de la mission obligatoire du service d'incendie communal - article 5.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/322/	322 Service d'incendie et de sauvetage						
648211 G	Participations à caractère général	0,00	0,00	0,00	101 881,00		
648211/99001 G	Contribution au Corps grand ducal d'incendie et de secours (CGDIS)	0,00	0,00	0,00	101 881,00		
	Article créé en exécution de l'instruction ministérielle du 05/12/2017 : invitation à "inscrire le montant de 101.881 euros au budget des dépenses de 2018 à l'article budgétaire « 3/32n/648 211/G » tenant compte des dispositions légales en projet précitées afin de contribuer à la mise en place et au fonctionnement du futur CGDIS".						
	Total 322	150 691,31	182 900,00	176 507,50	297 251,00		
	Total général 3	155 455,31	184 460,00	177 709,50	298 811,00		
	4 Affaires économiques						
3/411/	411 Agriculture						
608121	Fournitures d'entretien	1 432,91	7 500,00	3 800,00	7 500,00		
608121/99001	Fournitures pour l'entretien des chemins ruraux	1 432,91	7 500,00	3 800,00	7 500,00		
608121/99002	Fournitures d'entretien sur matériel divers	0,00	0,00	0,00	0,00		
611110	Loyers et charges locatives - Terrains	628,86	750,00	750,00	750,00		
611110/99001	Loyers de terres agricoles	628,86	750,00	750,00	750,00		
612200	Entretien et réparations	38 636,78	25 000,00	10 000,00	25 000,00		
612200/99001	Services d'entretien des chemins ruraux	38 636,78	25 000,00	10 000,00	25 000,00		
	Programme 2017 : entretien courant. Programme 2016 : aménagement du chemin "Uewend der Heed" à partir de la rue Schlammesté sur une longueur de 180 m à Roeser						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/411/	411 Agriculture						
	; entretien courant.						
621000	Rémunérations des salariés	11 744,73	12 500,00	14 000,00	21 000,00		
621000/99004	Rémunération des salariés à tâche manuelle - Salaires bruts	11 744,73	12 500,00	14 000,00	21 000,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	1 795,59	2 000,00	2 500,00	3 500,00		
623000/99004	Rémunération des salariés à tâche manuelle - Charges sociales	1 795,59	2 000,00	2 500,00	3 500,00		
648110 P	Subventions non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00		
648110/99001 P	Subventions aux associations agricoles	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 411	54 238,87	47 750,00	31 050,00	57 750,00		
3/412/	412 Sylviculture						
606380	Autres marchandises destinées à la revente	530,74	3 000,00	3 000,00	0,00		
606380/99001	Fournitures pour la préparation de vente de bois	530,74	3 000,00	3 000,00	0,00		
608121	Fournitures d'entretien	25 541,52	36 500,00	36 500,00	45 250,00		
608121/99001	Fournitures pour l'entretien du domaine forestier	24 771,39	28 000,00	28 000,00	36 750,00		
608121/99002	Fournitures pour l'entretien du matériel et de l'outillage	770,13	8 500,00	8 500,00	8 500,00		
608121/99003	Fournitures pour l'entretien des bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00		
608122	Petit équipement	504,75	0,00	0,00	0,00		
608122/99001	Petit équipement	504,75	0,00	0,00	0,00		
608180	Autres matières et fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00		
608180/99001	Achats de plants	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/412/	412 Sylviculture						
611200	Loyers et charges mobilières	6 439,99	12 950,00	13 900,00	16 500,00		
611200/99001	Location de véhicules Véhicule pour l'ANF - Triage de Roeser.	6 439,99	12 950,00	13 900,00	16 500,00		
612200	Entretien et réparations	20 428,88	12 500,00	12 500,00	8 000,00		
612200/99001	Services d'entretien des chemins forestiers	0,00	0,00	0,00	8 000,00		
612200/99002	Services d'entretien du domaine forestier - frais de débardage	20 428,88	12 500,00	12 500,00	0,00		
613481	Honoraires de consultance externe et d'expertise	454,18	500,00	500,00	500,00		
613481/99001	Frais liés au Forest Stewardship Council (FSC) Délibération du 20/11/2006 arrêtant le principe de certification de groupe de la forêt communale d'après le label FSC.	454,18	500,00	500,00	500,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	790,00	1 200,00	1 500,00	2 300,00		
614100/99002	Assurances sur les véhicules Nouveau véhicule pour l'ANF - Triage de Roeser.	790,00	1 200,00	1 500,00	2 300,00		
615100	Frais de marketing et de publicité	2 567,66	3 500,00	3 500,00	4 000,00		
615100/99001	Sensibilisation et information du public Chapitre 4 (Sensibilisation et information du public) du plan de gestion annuel pour la forêt communale de Roeser - exercice 2014.	2 567,66	3 500,00	3 500,00	4 000,00		
648110 P	Subventions non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00		
648110/99001 P	Subventions aux associations actives dans le domaine forestier	0,00	0,00	0,00	0,00		
648258 G	Autres participations à des traitements	83 238,47	102 350,00	102 350,00	125 200,00		
648258/99001 G	Traitements des préposés forestiers et des chefs de cantonnement - remboursement à l'Etat	17 363,67	18 350,00	18 350,00	18 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/412/	412 Sylviculture						
648258/99002 G	Article 9 (1) de la loi du 5 juin 2009 portant création de l'Administration de la nature et des forêts. <i>Salaires des ouvriers forestiers - remboursement à l'Etat</i>	65 874,80	84 000,00	84 000,00	106 700,00		
	Article 9 (2) de la loi du 5 juin 2009 portant création de l'Administration de la nature et des forêts.						
	Total 412	140 496,19	172 500,00	173 750,00	201 750,00		
3/419/	419 Autres Agriculture, sylviculture et viticulture						
648110 P	Subventions non affectées	966,00	1 000,00	637,00	650,00		
648110/99001 P	<i>Subventions aux associations actives dans le domaine avicole et horticole</i>	966,00	1 000,00	637,00	650,00		
	Règlement du 28/04/2014 relatif à l'allocation de subsides ordinaires annuels aux associations communales.						
	Total 419	966,00	1 000,00	637,00	650,00		
3/430/	430 Tourisme						
648110 P	Subventions non affectées	6 653,76	7 100,00	0,00	0,00		
648110/99001 P	<i>Subventions aux associations actives dans le tourisme</i>	6 653,76	7 100,00	0,00	0,00		
	Remplacement de l'ONT par le GIE Luxembourg for Tourism, dont ne fait pas partie la Commune de Roeser qui depuis 2016 ne participe qu'à l'ORT Sud. Cf. article 3/430/648120/99001.						
648120 P	Subventions affectées	0,00	0,00	6 850,00	7 150,00		
648120/99001 P	<i>Participation à l'ORT Sud</i>	0,00	0,00	6 850,00	7 150,00		
	Délibération du 06/02/2012 acceptant l'adhésion de la Commune de Roeser à l'Office Régional du Tourisme du Sud (ORT Sud). Participation annuelle : 1,16 € par habitant.						
	Total 430	6 653,76	7 100,00	6 850,00	7 150,00		
3/441/	441 Transports routiers						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/441/	441 Transports routiers						
608121	Fournitures d'entretien	908,72	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Frais courants	908,72	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
608121/99002	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Programme spécifié	0,00	0,00	0,00	0,00		
612200	Entretien et réparations	4 486,53	7 500,00	7 500,00	7 500,00		
612200/99001	Services d'entretien et réparations des bâtiments - Frais courants	4 486,53	7 500,00	7 500,00	7 500,00		
612200/99002	Services d'entretien et réparations des bâtiments - Programme spécifié	0,00	0,00	0,00	0,00		
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	183 118,85	187 500,00	187 500,00	200 000,00		
616000/99001	Transports collectifs des usagers - Service Flexibus	161 292,97	164 500,00	164 500,00	164 500,00		
	Le service « Flexibus », lancé en 2008, est un concept de transport en commun pour les distances courtes offrant aux administrés, sur demande téléphonique, un service de transport par minibus entre leur domicile et une adresse au choix à l'intérieur de la commune (une destination en-dehors de la commune étant tolérée par le ministère des Transports), et inversement. Ce service fonctionne avec un minibus de 9 places qui circule du lundi au vendredi de 07:30 à 19:00 heures et le samedi de 09:00 à 18:00 heures.						
616000/99002	Transports collectifs des usagers - Service Night-Rider	11 039,18	11 000,00	11 000,00	11 000,00		
	Le Night Rider est un service à la demande de bus nocturne sans horaires et arrêts fixes fonctionnant uniquement le week-end. Son utilisation est gratuite pour les habitants de la commune pour autant que le lieu du départ ou le lieu de destination, soit situé sur le territoire de la commune et sous réserve de possession d'une carte spéciale et personnalisée.						
616000/99003	Transports collectifs des usagers - Late Night Bus	10 786,70	12 000,00	12 000,00	12 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/441/	441 Transports routiers						
	Le service Late Night Bus donne aux habitants de la commune la possibilité de se rendre en toute tranquillité à Luxembourg-Ville en fin de semaine. Le bus circule toutes les nuits de l'année du vendredi au samedi et du samedi au dimanche. Ce service, proposé la première fois pour la nuit du Nouvel An 2005, est un service régulier depuis la fin décembre 2013.						
616000/99004	<i>Transports collectifs du personnel communal - M-Pass</i>	0,00	0,00	0,00	12 500,00		
	L'accord salarial du 5 décembre 2016 entre le Gouvernement et la CGFP prévoit entre autres l'introduction du mPass à tarif réduit pour les agents de l'Etat en activité de service, et dont peuvent aussi bénéficier les agents du secteur communal qui en font la demande. Détails précisés dans la circulaire ministérielle n° 3463. Cf. contrepartie sous 2/441/748380/99001.						
648110 P	Subventions non affectées	250,00	350,00	350,00	350,00		
648110/99001 P	<i>Subventions aux associations actives dans le domaine de la sécurité routière</i>	250,00	350,00	350,00	350,00		
	Liste nouvelle du 28/04/2014 des associations non communales pouvant bénéficier d'une aide financière annuelle ou régulière.						
	Total 441	188 764,10	196 850,00	196 850,00	209 350,00		
3/450/	450 Réseaux de communication						
608121	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	25 000,00		
608121/99001	<i>Réseau informatique communal - Frais courants</i>	0,00	0,00	0,00	25 000,00		
	Matériel informatique pour projet LuxConnect haut trafic + matériel informatique pour réseau existant.						
	Total 450	0,00	0,00	0,00	25 000,00		
	Total général 4	391 118,92	425 200,00	409 137,00	501 650,00		
3/510/	5 Protection de l'environnement						
	510 Gestion des déchets						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/510/	510 Gestion des déchets						
606352	Poubelles et sacs poubelles destinés à la revente	8 833,86	25 000,00	15 000,00	25 000,00		
606352/99001	Acquisition poubelles destinées à la revente	8 833,86	25 000,00	15 000,00	25 000,00		
608121	Fournitures d'entretien	1 393,38	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Frais courants	0,00	0,00	0,00	0,00		
608121/99002	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Programme spécifié	0,00	0,00	0,00	0,00		
608121/99003	Fournitures d'entretien sur matériel divers	1 393,38	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
608122	Petit équipement	0,00	0,00	0,00	1 500,00		
608122/99001	Petit équipement	0,00	0,00	0,00	1 500,00		
612140	Sous-traitance générale - Services de transport	308,51	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
612140/99001	Collecte de déchets par entreprise privée	308,51	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
	Collecte hors SYCOSAL uniquement de bois et huiles usagés.						
613481	Honoraires de consultance externe et d'expertise	0,00	0,00	0,00	0,00		
613481/99002	Honoraires de consultance externe et d'expertise	0,00	0,00	0,00	0,00		
615241	Frais de réception	3 477,77	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
615241/99001	Initiatives diverses : Grouss Botz, etc.	3 477,77	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
618400	Elimination des déchets non industriels	13 583,20	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
618400/99001	Frais de dépôt des déchets inertes à la décharge régionale	13 583,20	25 000,00	25 000,00	25 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/510/	510 Gestion des déchets						
	2017 : action de nettoyage des fossés d'écoulement des eaux de surface en aval de la rue de Hellange, Crauthem.						
621000	Rémunérations des salariés	60 841,83	63 000,00	67 500,00	90 000,00		
621000/99004	Rémunération des salariés à tâche manuelle - Salaires bruts	60 841,83	63 000,00	67 500,00	90 000,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	9 329,93	10 000,00	11 000,00	14 500,00		
623000/99004	Rémunération des salariés à tâche manuelle - Charges sociales	9 329,93	10 000,00	11 000,00	14 500,00		
648211 S	Participations à caractère général	549 478,10	584 600,00	573 600,00	605 550,00		
648211/99001 S	Participation aux frais d'exploitation du SYCOSAL	220 085,30	229 500,00	226 500,00	223 800,00		
	Syndicat SYCOSAL ayant pour objet l'enlèvement des déchets ménagers.						
648211/99002 S	Participation aux frais d'exploitation du SIDOR	69 282,56	75 500,00	67 500,00	67 500,00		
	Syndicat SIDOR ayant pour objet l'incinération des déchets ménagers.						
648211/99003 S	Participation aux frais d'exploitation du MINETT-KOMPOST	73 766,00	73 800,00	73 800,00	73 800,00		
	Syndicat MINETT-KOMPOST ayant pour objet le traitement des déchets organiques.						
648211/99004 S	Participation aux frais d'exploitation du syndicat STEP - Parc de recyclage	186 344,24	205 800,00	205 800,00	240 450,00		
	Syndicat STEP ayant pour objet l'exploitation d'une station d'épuration et la réalisation d'activités de recyclage et de gestion écologique.						
648212 S	Participations à caractère spécifique	37 644,23	22 000,00	16 500,00	16 800,00		
648212/99001 S	Participation à caractère spécifique au MINETT-KOMPOST - Compostage des déchets organiques	37 644,23	22 000,00	16 500,00	16 800,00		
688000	Autres impôts et taxes	1 975,00	2 500,00	2 000,00	2 500,00		
688000/99001	Remboursement de taxes, de redevances et d'autres recettes indûment touchées	1 975,00	2 500,00	2 000,00	2 500,00		
	Total 510	686 865,81	741 100,00	719 600,00	789 850,00		
3/520/	520 Gestion des eaux usées						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/520/	520 Gestion des eaux usées						
608121	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Frais courants	0,00	0,00	0,00	0,00		
608121/99002	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Programme spécifié	0,00	0,00	0,00	0,00		
608121/99003	Fournitures d'entretien sur matériel divers	0,00	0,00	0,00	0,00		
608122	Petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00		
608122/99001	Petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00		
611200	Loyers et charges mobilières	859,94	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
611200/99001	Loyers et charges locatives : Installations techniques	859,94	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
	Location de toilettes mobiles pour infrastructures non raccordées au réseau de canalisation : chalet Beienhaus à Berchem ; espace de récréation en amont de la rue de Weiler à Crauthem.						
612200	Entretien et réparations	27 936,07	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
612200/99001	Services d'entretien et réparations des bâtiments - Frais courants	0,00	0,00	0,00	0,00		
612200/99002	Services d'entretien et de réparation du réseau	27 936,07	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
	Inspections de la canalisation par caméra mobile en prévention d'inondations.						
613481	Honoraires de consultance externe et d'expertise	0,00	0,00	0,00	0,00		
613481/99001	Honoraires de consultance externe et d'expertise	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/520/	520 Gestion des eaux usées						
621000	Rémunérations des salariés	60 991,54	65 500,00	67 000,00	68 500,00		
621000/99001	Rémunération des fonctionnaires - Salaires bruts	0,00	0,00	0,00	0,00		
621000/99004	Rémunération des salariés à tâche manuelle - Salaires bruts	60 991,54	65 500,00	67 000,00	68 500,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	9 345,62	10 500,00	10 500,00	11 000,00		
623000/99004	Rémunération des salariés à tâche manuelle - Charges sociales	9 345,62	10 500,00	10 500,00	11 000,00		
646410	Taxe de rejet	0,00	0,00	0,00	0,00		
646410/99001	Taxe de rejet des eaux usées	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Taxe d'obligation légale (art. 16 de la loi du 19/12/2008 relative à l'eau) pour autant que la commune procède elle-même à des déversements d'eaux usées dans les eaux de surface et/ou souterraines. Taxe incluse dans les frais d'exploitation du STEP.						
648211 S	Participations à caractère général	645 037,64	695 200,00	695 200,00	729 300,00		
648211/99001 S	Participation aux frais d'exploitation du STEP - Station d'épuration	645 037,64	695 200,00	695 200,00	729 300,00		
	Syndicat STEP ayant pour objet l'exploitation d'une station d'épuration et la réalisation d'activités de recyclage et de gestion écologique. Participation aux frais d'exploitation + taxe de rejet facturée par le STEP pour paiement par son intermédiaire. Détail 2018 : - Frais d'exploitation : 360.650,00 - Amortissement : 298.650,00 - Taxe de rejet : 70.000,00						
	Total 520	744 170,81	803 700,00	805 200,00	841 300,00		
3/531/	531 Lutte contre la pollution						
648211 E	Participations à caractère général	5 539,62	5 678,11	5 678,11	5 700,00		
648211/99001 E	Participation à l'alliance pour le climat (Klima-Bündnis Lëtzebuerg)	5 539,62	5 678,11	5 678,11	5 700,00		
	Convention avec l'association de communes Klima-Bündnis						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/531/	531 Lutte contre la pollution						
	Lëtzebuerg en vue de la réalisation des objectifs de la Klimabündnis - Allianz del Clima.						
688000	Autres impôts et taxes	23 000,00	0,00	0,00	0,00		
688000/99001	Remboursement de taxes, de redevances et d'autres recettes indûment touchées	23 000,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 531	28 539,62	5 678,11	5 678,11	5 700,00		
3/532/	532 Mesure d'économie d'énergie						
613481	Honoraires de consultance externe et d'expertise	0,00	0,00	0,00	0,00		
613481/99001	Honoraires de consultance externe et d'expertise	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 532	0,00	0,00	0,00	0,00		
3/541/	541 Diversité biologique						
615100	Frais de marketing et de publicité	3 172,69	7 500,00	5 000,00	7 500,00		
615100/99001	Sensibilisation et information du public - Actions Biodiversité	3 172,69	7 500,00	5 000,00	7 500,00		
648110 P	Subventions non affectées	0,00	300,00	713,00	750,00		
648110/99001 P	Subventions aux associations de protection des animaux	0,00	300,00	713,00	750,00		
	Règlement du 28/04/2014 relatif à l'allocation de subsides ordinaires annuels aux associations communales. Liste modifiée du 16/06/2003 des associations non communales pouvant bénéficier d'un subside extraordinaire annuel. Liste nouvelle du 28/04/2014 des associations non communales pouvant bénéficier d'une aide financière annuelle ou régulière.						
	Total 541	3 172,69	7 800,00	5 713,00	8 250,00		
3/542/	542 Protection de la nature						
608180	Autres matières et fournitures non stockées	0,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/542/	542 Protection de la nature						
608180/99001	Achats de plants : Journée de l'arbre, etc.	0,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00		
613481	Honoraires de consultance externe et d'expertise	0,00	0,00	0,00	0,00		
613481/99001	Honoraires de consultance externe et d'expertise	0,00	0,00	0,00	0,00		
615241	Frais de réception	120,62	250,00	250,00	250,00		
615241/99001	Initiatives diverses : Journée de l'arbre, etc.	120,62	250,00	250,00	250,00		
648110 P	Subventions non affectées	100,00	500,00	500,00	500,00		
648110/99001 P	Subventions aux associations de protection de la nature	100,00	500,00	500,00	500,00		
	Liste nouvelle du 28/04/2014 des associations non communales pouvant bénéficier d'une aide financière annuelle ou régulière.						
648211 S	Participations à caractère général	19 643,32	19 900,00	19 900,00	20 350,00		
648211/99001 S	Participation aux frais d'exploitation du SICONA	19 643,32	19 900,00	19 900,00	20 350,00		
	Syndicat SICONA ayant pour objet l'entretien, amélioration et création de biotopes en zone verte.						
648212 S	Participations à caractère spécifique	83 732,73	108 000,00	108 000,00	108 000,00		
648212/99001 S	Travaux spécifiques effectués par le SICONA	83 732,73	108 000,00	108 000,00	108 000,00		
	Total 542	103 596,67	133 150,00	133 150,00	133 600,00		
3/550/	550 Gestion des eaux de surface						
613481	Honoraires de consultance externe et d'expertise	9 178,43	10 500,00	10 500,00	9 000,00		
613481/99001	Honoraires de consultance externe et d'expertise - Partenariat de cours d'eau du bassin supérieur de l'Alzette	9 178,43	10 500,00	10 500,00	9 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/550/	550 Gestion des eaux de surface						
	Total 550	9 178,43	10 500,00	10 500,00	9 000,00		
3/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
613481	Honoraires de consultance externe et d'expertise	0,00	0,00	0,00	100 000,00		
613481/99001	Honoraires de consultance externe et d'expertise Elaboration d'un concept énergétique général.	0,00	0,00	0,00	100 000,00		
613483	Honoraires d'architectes, géomètres et autres professionnels du bâtiment	29 089,02	60 000,00	5 000,00	30 000,00		
613483/99001	Honoraires de consultance externe et d'expertise - Pacte Climat Etudes à réaliser dans le cadre du Pacte Climat.	29 089,02	60 000,00	5 000,00	30 000,00		
615100	Frais de marketing et de publicité	2 123,88	25 000,00	10 000,00	20 000,00		
615100/99001	Sensibilisation et information du public - Actions Pacte Climat Actions proposées par le groupe de travail « Climat » (Klimarot).	2 123,88	25 000,00	10 000,00	20 000,00		
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	0,00	0,00	0,00	0,00		
616000/99001	Transports collectifs du personnel communal - M-Pass	0,00	0,00	0,00	0,00		
648110 P	Subventions non affectées	636,80	650,00	650,00	650,00		
648110/99001 P	Subventions aux associations - Autres types de protection de l'environnement Cotisation à Umweltberodung Lëtzebuerg.	636,80	650,00	650,00	650,00		
	Total 590	31 849,70	85 650,00	15 650,00	150 650,00		
	Total général 5	1 607 373,73	1 787 578,11	1 695 491,11	1 938 350,00		
3/612/	6 Logements et équipements collectifs						
	612 Logements à prix réduit (social)						
608121	Fournitures d'entretien	1 901,10	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Frais courants	1 901,10	2 500,00	2 500,00	2 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
608121/99002	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Programme spécifié	0,00	0,00	0,00	0,00		
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	20 680,00	27 500,00	27 500,00	27 500,00		
611120/99001	Charges pour les bâtiments communaux (facturation interne - consommation propre eau)	0,00	0,00	0,00	0,00		
611120/99002	Loyers et charges immobilières	20 680,00	27 500,00	27 500,00	27 500,00		
612200	Entretien et réparations	44 230,12	11 000,00	10 529,97	13 000,00		
612200/99001	Services d'entretien et réparations des bâtiments - Frais courants	6 299,30	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
612200/99002	Services d'entretien et réparations des bâtiments - Programme spécifié	37 930,82	3 000,00	2 529,97	5 000,00		
	2018 : Travaux de façade du logement social sis rue de Peppange à Livange (côté rue).						
	Travaux d'amélioration de la performance énergétique de l'immeuble sis à Peppange (1, rue Haute) - Programme pluriannuel :						
	2017 : installation d'un WC au rez-de-chaussée.						
	2016 : travaux de façade.						
	2015 : remplacement des fenêtres et portes.						
	2014 : remplacement de la chaudière.						
613483	Honoraires d'architectes, géomètres et autres professionnels du bâtiment	0,00	0,00	0,00	0,00		
613483/99001	Frais de gérance	0,00	0,00	0,00	0,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	430,83	500,00	500,00	550,00		
614100/99001	Assurances - Bâtiments (incendie / vol...)	430,83	500,00	500,00	550,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
	Total 612	67 242,05	41 500,00	41 029,97	43 550,00		
3/621/	621 Places publiques						
608121	Fournitures d'entretien	57 737,12	188 750,00	188 750,00	185 000,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Frais courants	22 929,10	45 000,00	45 000,00	45 000,00		
608121/99002	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Programme spécifié	34 808,02	143 750,00	143 750,00	140 000,00		
	Programme 2018 : entretien (30.000 €) ; remplacement sable (10.000 €) ; remplacement de jeux (100.000 €). Programme 2017 : entretien (12.000 €) ; contrôle sécurité (3.000 €) ; label « Sécher Spillpaz » ; jeux pour aire de jeux rue Hans Adam, Berchem (30.000 €,) ; 2 balançoires (6.000 €) ; sable (2.000 €) ; rehaussement du pare-ballon du terrain multisports à Berchem (27.500 €) ; renouvellement de clôtures près de places de jeux à Berchem (17.250 €). Programme 2016 : label « Sécher Spillpaz » ; remplacement des panneaux du parcours fitness à Crauthem ; toboggan près du chalet Tinkunaku ; balançoire et jeux de ressort pour l'aire de jeux de la rue Jean Jaminet à Peppange ; entretien des aires de jeux.						
608122	Petit équipement	9 181,95	12 500,00	12 500,00	12 500,00		
608122/99001	Petit équipement	9 181,95	12 500,00	12 500,00	12 500,00		
611200	Loyers et charges mobilières	7 280,91	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
611200/99001	Location de machines	7 280,91	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
612200	Entretien et réparations	8 298,80	11 500,00	11 500,00	11 500,00		
612200/99001	Services d'entretien et réparations des infrastructures - Frais courants	748,80	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
612200/99002	Services d'entretien et réparations des infrastructures - Programme spécifié	7 550,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Nettoyage des bacs à sable.						
	Total 621	82 498,78	222 750,00	222 750,00	219 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/622/	622 Circulation						
608121	Fournitures d'entretien	0,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Frais courants	0,00	0,00	0,00	0,00		
608121/99002	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Programme spécifié	0,00	0,00	0,00	0,00		
608121/99003	Fournitures d'entretien sur biens mobiliers - Signalisation routière	0,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00		
612200	Entretien et réparations	3 549,09	18 500,00	13 500,00	16 500,00		
612200/99001	Services d'entretien et réparations des infrastructures - Frais courants	3 549,09	15 000,00	10 000,00	15 000,00		
612200/99002	Services d'entretien et réparations des infrastructures - Programme spécifié	0,00	3 500,00	3 500,00	1 500,00		
613481	Honoraires de consultance externe et d'expertise	0,00	0,00	0,00	0,00		
613481/99001	Honoraires de consultance externe et d'expertise	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 622	3 549,09	26 000,00	21 000,00	24 000,00		
3/623/	623 Parking						
608121	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Frais courants	0,00	0,00	0,00	0,00		
608121/99002	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Programme spécifié	0,00	0,00	0,00	0,00		
612200	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/623/	623 Parking						
612200/99001	Services d'entretien et réparations des infrastructures - Frais courants	0,00	0,00	0,00	0,00		
612200/99002	Services d'entretien et réparations des infrastructures - Programme spécifié	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 623	0,00	0,00	0,00	0,00		
3/624/	624 Voirie vicinale						
601000	Matières premières	5 542,50	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
601000/99001	Matières premières pour l'entretien des infrastructures	5 542,50	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
603800	Autres fournitures consommables	10 011,44	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
603800/99001	Autres fournitures consommables (sel de déneigement etc.)	10 011,44	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
608121	Fournitures d'entretien	20 266,61	20 000,00	20 000,00	22 500,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Frais courants	8 425,23	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
608121/99002	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Programme spécifié	0,00	0,00	0,00	0,00		
608121/99003	Fournitures d'entretien sur matériel divers	11 841,38	10 000,00	10 000,00	12 500,00		
608121/99004	Fournitures d'entretien sur matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00		
608122	Petit équipement	0,00	0,00	0,00	1 500,00		
608122/99001	Petit équipement	0,00	0,00	0,00	1 500,00		
611200	Loyers et charges mobilières	0,00	0,00	0,00	1 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/624/	624 Voirie vicinale						
611200/99001	Location de machines	0,00	0,00	0,00	1 500,00		
612200	Entretien et réparations	18 855,49	29 000,00	29 000,00	29 000,00		
612200/99001	Services d'entretien et réparations des infrastructures - Frais courants	18 855,49	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
612200/99002	Services d'entretien et réparations des infrastructures - Programme spécifié	0,00	0,00	0,00	0,00		
612200/99003	Entretien et réparations - Equipement technique	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	264 937,50	266 000,00	274 500,00	264 000,00		
621000/99004	Rémunération des salariés à tâche manuelle - Salaires bruts	264 937,50	266 000,00	274 500,00	264 000,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	40 633,50	42 000,00	43 000,00	41 500,00		
623000/99004	Rémunération des salariés à tâche manuelle - Charges sociales	40 633,50	42 000,00	43 000,00	41 500,00		
	Total 624	360 247,04	382 000,00	391 500,00	385 000,00		
3/625/	625 Parcs						
608121	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Frais courants	0,00	0,00	0,00	0,00		
608121/99002	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Programme spécifié	0,00	0,00	0,00	0,00		
608121/99003	Fournitures d'entretien sur matériel divers	0,00	0,00	0,00	0,00		
612200	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/625/	625 Parcs						
612200/99001	Services d'entretien et réparations des infrastructures - Frais courants	0,00	0,00	0,00	0,00		
612200/99002	Services d'entretien et réparations des infrastructures - Programme spécifié	0,00	0,00	0,00	0,00		
621000	Rémunérations des salariés	481 527,62	534 000,00	539 000,00	593 000,00		
621000/99004	Rémunération des salariés à tâche manuelle - Salaires bruts	481 527,62	534 000,00	539 000,00	593 000,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	73 846,78	84 000,00	85 000,00	93 000,00		
623000/99004	Rémunération des salariés à tâche manuelle - Charges sociales	73 846,78	84 000,00	85 000,00	93 000,00		
	Total 625	555 374,40	618 000,00	624 000,00	686 000,00		
3/626/	626 Cimetières						
608121	Fournitures d'entretien	6 198,61	21 750,00	21 750,00	13 500,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Frais courants	0,00	250,00	250,00	1 000,00		
608121/99002	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Programme spécifié	0,00	15 000,00	15 000,00	6 000,00		
	Programme 2018 : remplacement des portillons au cimetière de Crauthem. Programme 2017 : remplacement de la cellule réfrigérée et installation d'une séparation dans la salle funéraire.						
608121/99003	Fournitures d'entretien sur matériel divers	6 198,61	6 500,00	6 500,00	6 500,00		
608122	Petit équipement	205,88	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
608122/99001	Petit équipement	205,88	2 500,00	2 500,00	2 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/626/	626 Cimetières						
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	2 003,53	4 500,00	2 500,00	2 500,00		
611120/99001	Charges pour les bâtiments communaux (facturation interne - consommation propre eau)	2 003,53	4 500,00	2 500,00	2 500,00		
611200	Loyers et charges mobilières	0,00	0,00	0,00	500,00		
611200/99001	Location de machines	0,00	0,00	0,00	500,00		
612180	Autre sous-traitance générale (non incorporée directement aux ouvrages, travaux et produits)	0,00	0,00	0,00	0,00		
612180/99001	Sous-traitance du service de fossoyage auprès d'une entreprise privée	0,00	0,00	0,00	0,00		
612200	Entretien et réparations	0,00	31 750,00	33 750,00	2 500,00		
612200/99001	Services d'entretien et réparations des infrastructures - Frais courants	0,00	1 250,00	1 250,00	2 500,00		
612200/99002	Services d'entretien et réparations des infrastructures - Programme spécifié	0,00	30 500,00	32 500,00	0,00		
	Programme 2017 : remplacement des portes extérieures de la morgue ; enlèvement et réfection de la toiture de la morgue.						
621000	Rémunérations des salariés	18 367,79	16 000,00	15 000,00	15 500,00		
621000/99004	Rémunération des salariés à tâche manuelle - Salaires bruts	18 367,79	16 000,00	15 000,00	15 500,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	2 820,62	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
623000/99004	Rémunération des salariés à tâche manuelle - Charges sociales	2 820,62	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
648211 S	Participations à caractère général	636,24	700,00	640,00	700,00		
648211/99001 S	Participation aux frais d'exploitation du SICEC	636,24	700,00	640,00	700,00		
	Syndicat SICEC ayant pour objet la construction, entretien et exploitation d'un crématoire.						
	Total 626	30 232,67	79 700,00	78 640,00	40 200,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/627/	627 Ateliers						
603120	Combustibles - Liquides	0,00	0,00	0,00	0,00		
603120/99001	Combustibles liquides stockés destinés à la consommation propre des services de la commune	0,00	0,00	0,00	0,00		
603200	Produits d'entretien	927,04	1 100,00	1 100,00	1 200,00		
603200/99001	Fournitures de produits d'entretien	927,04	1 100,00	1 100,00	1 200,00		
603600	Carburants	26 099,23	30 000,00	30 000,00	32 500,00		
603600/99001	Carburants pour véhicules	26 099,23	30 000,00	30 000,00	32 500,00		
608112	Electricité	9 473,73	13 000,00	11 000,00	13 000,00		
608112/99001	Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune	9 473,73	13 000,00	11 000,00	13 000,00		
608114	Chaleur	2 892,20	9 000,00	6 000,00	9 000,00		
608114/99001	Chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune	2 892,20	9 000,00	6 000,00	9 000,00		
608121	Fournitures d'entretien	47 227,27	42 500,00	38 500,00	47 000,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Frais courants	2 930,08	5 000,00	6 000,00	7 000,00		
608121/99002	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Programme spécifié	16 154,54	0,00	0,00	0,00		
	Programme 2016 : équipement du dépôt secondaire de Roeser						
608121/99003	Fournitures d'entretien sur matériel divers	6 154,37	7 500,00	7 500,00	10 000,00		
608121/99004	Fournitures d'entretien sur matériel roulant	21 988,28	30 000,00	25 000,00	25 000,00		
608121/99005	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Programme spécifié (machines et accessoires d'entretien)	0,00	0,00	0,00	5 000,00		
608122	Petit équipement	21 059,86	23 000,00	23 000,00	28 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/627/	627 Ateliers						
608122/99001	Petit équipement	21 059,86	23 000,00	23 000,00	23 000,00		
608122/99002	Petit équipement (atelier électrique)	0,00	0,00	0,00	5 000,00		
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	3 917,06	3 700,00	4 000,00	4 000,00		
611120/99001	Charges pour les bâtiments communaux (facturation interne - consommation propre eau)	3 917,06	3 700,00	4 000,00	4 000,00		
611200	Loyers et charges mobilières	59 819,24	93 000,00	61 000,00	93 000,00		
611200/99001	Location de véhicules	59 401,56	92 000,00	60 000,00	92 000,00		
	2016 : Nouveau véhicule pour le service d'hygiène.						
611200/99002	Location d'appareils et autres installations	417,68	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
612200	Entretien et réparations	86 038,95	84 000,00	84 000,00	94 000,00		
612200/99001	Services d'entretien et réparations des bâtiments - Frais courants	2 091,14	9 000,00	9 000,00	10 000,00		
612200/99002	Services d'entretien et réparations des bâtiments - Programme spécifié	0,00	0,00	0,00	6 500,00		
	Programme 2018 : travaux de façade des locaux techniques à Roeser (côté parking).						
612200/99003	Entretien et réparations - Equipement technique	0,00	0,00	0,00	2 500,00		
612200/99004	Entretien et réparations - Véhicules	83 947,81	75 000,00	75 000,00	75 000,00		
612300	Contrats de maintenance	1 955,20	5 000,00	5 000,00	5 500,00		
612300/99001	Contrats de maintenance sur biens immobiliers	1 955,20	5 000,00	5 000,00	5 500,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	5 900,40	10 000,00	9 000,00	12 500,00		
614100/99001	Assurances - Bâtiments (incendie / vol...)	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/627/	627 Ateliers						
614100/99002	Assurances sur les véhicules 2016 : Assurance nouveau véhicule pour le service d'hygiène.	5 900,40	10 000,00	9 000,00	10 000,00		
614100/99003	Assurances sur les installations	0,00	0,00	0,00	0,00		
614100/99004	Assurances - Véhicules (franchises)	0,00	0,00	0,00	2 500,00		
618820	Frais de formation	14 448,10	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
618820/99001	Frais de formation du personnel salarié manuel	14 448,10	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	280 815,37	217 000,00	235 500,00	218 000,00		
621000/99004	Rémunération des salariés à tâche manuelle - Salaires bruts	280 815,37	217 000,00	235 500,00	218 000,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	34 883,47	34 500,00	37 000,00	34 500,00		
623000/99004	Rémunération des salariés à tâche manuelle - Charges sociales	34 883,47	34 500,00	37 000,00	34 500,00		
624000	Pensions complémentaires	0,00	55 000,00	55 000,00	56 000,00		
624000/99001	Supplément de pension pour salariés à tâche manuelle	0,00	55 000,00	55 000,00	56 000,00		
	Total 627	595 457,12	640 800,00	620 100,00	668 200,00		
3/628/	628 Hygiène publique						
608121	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Frais courants	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
612200	Entretien et réparations	3 302,00	5 500,00	5 500,00	6 000,00		
	Services d'entretien et réparations des infrastructures publiques - Frais courants	3 302,00	5 500,00	5 500,00	6 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/628/	628 Hygiène publique						
612200/99001							
	Total 628	3 302,00	5 500,00	5 500,00	7 000,00		
3/630/	630 Alimentation en eau						
603600	Carburants	1 555,91	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
603600/99001	<i>Carburants pour véhicules</i>	1 555,91	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
608121	Fournitures d'entretien	84 833,35	90 500,00	90 500,00	90 000,00		
608121/99001	<i>Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Frais courants</i>	3 722,99	7 500,00	7 500,00	7 500,00		
608121/99002	<i>Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Programme spécifié</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
608121/99003	<i>Fournitures d'entretien sur matériel divers</i>	68 959,83	80 000,00	80 000,00	80 000,00		
608121/99004	<i>Fournitures d'entretien sur matériel roulant</i>	12 150,53	3 000,00	3 000,00	2 500,00		
	2016 : Equipement de la nouvelle camionnette du service de l'eau.						
608122	Petit équipement	9 253,67	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
608122/99001	<i>Petit équipement</i>	9 253,67	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00		
611120/99001	<i>Charges pour les bâtiments communaux (facturation interne - consommation propre eau)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/630/	630 Alimentation en eau						
611200	Loyers et charges mobilières	6 332,02	20 000,00	10 000,00	14 000,00		
611200/99001	Location de véhicules	6 332,02	20 000,00	10 000,00	14 000,00		
	2016 : Nouveau véhicule pour le service de l'eau.						
612200	Entretien et réparations	6 255,26	18 500,00	18 500,00	19 500,00		
612200/99001	Services d'entretien et réparations des bâtiments - Frais courants	5 247,45	7 000,00	7 000,00	7 000,00		
612200/99002	Services d'entretien et réparations des bâtiments - Programme spécifié	0,00	0,00	0,00	0,00		
612200/99003	Services d'entretien et de réparation du réseau d'eau potable	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Les analyses d'eau sont payantes à partir 2016.						
612200/99004	Entretien et réparation - Véhicules	1 007,81	1 500,00	1 500,00	2 500,00		
613481	Honoraires de consultance externe et d'expertise	0,00	0,00	0,00	1 500,00		
613481/99001	Honoraires de consultance externe et d'expertise	0,00	0,00	0,00	1 500,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	855,56	2 500,00	1 500,00	2 200,00		
614100/99001	Assurances - Bâtiments (incendie / vol...)	0,00	0,00	0,00	0,00		
614100/99002	Assurances sur les véhicules	855,56	2 500,00	1 500,00	2 200,00		
	2016 : Assurance nouveau véhicule pour le service de l'eau.						
614100/99003	Assurances sur les installations	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/630/	630 Alimentation en eau						
621000	Rémunérations des salariés	215 009,53	244 500,00	216 500,00	214 000,00		
621000/99001	Rémunération des fonctionnaires - Salaires bruts	6 225,22	6 500,00	6 500,00	13 500,00		
621000/99002	Rémunération des employés publics et communaux - Salaires bruts	6 435,65	7 000,00	7 000,00	7 000,00		
621000/99004	Rémunération des salariés à tâche manuelle - Salaires bruts	202 348,66	231 000,00	203 000,00	193 500,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	33 463,42	39 500,00	35 000,00	35 000,00		
623000/99001	Rémunération des fonctionnaires - Charges sociales	1 473,48	2 000,00	2 000,00	3 500,00		
623000/99002	Rémunération des employés publics et communaux - Charges sociales	849,80	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
623000/99004	Rémunération des salariés à tâche manuelle - Charges sociales	31 140,14	36 500,00	32 000,00	30 500,00		
646420	Taxe de prélèvement	0,00	0,00	0,00	0,00		
646420/99001	Taxe de prélèvement d'eau payée à l'Etat	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Taxe d'obligation légale (art. 15 de la loi du 19/12/2008 relative à l'eau) pour autant que la commune procède elle-même à des déversements d'eaux usées dans les eaux de surface et/ou souterraines. Taxe incluse dans le prix de l'eau facturé par le SES. La Commune de Roeser ne produit elle-même pas d'eau.						
648211 S	Participations à caractère général	374 302,00	400 000,00	396 000,00	475 860,00		
648211/99001 S	Participation aux frais d'exploitation du SES	374 302,00	400 000,00	396 000,00	475 860,00		
	Syndicat SES ayant pour objet la fourniture et distribution d'eau potable.						
688000	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00		
688000/99001	Remboursement de taxes, de redevances et d'autres recettes indûment touchées	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 630	731 860,72	828 500,00	781 000,00	865 060,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/640/	640 Eclairage public						
608112	Electricité	68 955,45	70 000,00	65 000,00	66 000,00		
608112/99001	Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune	68 955,45	70 000,00	65 000,00	66 000,00		
608121	Fournitures d'entretien	12 117,32	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Frais courants	12 117,32	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
608121/99002	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Programme spécifié	0,00	0,00	0,00	0,00		
608121/99003	Fournitures d'entretien sur matériel divers	0,00	0,00	0,00	0,00		
608122	Petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00		
608122/99001	Petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00		
611200	Loyers et charges mobilières	6 506,37	7 000,00	7 000,00	7 500,00		
611200/99001	Location de machines	6 506,37	7 000,00	7 000,00	7 500,00		
612200	Entretien et réparations	4 599,36	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
612200/99001	Services d'entretien et réparations des infrastructures publiques	4 599,36	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
	Total 640	92 178,50	105 000,00	100 000,00	101 500,00		
3/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
603200	Produits d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
603200/99001	Fournitures de produits d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00		
608112	Electricité	9 503,00	10 000,00	10 500,00	10 500,00		
608112/99001	Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune	9 503,00	10 000,00	10 500,00	10 500,00		
608113	Gaz de canalisation	1 787,82	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
608113/99001	Gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune	1 787,82	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
608121	Fournitures d'entretien	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Frais courants	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
608121/99002	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Programme spécifié	0,00	0,00	0,00	0,00		
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	320,55	700,00	700,00	700,00		
611120/99001	Charges pour les bâtiments communaux (facturation interne - consommation propre eau)	143,89	300,00	300,00	300,00		
611120/99002	Loyers et charges locatives	176,66	400,00	400,00	400,00		
612200	Entretien et réparations	249,21	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
612200/99001	Services d'entretien et réparations des bâtiments - Frais courants	249,21	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
612200/99002	Services d'entretien et réparations des bâtiments - Programme spécifié	0,00	0,00	0,00	0,00		
612300	Contrats de maintenance	264,29	500,00	500,00	500,00		
612300/99001	Contrats de maintenance sur biens immobiliers	264,29	500,00	500,00	500,00		
	Total 650	12 124,87	18 200,00	18 700,00	18 700,00		
	Total général 6	2 534 067,24	2 967 950,00	2 904 219,97	3 058 210,00		
3/710/	7 Santé						
	710 Produits, appareils et matériels médicaux						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/710/	710 Produits, appareils et matériels médicaux						
608122	Petit équipement	6 096,23	7 000,00	2 500,00	7 000,00		
608122/99001	Matériel de sécurité et d'aide d'urgence (défibrillateurs) Programme pluriannuel d'installation de défibrillateurs automatisés dans les bâtiments communaux.	6 096,23	7 000,00	2 500,00	7 000,00		
	Total 710	6 096,23	7 000,00	2 500,00	7 000,00		
3/740/	740 Services de santé publique						
648110 P	Subventions non affectées	395,00	2 450,00	2 450,00	2 450,00		
648110/99001 P	Subventions aux associations - Services de santé publique Liste nouvelle du 28/04/2014 des associations non communales pouvant bénéficier d'une aide financière annuelle ou régulière.	395,00	2 450,00	2 450,00	2 450,00		
648120 P	Subventions affectées	0,00	1 400,00	0,00	1 400,00		
648120/99001 P	Participation au programme de prévention des toxicomanies Convention du 19/05/2005 avec la Fondation « Centre de prévention des toxicomanies » relative à la prévention des toxicomanies.	0,00	1 400,00	0,00	1 400,00		
	Total 740	395,00	3 850,00	2 450,00	3 850,00		
	Total général 7	6 491,23	10 850,00	4 950,00	10 850,00		
3/810/	8 Loisirs, culture et culte						
	810 Loisirs						
608121	Fournitures d'entretien	7 692,81	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Frais courants Frais courants + en 2016 : site Herchesfeld (mise en conformité électricité ;	7 692,81	10 000,00	10 000,00	10 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/810/	810 Loisirs						
	vidange supplémentaire fosse septique) ; en 2017 : site Herchesfeld (suite de la mise en conformité électricité).						
608122	Petit équipement	819,22	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
608122/99001	Petit équipement	819,22	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	1 933,87	7 500,00	4 000,00	4 000,00		
611120/99001	Charges pour les bâtiments communaux (facturation interne - consommation propre eau)	1 933,87	7 500,00	4 000,00	4 000,00		
612200	Entretien et réparations	0,00	250,00	250,00	2 500,00		
612200/99001	Services d'entretien et réparations des infrastructures publiques	0,00	250,00	250,00	2 500,00		
648110 P	Subventions non affectées	2 145,50	2 150,00	2 352,00	2 400,00		
648110/99001 P	Subventions aux associations de loisirs	2 145,50	2 150,00	2 352,00	2 400,00		
	Règlement du 28/04/2014 relatif à l'allocation de subsides ordinaires annuels aux associations communales.						
648120 P	Subventions affectées	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
648120/99001 P	Subventions affectées culturelles - SHR Equisports (Réiser Paerdsdeeg)	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
	Convention du 16/04/2009 relative à l'organisation des Réiser Paerdsdeeg conclue avec l'association SHR EQUISPORTS a.s.b.l. Liste modifiée du 10/04/2002 des associations communales ayant un intérêt culturel particulier pouvant bénéficier d'une subvention de fonctionnement annuel.						
	Total 810	27 591,40	35 900,00	32 602,00	34 900,00		
3/821/	821 Terrains de sports						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/821/	821 Terrains de sports						
608121	Fournitures d'entretien	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Frais courants	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
612200	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	1 500,00		
612200/99001	Services d'entretien et réparations des infrastructures publiques	0,00	0,00	0,00	1 500,00		
	Total 821	0,00	1 500,00	1 500,00	3 000,00		
3/822/	822 Halls sportifs						
603200	Produits d'entretien	4 249,42	4 500,00	4 500,00	5 000,00		
603200/99001	Fournitures de produits d'entretien	4 249,42	4 500,00	4 500,00	5 000,00		
608112	Electricité	14 344,96	15 500,00	15 500,00	15 500,00		
608112/99001	Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune	14 344,96	15 500,00	15 500,00	15 500,00		
608114	Chaleur	11 837,24	11 625,00	11 625,00	12 000,00		
608114/99001	Chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune	11 837,24	11 625,00	11 625,00	12 000,00		
608121	Fournitures d'entretien	5 768,15	5 750,00	5 750,00	6 500,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Frais courants	5 768,15	5 750,00	5 750,00	6 500,00		
608121/99002	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Programme spécifié	0,00	0,00	0,00	0,00		
608122	Petit équipement	1 531,30	1 700,00	1 700,00	2 100,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/822/	822 Halls sportifs						
608122/99001	Matériel sportif	1 044,30	1 200,00	1 200,00	1 500,00		
608122/99002	Petit équipement	487,00	500,00	500,00	600,00		
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	2 228,70	3 600,00	3 600,00	3 600,00		
611120/99001	Charges pour les bâtiments communaux (facturation interne - consommation propre eau)	2 228,70	3 600,00	3 600,00	3 600,00		
612200	Entretien et réparations	22 334,86	31 000,00	32 000,00	41 000,00		
612200/99001	Services d'entretien et réparations des bâtiments - Frais courants	19 229,33	9 000,00	10 000,00	11 000,00		
612200/99002	Services d'entretien et réparations des bâtiments - Programme spécifié	3 105,53	22 000,00	22 000,00	30 000,00		
	Programme 2018 : Remplacement de l'écran d'affichage des scores. Programme 2017 : Plate-forme de stockage. Programme 2016 : Réparation de l'installation photovoltaïque.						
612300	Contrats de maintenance	3 401,80	8 500,00	8 500,00	11 500,00		
612300/99001	Contrats de maintenance sur biens immobiliers	3 401,80	8 500,00	8 500,00	11 500,00		
621000	Rémunérations des salariés	148 704,89	155 000,00	159 500,00	163 500,00		
621000/99004	Rémunération des salariés à tâche manuelle - Salaires bruts	148 704,89	155 000,00	159 500,00	163 500,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	22 808,91	25 000,00	25 000,00	26 000,00		
623000/99004	Rémunération des salariés à tâche manuelle - Charges sociales	22 808,91	25 000,00	25 000,00	26 000,00		
	Total 822	237 210,23	262 175,00	267 675,00	286 700,00		
3/823/	823 Piscines						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/823/	823 Piscines						
648211 S	Participations à caractère général	204 457,32	303 500,00	258 000,00	284 500,00		
648211/99001 S	Participation aux frais d'exploitation du SPIC Syndicat SPIC ayant pour objet la construction et l'exploitation d'une piscine scolaire.	204 457,32	303 500,00	258 000,00	284 500,00		
	Total 823	204 457,32	303 500,00	258 000,00	284 500,00		
3/825/	825 Associations sportives						
648110 P	Subventions non affectées	14 646,00	16 100,00	12 740,00	12 750,00		
648110/99001 P	Subventions aux associations sportives Règlement du 28/04/2014 relatif à l'allocation de subsides ordinaires annuels aux associations communales. Liste modifiée du 16/06/2003 des associations non communales pouvant bénéficier d'un subside extraordinaire annuel. Liste nouvelle du 28/04/2014 des associations non communales pouvant bénéficier d'une aide financière annuelle ou régulière.	14 646,00	16 100,00	12 740,00	12 750,00		
648120 P	Subventions affectées	3 500,00	6 800,00	6 800,00	8 300,00		
648120/99001 P	Subventions spéciales aux associations sportives - Fit Réiser Liste modifiée du 10/04/2002 des associations communales ayant un intérêt culturel particulier pouvant bénéficier d'une subvention de fonctionnement annuel.	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
648120/99002 P	Subventions spéciales aux associations sportives - Flèche du Sud Convention annuelle avec l'association Vélo-Union Esch relative à l'organisation d'une étape de la course cycliste Flèche du Sud.	1 500,00	4 800,00	4 800,00	6 300,00		
648340 P	Aides aux résidents	4 125,00	5 000,00	7 000,00	7 000,00		
648340/99001 P	Récompense des citoyens méritants - Mérite sportif Règlement modifié du 18/02/1994 pour l'attribution du Mérite communal dans le domaine sportif, culturel et des loisirs.	4 125,00	5 000,00	7 000,00	7 000,00		
	Total 825	22 271,00	27 900,00	26 540,00	28 050,00		
3/829/	829 Autres Sports						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/829/	829 Autres Sports						
608122	Petit équipement	400,95	1 100,00	1 100,00	1 300,00		
608122/99001	Matériel sportif	400,95	1 100,00	1 100,00	1 300,00		
642800	Autres indemnités	13 474,67	20 000,00	15 000,00	15 000,00		
642800/99001	Cours pour adultes - Indemnités	13 474,67	20 000,00	15 000,00	15 000,00		
	Délibération du 14/06/2002 portant modification de certaines indemnités des agents communaux. Rémunération des chargés de cours (par leçon) : - chargés de cours divers : 5,50 € (i 100)						
	Total 829	13 875,62	21 100,00	16 100,00	16 300,00		
3/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
603120	Combustibles - Liquides	0,00	0,00	0,00	0,00		
603120/99001	Combustibles liquides stockés destinés à la consommation propre des services de la commune	0,00	0,00	0,00	0,00		
603200	Produits d'entretien	3 051,29	7 300,00	7 300,00	8 000,00		
603200/99001	Fournitures de produits d'entretien	3 051,29	7 300,00	7 300,00	8 000,00		
608112	Electricité	16 738,48	19 000,00	17 000,00	17 000,00		
608112/99001	Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune	16 738,48	19 000,00	17 000,00	17 000,00		
608113	Gaz de canalisation	6 409,78	12 000,00	12 000,00	12 000,00		
608113/99001	Gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune	6 409,78	12 000,00	12 000,00	12 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
608114	Chaleur	5 547,59	5 850,00	5 850,00	6 000,00		
608114/99001	Chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune	5 547,59	5 850,00	5 850,00	6 000,00		
608121	Fournitures d'entretien	4 751,43	6 000,00	7 000,00	10 000,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Frais courants	4 751,43	6 000,00	7 000,00	10 000,00		
608121/99002	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Programme spécifié	0,00	0,00	0,00	0,00		
608122	Petit équipement	256,91	3 000,00	2 500,00	3 000,00		
608122/99001	Petit équipement	256,91	3 000,00	2 500,00	3 000,00		
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	2 630,11	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
611120/99001	Charges pour les bâtiments communaux (facturation interne - consommation propre eau)	2 630,11	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
612200	Entretien et réparations	6 621,95	8 000,00	10 000,00	15 900,00		
612200/99001	Services d'entretien et réparations des bâtiments - Frais courants	6 621,95	8 000,00	10 000,00	12 000,00		
612200/99002	Services d'entretien et réparations des bâtiments - Programme spécifié	0,00	0,00	0,00	3 900,00		
	Programme 2018 : pose revêtement de sol au local de stockage de la salle Blouet.						
612300	Contrats de maintenance	6 188,38	9 000,00	9 000,00	17 500,00		
612300/99001	Contrats de maintenance sur biens immobiliers	6 188,38	9 000,00	9 000,00	17 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
615241	Frais de réception	1 048,86	1 500,00	0,00	1 500,00		
615241/99001	Frais d'organisation d'expositions, concerts, spectacles	1 048,86	1 500,00	0,00	1 500,00		
621000	Rémunérations des salariés	171 370,07	212 000,00	222 000,00	187 500,00		
621000/99004	Rémunération des salariés à tâche manuelle - Salaires bruts	171 370,07	212 000,00	222 000,00	187 500,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	26 338,91	33 500,00	35 000,00	29 500,00		
623000/99004	Rémunération des salariés à tâche manuelle - Charges sociales	26 338,91	33 500,00	35 000,00	29 500,00		
	Total 831	250 953,76	320 150,00	330 650,00	310 900,00		
3/832/	832 Théâtres						
648110 P	Subventions non affectées	512,00	650,00	582,00	850,00		
648110/99001 P	Subventions aux associations de théâtre	512,00	650,00	582,00	850,00		
	Règlement du 28/04/2014 relatif à l'allocation de subsides ordinaires annuels aux associations communales.						
	Total 832	512,00	650,00	582,00	850,00		
3/833/	833 Musées						
608121	Fournitures d'entretien	174,21	200,00	200,00	200,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Frais courants	174,21	200,00	200,00	200,00		
608121/99002	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Programme spécifié	0,00	0,00	0,00	0,00		
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	1 352,18	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
611120/99001	Charges pour les bâtiments communaux (facturation interne - consommation propre eau)	1 352,18	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
612200	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/833/	833 Musées						
612200/99001	Services d'entretien et réparations des bâtiments - Frais courants	0,00	0,00	0,00	0,00		
612200/99002	Services d'entretien et réparations des bâtiments - Programme spécifié	0,00	0,00	0,00	0,00		
648120 P	Subventions affectées	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00		
648120/99001 P	Subventions spéciales aux associations muséales - Amis de l'Histoire	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00		
	Convention du 12/10/2006 ayant objet de définir le mode et l'envergure du soutien financier et matériel alloué par l'administration communale de Roeser à l'association communale Amis de l'Histoire du Roeserbann pour l'exploitation du Musée rural et du Musée de Calèches de Peppange. Liste modifiée du 10/04/2002 des associations communales ayant un intérêt culturel particulier pouvant bénéficier d'une subvention de fonctionnement annuel.						
	Total 833	41 526,39	42 200,00	42 200,00	42 200,00		
3/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
608122	Petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00		
608122/99001	Matériel pédagogique : école de musique	0,00	0,00	0,00	0,00		
648110 P	Subventions non affectées	11 454,50	9 225,00	8 992,50	9 025,00		
648110/99001 P	Subventions aux sociétés de musique	11 454,50	9 225,00	8 992,50	9 025,00		
	Règlement du 28/04/2014 relatif à l'allocation de subsides ordinaires annuels aux associations communales. Liste modifiée du 16/06/2003 des associations non communales pouvant bénéficier d'un subside extraordinaire annuel. Liste nouvelle du 28/04/2014 des associations non communales pouvant bénéficier d'une aide financière annuelle ou régulière. 2016 : Subside extraordinaire à HMR pour l'acquisition de nouvelles chaises pour la salle de musique.						
648120 P	Subventions affectées	0,00	0,00	0,00	0,00		
648120/99001 P	Subventions spéciales aux sociétés de musique	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
648211 C	Participations à caractère général	170 669,53	190 000,00	116 000,00	150 000,00		
<i>648211/99001 C</i>	<i>Participation aux frais d'enseignement musical d'une autre commune</i>	170 669,53	190 000,00	116 000,00	150 000,00		
	Convention du 17/06/2011 ayant pour objet d'organiser l'enseignement musical des élèves de la commune de Roeser au sein de l'école régionale de musique de la Ville de Dudelange, dans le cadre de la loi du 28 avril 1998 portant sur l'harmonisation de l'enseignement musical.						
	Total 836	182 124,03	199 225,00	124 992,50	159 025,00		
3/838/	838 Patrimoine culturel						
648110 P	Subventions non affectées	1 529,50	3 095,00	2 585,00	1 345,00		
<i>648110/99001 P</i>	<i>Subventions aux associations de conservation du patrimoine culturel</i>	1 529,50	3 095,00	2 585,00	1 345,00		
	Règlement du 28/04/2014 relatif à l'allocation de subsides ordinaires annuels aux associations communales. Liste modifiée du 16/06/2003 des associations non communales pouvant bénéficier d'un subside extraordinaire annuel. Liste nouvelle du 28/04/2014 des associations non communales pouvant bénéficier d'une aide financière annuelle ou régulière.						
	Total 838	1 529,50	3 095,00	2 585,00	1 345,00		
3/839/	839 Autres Services culturels						
648110 P	Subventions non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>648110/99001 P</i>	<i>Subventions aux associations à but culturel</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
648120 P	Subventions affectées	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>648120/99001 P</i>	<i>Subventions spéciales aux associations culturelles</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/839/	839 Autres Services culturels						
	Total 839	0,00	0,00	0,00	0,00		
3/840/	840 Services de radiodiffusion, de télévision et d'édition						
648110 P	Subventions non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>648110/99001 P</i>	<i>Subventions aux associations actives dans le domaine audiovisuel</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
648120 P	Subventions affectées	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>648120/99001 P</i>	<i>Subventions spéciales aux associations - Radio LRB</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Liste modifiée du 10/04/2002 des associations communales ayant un intérêt culturel particulier pouvant bénéficier d'une subvention de fonctionnement annuel.						
	Total 840	0,00	0,00	0,00	0,00		
3/850/	850 Cultes						
603120	Combustibles - Liquides	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>603120/99001</i>	<i>Combustibles liquides stockés destinés à la consommation propre des services de la commune</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
608112	Electricité	2 966,57	4 200,00	4 200,00	4 200,00		
<i>608112/99001</i>	<i>Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune</i>	2 966,57	4 200,00	4 200,00	4 200,00		
608113	Gaz de canalisation	4 930,62	16 000,00	12 000,00	16 000,00		
<i>608113/99001</i>	<i>Gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune</i>	4 930,62	16 000,00	12 000,00	16 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/850/	850 Cultes						
608114	Chaleur	10 996,20	13 125,00	13 125,00	13 000,00		
608114/99001	Chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune	10 996,20	13 125,00	13 125,00	13 000,00		
608121	Fournitures d'entretien	1 687,97	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Frais courants	1 687,97	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
608121/99002	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Programme spécifié	0,00	0,00	0,00	0,00		
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	1 078,08	750,00	1 000,00	1 000,00		
611120/99001	Charges pour les bâtiments communaux (facturation interne - consommation propre eau)	1 078,08	750,00	1 000,00	1 000,00		
612200	Entretien et réparations	992,17	4 600,00	4 600,00	5 000,00		
612200/99001	Services d'entretien et réparations des bâtiments - Frais courants	992,17	4 600,00	4 600,00	5 000,00		
612200/99002	Services d'entretien et réparations des bâtiments - Programme spécifié	0,00	0,00	0,00	0,00		
612300	Contrats de maintenance	747,81	1 100,00	1 100,00	1 100,00		
612300/99001	Contrats de maintenance sur biens immobiliers	747,81	1 100,00	1 100,00	1 100,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	3 578,03	3 750,00	3 850,00	4 000,00		
614100/99001	Assurances - Bâtiments (incendie / vol...)	3 578,03	3 750,00	3 850,00	4 000,00		
648220 P	Participations au déficit	0,00	0,00	0,00	0,00		
648220/99001 P	Participation au déficit de la fabrique d'église	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Par la loi du 17 mars 2016 modifiant le décret du 30 décembre 1809 concernant les fabriques des églises les communes n'ont plus subvenir aux fabriques des églises.						
	Total 850	26 977,45	46 025,00	42 375,00	46 800,00		
3/860/	860 Fêtes publiques						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/860/	860 Fêtes publiques						
615241	Frais de réception	21 945,36	27 500,00	24 540,30	33 500,00		
615241/99001	Frais des fêtes publiques	6 464,27	8 000,00	6 500,00	8 000,00		
615241/99002	Fête nationale - Organisation du feu d'artifice	6 499,99	7 000,00	6 540,30	7 000,00		
615241/99003	Fête de Saint Nicolas	3 909,73	5 000,00	4 500,00	5 000,00		
615241/99004	Frais d'organisation de réceptions et autres festivités	5 071,37	7 500,00	7 000,00	13 500,00		
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	0,00	0,00	0,00	0,00		
616000/99001	Navette pour manifestations diverses	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Dépense transférée à l'article 3/441/616000/99003 avec la mise en place du Late Night Bus comme service régulier.						
	Total 860	21 945,36	27 500,00	24 540,30	33 500,00		
3/890/	890 Autres loisirs, culture et cultes						
608122	Petit équipement	205,12	250,00	250,00	250,00		
608122/99001	Cours pour adultes - Matériel pédagogique	205,12	250,00	250,00	250,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	1 255,82	2 200,00	2 200,00	2 200,00		
614100/99001	Assurances - Bâtiments (incendie / vol...)	1 255,82	2 200,00	2 200,00	2 200,00		
642800	Autres indemnités	13 201,16	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
642800/99001	Cours pour adultes - Indemnités	13 201,16	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
	Délibération du 14/06/2002 portant modification de certaines indemnités des agents communaux. Rémunération des chargés de cours (par leçon) : - chargés de cours de langues : 7,50 € (1 100) - chargés de cours divers : 5,50 € (i 100)						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/890/	890 Autres loisirs, culture et cultes						
648110 P	Subventions non affectées	2 230,00	2 500,00	2 368,00	2 150,00		
648110/99001 P	Subventions aux associations de loisirs (Entente, etc.)	2 230,00	2 500,00	2 368,00	2 150,00		
	Règlement du 28/04/2014 relatif à l'allocation de subsides ordinaires annuels aux associations communales.						
648340 P	Aides aux résidents	3 325,00	3 625,00	3 125,00	3 625,00		
648340/99001 P	Récompense des citoyens méritants - Mérite culturel	700,00	1 000,00	500,00	1 000,00		
	Règlement modifié du 18/02/1994 pour l'attribution du Mérite communal dans le domaine sportif, culturel et des loisirs.						
648340/99002 P	Récompense des citoyens méritants - Concours Villages fleuris	2 625,00	2 625,00	2 625,00	2 625,00		
	Règlement modifié du 12/03/1997 concernant le concours « Villages fleuris ».						
	Total 890	20 217,10	23 575,00	22 943,00	23 225,00		
	Total général 8	1 051 191,16	1 314 495,00	1 193 284,80	1 271 295,00		
3/910/	9 Enseignement						
	910 Enseignement fondamental						
603120	Combustibles - Liquides	0,00	0,00	0,00	0,00		
603120/99001	Combustibles liquides stockés destinés à la consommation propre des services de la commune	0,00	0,00	0,00	0,00		
603200	Produits d'entretien	17 505,35	18 000,00	18 000,00	20 000,00		
603200/99001	Fournitures de produits d'entretien	17 505,35	18 000,00	18 000,00	20 000,00		
603500	Fournitures de bureau	17 034,40	28 910,00	29 410,00	26 700,00		
603500/99001	Fournitures de bureau	750,00	750,00	750,00	750,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/910/	910 Enseignement fondamental						
603500/99002	Fournitures de bureau pour photocopieurs	2 450,46	3 500,00	4 000,00	4 000,00		
603500/99003	Fournitures TIC	13 833,94	24 660,00	24 660,00	21 950,00		
606310	Produits alimentaires et boissons destinées à la revente	3 843,83	7 000,00	4 500,00	5 000,00		
606310/99001	Lait scolaire	3 843,83	7 000,00	4 500,00	5 000,00		
608112	Electricité	21 869,84	32 000,00	30 000,00	32 000,00		
608112/99001	Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune	21 869,84	32 000,00	30 000,00	32 000,00		
608113	Gaz de canalisation	13 605,48	28 000,00	28 000,00	28 000,00		
608113/99001	Gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune	13 605,48	28 000,00	28 000,00	28 000,00		
608114	Chaleur	40 320,12	37 500,00	37 500,00	37 500,00		
608114/99001	Chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune	40 320,12	37 500,00	37 500,00	37 500,00		
608121	Fournitures d'entretien	19 056,25	26 900,00	26 900,00	25 000,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Frais courants	19 056,25	21 000,00	21 000,00	25 000,00		
608121/99002	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - Programme spécifié	0,00	5 900,00	5 900,00	0,00		
	Programme 2017 : autolaveuse pour l'école de Crauthem (1er étage).						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/910/	910 Enseignement fondamental						
608122	Petit équipement	66 836,17	68 450,00	68 450,00	68 950,00		
608122/99001	Matériel pédagogique	57 831,59	57 000,00	57 000,00	57 000,00		
608122/99002	Matériel pédagogique : bibliothèque	4 485,18	4 500,00	4 500,00	4 500,00		
608122/99003	Matériel pédagogique : médiathèque	697,94	700,00	700,00	700,00		
608122/99004	Matériel pédagogique : éducation vie sociale	247,97	250,00	250,00	500,00		
608122/99005	Matériel pédagogique : enseignement moral	44,13	250,00	250,00	0,00		
608122/99006	Matériel sportif	1 120,30	2 500,00	2 500,00	3 000,00		
608122/99007	Petit équipement pour les écoliers	1 892,25	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
608122/99008	Autre petit équipement de bureau	288,01	500,00	500,00	500,00		
608122/99009	Matériel médical	228,80	750,00	750,00	750,00		
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	5 764,47	5 500,00	6 000,00	6 000,00		
611120/99001	Charges pour les bâtiments communaux (facturation interne - consommation propre eau)	5 764,47	5 500,00	6 000,00	6 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/910/	910 Enseignement fondamental						
611200	Loyers et charges mobilières	17 268,24	22 000,00	22 000,00	22 000,00		
611200/99001	Location de photocopieurs multifonctionnels	17 268,24	22 000,00	22 000,00	22 000,00		
612200	Entretien et réparations	29 455,65	29 700,00	29 700,00	78 000,00		
612200/99001	Services d'entretien et réparations des bâtiments - Frais courants	23 029,82	29 200,00	29 200,00	30 000,00		
612200/99002	Services d'entretien et réparations des bâtiments - Programme spécifié	6 425,83	0,00	0,00	47 500,00		
	Programme 2018 : - installation d'une centrale de détection de feu (phase 4/4) école Crauthem au sous-sol - agrandissement de la garde-robe du couloir du pavillon annexe de l'école de Berchem (suite visite commission scolaire) Programme 2016 : équipement des fenêtres de limiteurs d'ouverture - école de Crauthem.						
612200/99003	Entretien et réparations - Mobilier scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00		
612200/99004	Entretien et réparations - Matériel informatique	0,00	500,00	500,00	500,00		
612300	Contrats de maintenance	22 100,03	27 000,00	27 000,00	29 000,00		
612300/99001	Contrats de maintenance sur biens immobiliers	22 100,03	27 000,00	27 000,00	29 000,00		
613200	Traitement informatique	73 850,40	74 000,00	74 000,00	74 000,00		
613200/99001	Accompagnement et support pédago-technologique	73 850,40	74 000,00	74 000,00	74 000,00		
613481	Honoraires de consultance externe et d'expertise	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/910/	910 Enseignement fondamental						
613481/99001	Accompagnement et support pédago-technologique	0,00	0,00	0,00	0,00		
613484	Honoraires médicaux et de soins	6 440,00	7 000,00	7 300,00	8 000,00		
613484/99001	Honoraires médicaux	6 440,00	7 000,00	7 300,00	8 000,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	7 535,20	8 250,00	8 250,00	8 500,00		
614100/99001	Assurances - Bâtiments (incendie / vol...)	7 535,20	8 250,00	8 250,00	8 500,00		
614400	Assurance risque d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00		
614400/99001	Assurance du risque d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00		
614600	Assurance responsabilité civile	0,00	0,00	0,00	0,00		
614600/99001	Assurance responsabilité civile	0,00	0,00	0,00	0,00		
614800	Autres assurances	1 640,17	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
614800/99001	Assurance accident usagers	1 640,17	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
615241	Frais de réception	0,00	0,00	0,00	0,00		
615241/99001	Frais des fêtes scolaires : Saint Nicolas, etc.	0,00	0,00	0,00	0,00		
615242	Frais de représentation	0,00	1 200,00	0,00	1 200,00		
615242/99001	Frais d'organisation de la Journée pédagogique	0,00	1 200,00	0,00	1 200,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/910/	910 Enseignement fondamental						
617100	Personnel intérimaire	0,00	0,00	0,00	0,00		
617100/99001	Personnel enseignant - indemnités diverses	0,00	0,00	0,00	0,00		
621000	Rémunérations des salariés	407 439,04	394 000,00	400 500,00	435 000,00		
621000/99003	Rémunération des salariés à tâche intellectuelle - Salaires bruts	27 994,63	0,00	4 000,00	4 000,00		
621000/99004	Rémunération des salariés à tâche manuelle - Salaires bruts	379 444,41	394 000,00	396 500,00	431 000,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	61 962,06	62 000,00	62 951,39	68 500,00		
623000/99003	Rémunération des salariés à tâche intellectuelle - Charges sociales	3 902,47	0,00	451,39	500,00		
623000/99004	Rémunération des salariés à tâche manuelle - Charges sociales	58 059,59	62 000,00	62 500,00	68 000,00		
648110 P	Subventions non affectées	0,00	450,00	490,00	500,00		
648110/99001 P	Subventions aux associations de parents d'élèves	0,00	450,00	490,00	500,00		
	Règlement du 28/04/2014 relatif à l'allocation de subsides ordinaires annuels aux associations communales.						
648120 P	Subventions affectées	15 500,00	16 750,00	16 750,00	18 000,00		
648120/99001 P	Subventions spéciales aux associations sportives - LASEP	3 000,00	4 250,00	4 250,00	3 000,00		
	Liste modifiée du 10/04/2002 des associations communales ayant un intérêt culturel particulier pouvant bénéficier d'une subvention de fonctionnement annuel.						
648120/99002 P	Subventions spéciales aux associations - Colonies de vacances	12 500,00	12 500,00	12 500,00	15 000,00		
	Liste modifiée du 10/04/2002 des associations communales ayant un intérêt culturel particulier pouvant bénéficier d'une subvention de fonctionnement annuel.						
648212 C	Participations à caractère spécifique	10 259,30	10 500,00	10 500,00	10 500,00		
648212/99001 C	Participation aux frais des enfants scolarisés dans d'autres communes	10 259,30	10 500,00	10 500,00	10 500,00		
	Règlement grand-ducal du 14 mai 2009 déterminant les modalités suivant lesquelles un enfant peut être admis dans une école d'une commune autre que sa commune de résidence ainsi que le mode de calcul des frais de scolarité.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/910/	910 Enseignement fondamental						
648251 G	Participations au traitement du personnel enseignant	1 530 545,01	1 530 278,05	1 530 278,05	0,00		
648251/99001 G	Remboursement partiel à l'Etat des traitements du personnel enseignant	1 530 545,01	1 530 278,05	1 530 278,05	0,00		
	Article 76 de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental modifié et complété par les dispositions de la loi du 16 décembre 2011. Circulaire 3299 - Répartition des frais de personnel des écoles de l'enseignement fondamental entre l'Etat et les communes respectivement les syndicats scolaires - décomptes pour les années 2009 - 2012 - Régularisation (cf. 2/910/748380/99001).						
648330 P	Aides aux enfants	53 714,05	60 205,00	58 620,00	60 650,00		
648330/99001 P	Fournitures en nature aux élèves	49 738,11	52 200,00	52 200,00	52 200,00		
	Gratuité des livres scolaires suivant l'organisation scolaire et la circulaire ministérielle.						
648330/99002 P	Epargne scolaire	480,00	820,00	420,00	1 160,00		
	Participation fixée à 20,00 EUR par écolier par délibération du 22/10/2001.						
648330/99003 P	Prix et Récompenses	3 495,94	7 185,00	6 000,00	7 290,00		
648330/99004 P	Frais d'orientation scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 910	2 443 545,06	2 497 593,05	2 499 099,44	1 065 000,00		
3/932/	932 Transport scolaire						
603600	Carburants	10 997,14	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
603600/99001	Carburants pour véhicules	10 997,14	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
608121	Fournitures d'entretien	2 043,35	2 500,00	2 500,00	2 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/932/	932 Transport scolaire						
608121/99001	Fournitures d'entretien sur matériel roulant	2 043,35	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
611200	Loyers et charges mobilières	0,00	40 000,00	0,00	75 000,00		
611200/99001	Location d'un bus scolaire	0,00	40 000,00	0,00	75 000,00		
	Location d'un nouveau bus en remplacement du bus scolaire actuel acquis en 2001.						
612200	Entretien et réparations	40 102,89	30 000,00	25 000,00	25 000,00		
612200/99001	Entretien et réparation - Véhicules	40 102,89	30 000,00	25 000,00	25 000,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	2 081,41	2 500,00	2 500,00	4 850,00		
614100/99001	Assurances - Bâtiments (incendie / vol...)	659,17	800,00	800,00	850,00		
614100/99002	Assurances sur les véhicules	1 422,24	1 700,00	1 700,00	4 000,00		
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	133 358,37	82 000,00	82 000,00	82 000,00		
616000/99001	Transport scolaire par entreprise privée	133 358,37	82 000,00	82 000,00	82 000,00		
	Délibération du collège échevinal du 02/08/2012 portant adjudication du transport scolaire pour les années scolaires 2012/2013, 2013/2014, 2014/2015 et 2015/2016. Délibération du collège échevinal du 18/08/2016 portant adjudication du transport scolaire pour les années scolaires 2016/2017, 2017 /2018, 2018/2019 et 2019/2020. Cf. article 3/242/616000/99001 pour le transfert d'enfants entre les unités de la MR.						
621000	Rémunérations des salariés	275 502,69	279 000,00	287 500,00	293 500,00		
621000/99001	Rémunération des fonctionnaires - Salaires bruts	26 704,53	31 000,00	31 000,00	32 000,00		
621000/99002	Rémunération des employés publics et communaux - Salaires bruts	140 686,50	147 000,00	150 000,00	152 000,00		
621000/99004	Rémunération des salariés à tâche manuelle - Salaires bruts	108 111,66	101 000,00	106 500,00	109 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/932/	932 Transport scolaire						
622000	Autre personnel	0,00	0,00	0,00	0,00		
622000/99001	Personnel remplaçant occasionnel	0,00	0,00	0,00	0,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	41 416,09	44 000,00	45 500,00	47 000,00		
623000/99001	Rémunération des fonctionnaires - Charges sociales	6 732,85	8 000,00	8 000,00	8 500,00		
623000/99002	Rémunération des employés publics et communaux - Charges sociales	18 448,83	20 000,00	20 500,00	21 000,00		
623000/99004	Rémunération des salariés à tâche manuelle - Charges sociales	16 234,41	16 000,00	17 000,00	17 500,00		
	Total 932	505 501,94	495 000,00	460 000,00	544 850,00		
3/933/	933 Excursions						
615212	Voyages et déplacements - Personnel	1 305,00	2 000,00	1 000,00	2 000,00		
615212/99001	Excursions scolaires - Frais divers	1 305,00	2 000,00	1 000,00	2 000,00		
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	5 343,80	12 600,00	7 000,00	13 500,00		
616000/99001	Excursions scolaires - Frais de transports	5 343,80	12 600,00	7 000,00	13 500,00		
	Total 933	6 648,80	14 600,00	8 000,00	15 500,00		
	Total général 9	2 955 695,80	3 007 193,05	2 967 099,44	1 625 350,00		
	TOTAL GENERAL	17 736 919,50	19 971 461,16	19 548 955,49	19 150 616,00		

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/180/	1 Services généraux des administrations publiques						
	180 Opérations concernant des flux financiers						
194000	Dettes envers des établissements de crédit	2 700 000,00	2 000 000,00	0,00	5 400 000,00		
<i>194000/99001</i>	<i>Emprunts auprès des établissements de crédit</i>	2 700 000,00	2 000 000,00	0,00	5 400 000,00		
	Emprunt pour assurer le financement des travaux de grande envergure prévus au service extraordinaire et pour la présentation du budget en équilibre réel.						
288180 S	Remboursement autres apports en capital, Fonds et Fonds associatifs	0,00	350 645,00	0,00	0,00		
<i>288180/99001 S</i>	<i>Remboursement autres apports en capital, Fonds et Fonds associatifs</i>	0,00	350 645,00	0,00	0,00		
	Invitation du SIDOR à inscrire au chapitre des recettes extraordinaires le montant de 350.644,62 € revenant à la commune pour l'exercice 2017 à titre de remboursement du capital en référence à la décision du Comité du syndicat intercommunal SIDOR du 9 mai 2016. Remboursement du SIDOR comptabilisé sur 2/120/748380/99001 de l'exercice 2016.						
	Total 180	2 700 000,00	2 350 645,00	0,00	5 400 000,00		
	Total général 1	2 700 000,00	2 350 645,00	0,00	5 400 000,00		
1/241/	2 Protection sociale						
	241 Crèches et garderies						
161000 G	Terrains et constructions	523 000,00	0,00	0,00	0,00		
<i>161000/12001 G</i>	<i>Subvention de l'Etat pour l'aménagement de la crèche de Berchem</i>	523 000,00	0,00	0,00	0,00		
	Convention avec le MIFA relative à la participation financière aux frais de construction d'une crèche à Berchem : La participation financière de l'Etat s'élève à 50% du coût total avec un montant maximum de 10.000 € par chaise. La participation est augmentée de 37.500 € pour la cuisine de distribution. La subvention maximale s'élève à 1.046.000. Première tranche de 523.000 € reçue le 04/05/2011. Report à 2016 du solde du subside escompté pour 2015.						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/241/	241 Crèches et garderies						
	Total 241	523 000,00	0,00	0,00	0,00		
1/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	745 600,00	745 600,00	0,00		
<i>161000/14002 G</i>	<i>Subvention de l'Etat pour l'extension de la MRE de Roeser</i>	0,00	745 600,00	745 600,00	0,00		
	Convention de participation financière de l'Etat du 10/10/2014 : participation financière de 50% du coût de la construction et/ou de l'aménagement de l'infrastructure pour les services d'éducation et d'accueil pour a. 141 enfants, 10.000,00 € par chaise : 1.410.000,00 € b. Cuisine de production d'une capacité supérieure à 120 repas : 72.893,72 € c. Aire de jeux extérieure : 8.500,00 € - Total de l'aide : 1.491.393, 72 € TTC. Solde du subside dû inscrit à l'initial 2017.						
	Total 242	0,00	745 600,00	745 600,00	0,00		
	Total général 2	523 000,00	745 600,00	745 600,00	0,00		
1/322/	3 Ordre et sécurité publics						
	322 Service d'incendie et de sauvetage						
162000 G	Installations techniques et machines	0,00	17 300,00	17 300,00	0,00		
<i>162000/15008 G</i>	<i>Subvention de l'Etat pour la mise en place du réseau RENITA</i>	0,00	17 300,00	17 300,00	0,00		
	Circulaire du ministère de l'Intérieur n° 3187 du 15 septembre 2014 : Toute administration communale s'alignant entièrement à l'échéancier et au programme d'exécution des projets RENITA bénéficiera d'un subside extraordinaire de 50 % sur le prix des terminaux et de 75 % sur le prix d'installation des terminaux dans les véhicules d'intervention.						
263220	Véhicules spéciaux	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>263220/99001</i>	<i>Vente de matériel mis hors service</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 322	0,00	17 300,00	17 300,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	Total général 3	0,00	17 300,00	17 300,00	0,00		
	4 Affaires économiques						
1/412/	412 Sylviculture						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>161000/99001 G</i>	<i>Subvention de l'Etat pour la construction de chemins forestiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 412	0,00	0,00	0,00	0,00		
1/423/	423 Cogénération						
162000 G	Installations techniques et machines	0,00	122 000,00	0,00	122 000,00		
<i>162000/16002 G</i>	<i>Nouvelle installation de cogénération pour l'agglomération de Roeser-Crauthem - Subside de l'Etat</i>	0,00	122 000,00	0,00	122 000,00		
	Le projet avisé favorablement et enregistré sous le numéro 273/16 sera subventionné conformément aux articles 2, point f) et 4, point h) de la loi modifiée du 31 mai 1999 portant institution d'un fonds pour la protection de l'environnement par une aide financière de à 121.572,00 € - (Lettre du MDDI du 03/11/2016). Report de 2017 à 2018, la réalisation du projet ayant été retardée.						
	Total 423	0,00	122 000,00	0,00	122 000,00		
	Total général 4	0,00	122 000,00	0,00	122 000,00		
	5 Protection de l'environnement						
1/520/	520 Gestion des eaux usées						
162000 G	Installations techniques et machines	0,00	1 560 000,00	454 000,00	940 000,00		
<i>162000/08001 G</i>	<i>Subvention de l'Etat pour l'assainissement - (Collecteurs phase 4 - Roeser)</i>	0,00	270 000,00	0,00	270 000,00		
	Disposition modifiée N° D 44/06 du 4 juillet 20106 du MEV						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/520/	520 Gestion des eaux usées						
	allouant un subside jusqu'à concurrence d'un montant total de 1.917.793 €, représentant 90% respectivement 84% de la dépense éligible, est alloué à la Commune. La liquidation de la participation étatique est prévue pour les exercices budgétaires 2014-2019. 1ère tranche de 837.000,25 € liquidée au profit de la Commune par arrêté 44/06-01 du 08/08/2008.						
162000/13001 G	Subvention de l'Etat pour l'assainissement - (Collecteurs phase 5 - Bivange)	0,00	910 000,00	400 000,00	510 000,00		
	Disposition modifiée N° D 14/05 du 30 avril 2014 du MEV allouant une participation étatique jusqu'à concurrence d'un montant total de 230.901 € et une participation étatique supplémentaire prévisionnelle d'un montant jusqu'à concurrence d'un montant total de 969.548 € (TVA comprise). La liquidation de la participation étatique est prévue pour les exercices budgétaires 2014-2019.						
162000/13002 G	Subvention de l'Etat pour l'assainissement - (Collecteurs phase 6 - Kockelscheuer)	0,00	220 000,00	0,00	0,00		
	Disposition modifiée N° D 090/11 du 7 octobre 2013 de l'AGE : participation étatique d'un montant jusqu'à concurrence d'un montant total de 1.323.602 € TVAC est allouée au maître d'ouvrage. Le paiement de la participation étatique est prévu pour les exercices budgétaires 2013 à 2017.						
162000/15007 G	Subvention de l'Etat pour l'assainissement - Installation de dégrilleurs aux stations de pompage (Station de Livange)	0,00	0,00	54 000,00	0,00		
	Art. 65 (1,d) de la loi relative à l'eau : prise en charge jusqu'à 50% du coût d'investissement.						
162000/16004 G	Subvention de l'Etat pour l'assainissement - Installation de dégrilleurs aux stations de pompage (Station de Peppange)	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Art. 65 (1,d) de la loi relative à l'eau : prise en charge jusqu'à 50% du coût d'investissement.						
162000/17005 G	Subvention de l'Etat pour l'assainissement - Installation de dégrilleurs aux stations de pompage (Station de Berchem)	0,00	160 000,00	0,00	160 000,00		
	Art. 65 (1,d) de la loi relative à l'eau : prise en charge jusqu'à 50% du coût d'investissement.						
162000/99001 G	Subvention de l'Etat pour l'assainissement - (réseaux locaux)	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Disposition no 29/05 du 28/02/2005 et suivant avis de l'AGE (réf. ASS 05/03) : subside d'un montant de 186.804 € TVAC, représentant 50% de la dépense éligible d'un montant estimé à						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/520/	520 Gestion des eaux usées						
	373.607,18 €. La commune doit assurer en entier le préfinancement de la dépense pour se voir rembourser, sur présentation des factures avec récapitulatif, le montant des subsides engagés par l'Etat. Décompte des travaux approuvé le 11/05/2015 avec un montant de 1.021.550,69 €.						
162000/99002 G	Subvention de l'Etat pour l'élaboration du dossier technique du réseau d'assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Subvention de l'élaboration du dossier technique suivant la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau de la commune de Roeser avec adaptation de l'étude générale du réseau d'assainissement aux recommandations de l'AGE.						
169100	Participations aux frais de raccordement	35 700,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
169100/99001	Taxe de raccordement à la canalisation des eaux usées	35 700,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
	Taxes de raccordement au réseau de canalisation des eaux usées arrêtées le 22/10/2001.						
169100/99002	Raccordement à la canalisation - remboursement des travaux	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 520	35 700,00	1 590 000,00	484 000,00	970 000,00		
1/550/	550 Gestion des eaux de surface						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	96 000,00	0,00	96 000,00		
161000/99001 G	Subvention du projet Interreg "A(I)qua (IP 2 03 027)"	0,00	96 000,00	0,00	96 000,00		
	Subvention intégrale du projet prévu à l'article 4/550/221200/99001. Suivant lettre du 29 juin 2016 le Département de l'Environnement peut contribuer à raison d'un montant jusqu'à concurrence de 187.610 € au projet.						
	Total 550	0,00	96 000,00	0,00	96 000,00		
	Total général 5	35 700,00	1 686 000,00	484 000,00	1 066 000,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/612/	6 Logements et équipements collectifs						
	612 Logements à prix réduit (social)						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	300 000,00	375 000,00	600 000,00		
<i>161000/16005 G</i>	<i>Subvention de l'Etat - Création de logements sociaux à Roeser</i>	0,00	300 000,00	375 000,00	600 000,00		
	Participation de l'Etat de 75% du coût d'acquisition de l'immeuble sis à Roeser (41, Grand-Rue) suivant la convention du 29 mai 2017 réglant la participation de l'Etat au projet de construction d'ensembles de logements subventionnés destinés à la location sis à Roeser (41, Grand-Rue). Arrêté du 21/08/2017 réf. ML - CE/2017-943/NB-nb accordant un montant de 375.000 € à titre de participation de l'Etat aux frais d'acquisition de propriétés immobilières.						
292300	Reprise sur fonds de réserve logement	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>292300/16005</i>	<i>Reprises sur fonds de réserve Pacte Logement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Délibération du conseil communal du 9 novembre 2015 portant décision d'alimenter l'article 1/612/292300 libellé « Aide en capital pacte logement » du montant d'un million d'euros (1.000.000,00 €) en diminution du fonds de réserve pacte logement. Imputation effectuée sur l'article 1/650/292300/99001.						
	Total 612	0,00	300 000,00	375 000,00	600 000,00		
1/624/	624 Voirie vicinale						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	22 480,76	22 480,76	0,00		
<i>161000/16008 G</i>	<i>Réfection de chemins vicinaux à Berchem-Haut</i>	0,00	22 480,76	22 480,76	0,00		
	Lettre du ministère de l'Agriculture du 08/05/2017 confirmant une participation financière à 30% des dépenses résultant de l'exécution des travaux sans dépasser le montant du subside engagé de 23.250,00 €. Montant de la participation du département de l'Agriculture suivant procès-verbal de réception et décompte du 15/11/2017: 22.480,76 €.						
169210	Participations aux frais de raccordement - Par le lotisseur	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00		
<i>169210/14006</i>	<i>Finition de la voirie du PAP Kraizstrachen, Peppange - Participation de l'initiateur du projet</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/624/	624 Voirie vicinale						
169210/14008	Remboursement par les sociétés STRASBI et LUXIMPE de l'investissement réalisé par l'administration communale. Cf. article 4/624/221313/14006. <i>Aménagement d'un nouvel accès au lieu-dit "bei Zahlach" à Berchem - Participation de riverains</i>	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00		
	Remboursement par M. Stéphane Quaring de l'investissement réalisé par l'administration communale. Cf. article 4/624/221313/14008.						
	Total 624	0,00	122 480,76	22 480,76	100 000,00		
1/625/	625 Parcs						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	108 000,00	0,00	139 500,00		
161000/15003 G	<i>Subvention de l'Etat pour l'aménagement d'un skateparc</i>	0,00	0,00	0,00	31 500,00		
	Information du ministère des Sports du 11 septembre 2017 - réf. 1328/2017 : le montant subsidiable au titre sportif est fixé à 157.660 € et un subside de 31.500 €, c.-à-d. quelque 20% de la dépense, peut être présumé.						
161000/17011 G	<i>Subside de l'Etat - Réaménagement et mise en valeur du Jardin du Monastère de Peppange</i>	0,00	108 000,00	0,00	108 000,00		
	Lettre du Ministère de l'Agriculture du 15/09/2016 - réf.: 760/16 relative à l'amélioration de la qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale. Taux d'aide fixé à 40% du coût total éligible du projet, le seuil d'investissement accordé à la Commune de Roeser s'élevant à 1.000.000,00 € htva pour la période 2014-2020. Report de 2017 à 2018.						
	Total 625	0,00	108 000,00	0,00	139 500,00		
1/627/	627 Ateliers						
263210	Véhicules automoteurs	0,00	0,00	0,00	0,00		
263210/99001	<i>Vente de véhicules</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 627	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/630/	630 Alimentation en eau						
169100	Participations aux frais de raccordement	36 153,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
169100/99001	Taxe de raccordement à la conduite d'eau	36 153,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
	Taxes de raccordement au réseau de conduite d'eau potable arrêtées le 22/10/2001.						
169100/99002	Raccordement à la conduite d'eau - remboursement des travaux	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 630	36 153,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
1/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
261100	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00		
261100/99001	Vente de terrains communaux sans affectation définie	0,00	0,00	0,00	0,00		
261300	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00		
261300/99001	Vente d'immeubles communaux sans affectation définie	0,00	0,00	0,00	0,00		
292300	Reprise sur fonds de réserve logement	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00		
292300/99001	Aide en capital pacte logement	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00		
	Délibération du conseil communal du 9 novembre 2015 portant décision d'alimenter l'article 1/612/292300 libellé « Aide en capital pacte logement » du montant d'un million d'euros (1.000.000,00 €) en diminution du fonds de réserve pacte logement.						
	Total 650	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00		
1/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
168000 G	Autres subventions d'investissement en capital	324 315,00	0,00	0,00	11 736,00		
168000/99001 G	Subvention de l'Etat dans le cadre du Pacte Logement	324 315,00	0,00	0,00	11 736,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
	La participation financière de l'Etat à la réalisation des objectifs fixés par la convention est à imputer à cet article. Cf. contrepartie sous 4/690/291500/99001 Z - Dotation au fonds de réserve pacte logement.						
169210	Participations aux frais de raccordement - Par le lotisseur	0,00	0,00	0,00	32 000,00		
<i>169210/99001</i>	<i>Participations aux frais d'infrastructure par le lotisseur</i>	0,00	0,00	0,00	32 000,00		
	Délibération du 25 septembre 2017, approuvée le 23/10/2017 - réf. 18017/41C, décidant de l'affectation de l'indemnité compensatoire de 32.000 € pour la surface inférieure au quart de la surface totale du plan d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Livange, commune de Roeser, aux lieux-dits « rue de Bettembourg » et « rue de Peppange », présenté par le collège des bourgmestre et échevins pour le compte de la société Acacio S.A.						
169222	Taxe d'équipements collectifs	220 365,10	150 000,00	150 000,00	150 000,00		
<i>169222/99001</i>	<i>Taxe de financement des équipements collectifs</i>	220 365,10	150 000,00	150 000,00	150 000,00		
	Taxe de financement des équipements collectifs à prélever lors de la délivrance de l'autorisation de construire introduite par délibération du 07/10/2013.						
	Total 690	544 680,10	150 000,00	150 000,00	193 736,00		
	Total général 6	1 580 833,10	710 480,76	577 480,76	1 063 236,00		
	TOTAL GENERAL	4 839 533,10	5 632 025,76	1 824 380,76	7 651 236,00		

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	1 Services généraux des administrations publiques						
4/120/	120 Coordination administrative						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	2 453,49	87 546,51	87 546,51	50 000,00		
211000/16001	Mise en conformité de la maison communale et aménagement d'un BiergerCenter - Etudes	2 453,49	87 546,51	87 546,51	50 000,00		
	Honoraires pour l'élaboration du projet dont la réalisation est prévue en 2017 par le PPF.						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	370 000,00		
221311/16001	Mise en conformité de la maison communale et aménagement d'un BiergerCenter - Travaux	0,00	0,00	0,00	370 000,00		
222200	Machines	0,00	0,00	0,00	8 400,00		
222200/18001	Acquisition de machines	0,00	0,00	0,00	8 400,00		
	Acquisition d'un nouveau massicot (remplacement de la machine actuelle usée).						
223410	Mobilier	946,53	11 553,47	11 553,47	10 000,00		
223410/99001	Acquisition de mobilier	946,53	11 553,47	11 553,47	10 000,00		
	2018 : mobilier pour nouvel agent de la comptabilité et autre mobilier accessoire. 2017 : mobilier pour nouvel agent de la recette.						
223500	Matériel informatique (hardware)	0,00	0,00	0,00	0,00		
223500/13013	Maison communale - salle des séances : Aménagement pour la retransmission des séances	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Solution d'enregistrement, de traitement et de diffusion vidéo numérique pour les séances achevée.						
238120 S	Apports pour investissements à réaliser	0,00	41 650,00	4 650,00	6 200,00		
238120/99001 S	Apports pour investissements à réaliser - Syndicat SIGI	0,00	41 650,00	4 650,00	6 200,00		
	Apports en capital - 2017 : projet SIGIdrive (1.270,78 €) ; projet Citrix (3.354,53 €). Apports en capital - 2018 : projet SIGIdrive (1.670,17 €) ; projet RGPD - Règlement Général sur la Protection des Données (4.496,62 €).						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/120/	120 Coordination administrative						
	Total 120	3 400,02	140 749,98	103 749,98	444 600,00		
4/130/	130 Coordination technique						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	154 225,18	40 058,17	40 058,17	98 000,00		
211000/18002	Projet d'aménagement particulier (PAP) Heischterberg à Berchem/Bivange	0,00	0,00	0,00	50 000,00		
211000/99001	Elaboration d'un nouveau plan d'aménagement général (PAG)	154 225,18	40 058,17	40 058,17	0,00		
	La procédure de consultation relative au nouveau projet d'aménagement général a été lancée le 9 novembre 2015 (délibération CC.2015-11-9 - 8.0). Décompte concernant l'élaboration du nouveau plan d'aménagement général (PAG), approuvé par le conseil communal le 13/06/2016, établi le 26/10/2017 et arrêté à 1.398.356,24 e.						
211000/99002	Modification du plan d'aménagement général (PAG)	0,00	0,00	0,00	48 000,00		
212000	Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	8 000,00		
212000/99001	Acquisition de logiciels pour le service technique	0,00	0,00	0,00	8 000,00		
223410	Mobilier	4 818,00	1 828,21	1 828,21	1 500,00		
223410/99001	Acquisition de mobilier	4 818,00	1 828,21	1 828,21	1 500,00		
	2017 et 2018 : mobilier divers non spécifié.						
	Total 130	159 043,18	41 886,38	41 886,38	107 500,00		
4/150/	150 Coordination des affaires socio-culturelles						
223420	Œuvres d'art	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00		
223420/99001	Acquisition d'oeuvres d'art	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00		
	Total 150	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00		
	Total général 1	162 443,20	185 136,36	145 636,36	554 600,00		
	2 Protection sociale						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/221/	221 Club Seniors						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	345 000,00	345 000,00	0,00		
221311/14001	Foyer Eist Heem, Berchem - Rénovation du bâtiment et extension du premier étage	0,00	345 000,00	345 000,00	0,00		
	Devis du 10/01/2014 approuvé le 10/02/2014 : 225.000,00 €. 2017 : construction d'une annexe (agrandie) sur la terrasse - report des travaux prévus pour 2016. 2016 : pas de travaux réalisés. 2015 : travaux de peinture extérieure. 2014 : Remplacement des fenêtres et portes de la partie Club Senior. Le mauvais état des fenêtres et chambranles nécessite leur remplacement.						
	Total 221	0,00	345 000,00	345 000,00	0,00		
4/241/	241 Crèches et garderies						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	101 897,17	140 000,00	0,00	160 000,00		
221311/09002	Crèche de Berchem - Aménagement	101 897,17	140 000,00	0,00	160 000,00		
	Devis initial, établi le 07/12/2009 par le bureau d'architecture Klein & Müller, approuvé le 17/12/2009. Devis supplémentaire relatif aux travaux supplémentaires encore nécessaires à l'achèvement complet des travaux approuvé le 15/12/2011. Report de 2017 à 2018 avec adaptation du crédit pour la réparation de dégâts.						
223410	Mobilier	5 737,30	7 000,00	12 500,00	17 800,00		
223410/99001	Acquisition de mobilier pour la crèche	5 737,30	7 000,00	12 500,00	17 800,00		
	Acquisition de mobilier divers.						
	Total 241	107 634,47	147 000,00	12 500,00	177 800,00		
4/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	243,25	5 756,75	5 756,75	0,00		
211000/14002	Extension de la MRE de Roeser : Etudes	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Cf. article apparenté 4/242/221311/14002.						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
211000/15001	Réaménagement et mise en conformité de la MRE de Roeser 2016 : honoraires pour le bureau de contrôle pour la mission de réception suivant le règlement grand-ducal modifié du 13 juin 1979 concernant les directives en matière de sécurité dans la fonction publique. 2015 : économie de la dépense, le projet ayant été élaboré par le service technique.	243,25	5 756,75	5 756,75	0,00		
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	111 046,09	653 803,92	100 000,00	551 013,21		
221311/14002	Extension de la MRE de Roeser : Travaux Extension de la maison relais de Roeser rendue nécessaire par le règlement grand-ducal du 14 novembre 2013 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services d'éducation et d'accueil pour enfants. L'article 23 dispose que les agréments accordés selon les dispositions des règlements grand-ducaux précédents expirent le 15 juillet 2016. Devis approuvé le 10/02/2014 : 5.078.321,89 €. Travaux clôturés en 2017.	16 850,01	0,00	0,00	0,00		
221311/15001	Réaménagement et mise en conformité de la MRE de Roeser Travaux de mise en conformité prescrits par l'agrément n° MR 139/6 du 12 février 2014. L'agrément limité dans le temps jusqu'au 21 janvier 2016 « est accordé au gestionnaire sous la condition qu'il se mettra dans les meilleurs délais en conformité avec le règlement grand-ducal modifié du 20 juillet 2005 relatif à l'agrément à accorder aux gestionnaires de maisons relais pour enfants. »	62 986,79	651 013,21	100 000,00	551 013,21		
221311/16019	Réaménagement et mise en conformité de la MRE de Berchem Travaux clôturés.	31 209,29	2 790,71	0,00	0,00		
223410	Mobilier	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
223410/14002	Extension de la MRE de Roeser : Mobilier Cf. article apparenté 4/242/221311/14002.	0,00	0,00	0,00	0,00		
223410/99001	Acquisition de mobilier pour la maison relais Acquisition de mobilier divers non spécifié.	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
Total	242	111 289,34	679 560,67	125 756,75	571 013,21		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/263/	263 Aides aux nécessiteux						
238120 O	Apports pour investissements à réaliser	0,00	153 500,00	151 894,39	15 750,00		
238120/99001 O	Apport à l'Office social pour investissements à réaliser	0,00	153 500,00	151 894,39	15 750,00		
	Loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale - article 23 (2).						
238180 O	Autres apports en capital, Fonds et Fonds associatifs	775,00	30 520,00	34 135,00	3 300,00		
238180/99001 O	Dotation au Fonds de Roulement de l'Office Social	775,00	30 520,00	34 135,00	3 300,00		
	Loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale - article 6 (3).						
	Total 263	775,00	184 020,00	186 029,39	19 050,00		
	Total général 2	219 698,81	1 355 580,67	669 286,14	767 863,21		
4/322/	3 Ordre et sécurité publics						
	322 Service d'incendie et de sauvetage						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00		
221311/17001	Aménagement de dépôts pour le service d'incendie	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00		
	Aménagement de deux garages pour le stockage de matériel d'incendie du CISRO.						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	30 000,00		
221313/18003	Réfection de l'aire de manœuvre devant le bâtiment du CISRO	0,00	0,00	0,00	30 000,00		
222100	Installations techniques	0,00	17 000,00	17 000,00	0,00		
222100/17002	Appareils de recherche de personnes	0,00	17 000,00	17 000,00	0,00		
	Acquisition de 50 appareils recherche-personne.						
223300	Outillage	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00		
223300/17003	Matériel d'intervention en cas d'inondations	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00		
	Acquisition de 5 pompes avec assesseurs.						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/322/	322 Service d'incendie et de sauvetage						
223800	Autres installations	12 403,57	0,00	0,00	0,00		
223800/15008	Mise en place du nouveau réseau radio intégré de radiocommunication RENITA	12 403,57	0,00	0,00	0,00		
	Acquisition des terminaux, radios et accessoires dans le cadre de la modernisation des infrastructures de radiocommunication des services d'urgences en prévision de la fin de la radiocommunication analogique au début de l'année 2017. Acquisition et montage de l'équipement de radiocommunication TETRA réalisés en 2016. Cf. article 1/322/162000/15008 G (subside de l'Etat).						
	Total 322	12 403,57	52 000,00	52 000,00	30 000,00		
	Total général 3	12 403,57	52 000,00	52 000,00	30 000,00		
4/412/	4 Affaires économiques						
4/412/	412 Sylviculture						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	0,00		
221313/99001	Construction de chemins forestiers	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Suivant plans de gestion annuels pour la forêt communale de Roeser. Cf. article 1/412/161000/99001 G (subside de l'Etat).						
	Total 412	0,00	0,00	0,00	0,00		
4/423/	423 Cogénération						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	16 778,40	69 221,60	69 221,60	0,00		
211000/16002	Nouvelle installation de cogénération pour l'agglomération de Roeser-Crauthem	16 778,40	69 221,60	69 221,60	0,00		
	Honoraires en rapport avec l'article apparenté 4/423/222100/16002.						
222100	Installations techniques	0,00	518 000,00	3 000,00	428 000,00		
222100/16002	Nouvelle installation de cogénération pour l'agglomération de Roeser-Crauthem	0,00	518 000,00	3 000,00	428 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/423/	423 Cogénération						
	Suite à l'abrogation du règlement grand-ducal modifié du 30 mai 1994 concernant la production d'énergie électrique basée sur la cogénération par le règlement grand-ducal du 26 décembre 2012 relatif à la production d'électricité basée sur la cogénération à haut rendement il est nécessaire de procéder au remplacement de l'installation actuelle fonctionnant au gaz naturel par une nouvelle installation répondant aux nouveaux critères et fonctionnant sur base de sources d'énergie renouvelables (solution biomasse). Devis du 26/10/2016 approuvé le 19/12/2016 : 442.330,00 € HTVA - 517.526,10 € TVAC. Lancement des travaux en juillet 2018.						
	Total 423	16 778,40	587 221,60	72 221,60	428 000,00		
4/425/	425 Production et Distribution de l'électricité						
222100	Installations techniques	0,00	105 359,08	105 359,08	0,00		
222100/99001	Réseau de distribution d'électricité - Modernisation du réseau (participation)	0,00	105 359,08	105 359,08	0,00		
	Participation à hauteur de 50% aux travaux de pose de tuyaux de réserve réalisés par CREOS en application de l'article 39 de la loi du 01/08/2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité. Travaux clôturés.						
	Total 425	0,00	105 359,08	105 359,08	0,00		
4/430/	430 Tourisme						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	190 355,63	164 644,37	101 785,89	50 000,00		
221313/12003	Aménagement du sentier Peppange-Zoufftgen (Borne des quatre seigneurs)	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Délibération du conseil du 16/06/2003 arrêtant le principe de création d'un chemin touristique entre Peppange et Zoufftgen.						
221313/13015	Aménagement d'un sentier culturel communal	3 214,11	101 785,89	101 785,89	0,00		
	Création d'un sentier culturel dans les localités de la commune. Phase 1 : Peppange-Livange.						
221313/13016	Construction de chemins carrossables au lieu-dit Herchesfeld	187 141,52	62 858,48	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/430/	430 Tourisme						
221313/18004	Consolidation des chemins d'accès pour garantir la praticabilité du site. <i>Aménagement d'un sentier didactique à Crauthem</i> Aménagement d'un sentier didactique dans la forêt de Crauthem.	0,00	0,00	0,00	50 000,00		
	Total 430	190 355,63	164 644,37	101 785,89	50 000,00		
	Total général 4	207 134,03	857 225,05	279 366,57	478 000,00		
4/510/	5 Protection de l'environnement						
4/510/	510 Gestion des déchets						
212000	Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires	60,00	0,00	0,00	0,00		
212000/14005	<i>Gestion électronique des poubelles - Acquisition de logiciel</i>	60,00	0,00	0,00	0,00		
	La loi du 21 mars 2012 relative à la gestion des déchets est entrée en vigueur le 31/03/2012. L'article 20 (9) précise que les communes disposent d'un délai de deux ans à compter de l'entrée en vigueur de la loi pour adapter leurs règlements relatifs à la gestion des déchets aux dispositions légales. Le règlement relatif à la gestion des déchets a été adopté le 29/09/2014 et est entré en vigueur le 01/01/2015. 2015 : acquisition du logiciel pour déterminer les quantités de déchets ménagers résiduels des poubelles. 2016 : acquisition d'un module complémentaire pour la gestion des déchets encombrants.						
238120 S	Apports pour investissements à réaliser	2 872,52	2 900,00	2 900,00	29 000,00		
238120/99001 S	<i>Apports pour investissements à réaliser - Syndicat STEP (parc de recyclage)</i>	2 872,52	2 900,00	2 900,00	29 000,00		
	Syndicat STEP ayant pour objet l'exploitation d'une station d'épuration et la réalisation d'activités de recyclage et de gestion écologique						
	Total 510	2 932,52	2 900,00	2 900,00	29 000,00		
4/520/	520 Gestion des eaux usées						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/520/	520 Gestion des eaux usées						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	117 123,36	51 723,36	65 400,00		
211000/15005	Réseau d'assainissement des eaux usées - Adaptation des réseaux locaux (Remplacement ponctuel de la canalisation dans la localité de Livange) Cf. article apparenté 4/520/222100/15005.	0,00	32 247,90	32 247,90	0,00		
211000/15006	Réseau d'assainissement des eaux usées - Renouvellement de l'équipement technique des stations de pompage (Station de Livange) Cf. article apparenté 4/520/222100/15006.	0,00	7 475,46	7 475,46	0,00		
211000/15007	Réseau d'assainissement des eaux usées - Adaptation des installations (Installation de dégrilleurs aux stations de pompage - Station de Livange) Cf. article apparenté 4/520/222100/15007.	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00		
211000/16003	Réseau d'assainissement des eaux usées - Renouvellement de l'équipement technique des stations de pompage (Station de Peppange) Cf. article apparenté 4/520/222100/16003.	0,00	0,00	0,00	0,00		
211000/16004	Réseau d'assainissement des eaux usées - Adaptation des installations (Installation de dégrilleurs aux stations de pompage - Station de Peppange) Cf. article apparenté 4/520/222100/16004.	0,00	0,00	0,00	0,00		
211000/17004	Réseau d'assainissement des eaux usées - Renouvellement de l'équipement technique des stations de pompage (Station de Berchem) Honoraires en rapport avec l'article apparenté 4/520/222100/17004.	0,00	27 000,00	0,00	27 000,00		
211000/17005	Réseau d'assainissement des eaux usées - Adaptation des installations (Installation de dégrilleurs aux stations de pompage - Station de Berchem) Honoraires en rapport avec l'article apparenté 4/520/222100/17005.	0,00	38 400,00	0,00	38 400,00		
211000/99001	Etablissement du dossier technique relatif aux eaux usées Art. 46 (3) de la loi relative à l'eau : dossier à établir par l'exploitant des infrastructures d'assainissement collectives.	0,00	0,00	0,00	0,00		
222100	Installations techniques	491 619,40	3 514 563,84	2 146 488,24	2 374 000,00		
222100/04001	Réseau d'assainissement des eaux usées - Pose de collecteurs (phase 4 - Roeser)	9 815,10	550 184,90	550 184,90	140 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/520/	520 Gestion des eaux usées						
222100/13001	<p>La phase 4 a été adjugée le 06/07/2006. Réalisation actuellement à l'arrêt en raison d'un refus de droit de passage. Crédit estimatif en prévision d'une éventuelle reprise des travaux.</p> <p>Réseau d'assainissement des eaux usées - Pose de collecteurs (phase 5 - Bivange)</p>	75 924,40	1 624 075,60	1 000 000,00	1 500 000,00		
222100/13002	<p>Projet approuvé le 15/06/2015 : 2.520.000,00 €. Délibération CC.2015-6-15 - 9.0, approuvée le 17/07/2015 - réf.: 19/15/CAC. Cf. article 1/520/162000/13001 G (subside de l'Etat).</p> <p>Réseau d'assainissement des eaux usées - Pose de collecteurs (phase 6 - Kockelscheuer)</p>	125 068,21	326 951,78	326 951,78	0,00		
222100/15004	<p>Projet approuvé le 18/03/2013 : 4.085.000,00 €. Délibération CC.2015-3-18 - 9.0, approuvée le 07/10/2013 - réf.: 19/13/CAC. Cf. article 1/520/162000/13002 G (subside de l'Etat).</p> <p>Réseau d'assainissement des eaux usées - Adaptation des réseaux locaux (Evacuation des eaux superficielles à Peppange)</p>	64 545,27	10 000,00	0,00	0,00		
222100/15005	<p>Identification du projet existant reporté avec numérotation propre (initialement sous l'article 4/520/222100/99001). Projet relatif à l'évacuation des eaux superficielles à Peppange comprenant l'aménagement d'un bassin de rétention (route de Hellange) et le déplacement et le redimensionnement de la canalisation des eaux superficielles vers le fossé 'Crauthemer Gruef'. Devis approuvé le 06/05/2013 : 325.950,00 €.</p> <p>Réseau d'assainissement des eaux usées - Adaptation des réseaux locaux (Remplacement ponctuel de la canalisation dans la localité de Livange)</p>	0,00	260 000,00	0,00	260 000,00		
222100/15006	<p>Remplacement de la canalisation caduque afin de réduire la pénétration des eaux d'apport, ceci dans le but de réduire les frais d'exploitation de la station de pompage et de la station d'épuration STEP. Une inspection par caméra du réseau a été réalisée en 2014. En fonction du rapport de cette inspection, il sera procédé, tronçon par tronçon, au remplacement de la canalisation de la localité de Livange.</p> <p>Réseau d'assainissement des eaux usées - Renouvellement de l'équipement technique des stations de pompage (Station de Livange)</p>	161 948,69	41 521,69	41 521,69	0,00		
	<p>Projet approuvé le 15/12/2014 : 328.279,01 €. Délibération CC.2014-12-15 - 7.1. Renouvellement complet de l'équipement mécanique et</p>						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/520/	520 Gestion des eaux usées						
222100/15007	<p>électromécanique et restauration de l'ouvrage existant de la station de pompage de Livange, mise en service en 1997.</p> <p>Réseau d'assainissement des eaux usées - Adaptation des installations (Installation de dégrilleurs aux stations de pompage - Station de Livange)</p> <p>Projet approuvé le 15/12/2014 pour l'ensemble des ouvrages d'assainissement : 796.068,00 € TVA et honoraires compris. - Equipement de l'ouvrage de Livange - FB 6.01 : 85.000,00 € HTVA. Délibération CC.2014-12-15 - 7.2. Adaptation des installations communales existantes à de nouvelles technologies épuratoires imposées conformément à des objectifs nationaux et internationaux de qualité des eaux. Contrepartie en recette de 75% - Cf. article 1/520/162000/15007 G (subside de l'Etat).</p>	54 317,73	7 829,87	7 829,87	0,00		
222100/16003	<p>Réseau d'assainissement des eaux usées - Renouvellement de l'équipement technique des stations de pompage (Station de Peppange)</p> <p>Renouvellement complet de l'équipement mécanique et électromécanique et restauration de l'ouvrage existant de la station de pompage de Peppange, mise en service en 1997. Projet mise en veille dans l'attente des résultats définitifs de rendement de la nouvelle installation pneumatique de la station de Livange.</p>	0,00	0,00	0,00	0,00		
222100/16004	<p>Réseau d'assainissement des eaux usées - Adaptation des installations (Installation de dégrilleurs aux stations de pompage - Station de Peppange)</p> <p>Projet approuvé le 15/12/2014 pour l'ensemble des ouvrages d'assainissement : 796.068,00 € TVA et honoraires compris. - Equipement de l'ouvrage de Peppange - FB 5.01 : 90.000,00 € HTVA. Contrepartie en recette de 75% - Cf. article 1/520/162000/16004 G (subside de l'Etat). Projet mise en veille dans l'attente des résultats définitifs de rendement de la nouvelle installation pneumatique de la station de Livange.</p>	0,00	0,00	0,00	0,00		
222100/17004	<p>Réseau d'assainissement des eaux usées - Renouvellement de l'équipement technique des stations de pompage (Station de Berchem)</p> <p>Renouvellement complet de l'équipement mécanique et électromécanique et restauration de l'ouvrage existant de la station de pompage de Peppange, mise en service en 1998.</p>	0,00	220 000,00	0,00	220 000,00		
222100/17005	<p>Réseau d'assainissement des eaux usées - Adaptation des installations (Installation de dégrilleurs aux stations de pompage - Station de Berchem)</p>	0,00	254 000,00	0,00	254 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/520/	520 Gestion des eaux usées						
222100/99001	Adaptation des installations communales existantes à de nouvelles technologies épuratoires imposées conformément à des objectifs nationaux et internationaux de qualité des eaux. <i>Réseau d'assainissement des eaux usées - Adaptation des réseaux locaux</i>	0,00	220 000,00	220 000,00	0,00		
	Travaux réalisés en parallèle ou complémentaires aux travaux de collecteurs. Travaux de canalisation dans la rue de Hellange à Crauthem.						
238120 S	Apports pour investissements à réaliser	7 405,32	5 850,00	5 850,00	0,00		
238120/99001 S	<i>Apports pour investissements à réaliser - Syndicat STEP (station d'épuration)</i>	7 405,32	5 850,00	5 850,00	0,00		
	Syndicat STEP ayant pour objet l'exploitation d'une station d'épuration et la réalisation d'activités de recyclage et de gestion écologique.						
240000	Subvention d'investissement en capital	0,00	103 750,00	103 750,00	0,00		
240000/99001	<i>Aides d'investissement aux ménages pour la condamnation des fosses septiques</i>	0,00	103 750,00	103 750,00	0,00		
	Délibération du 10/02/1998, approuvée le 13/07/1998 - n° 346/97/CR - déterminant la part communale et la subvention de la condamnation des fosses septiques.						
	Total 520	499 024,72	3 741 287,20	2 307 811,60	2 439 400,00		
4/532/	532 Mesure d'économie d'énergie						
240000	Subvention d'investissement en capital	8 408,15	12 345,14	12 345,14	10 000,00		
240000/99001	<i>Aides d'investissement aux ménages pour l'économie des ressources naturelles</i>	8 408,15	12 345,14	12 345,14	10 000,00		
	Règlement du 10/06/2013 instituant un régime d'aides pour les personnes physiques en ce qui concerne la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des énergies renouvelables.						
	Total 532	8 408,15	12 345,14	12 345,14	10 000,00		
4/550/	550 Gestion des eaux de surface						
221200	Agencements et aménagements de terrains	0,00	96 000,00	0,00	96 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/550/	550 Gestion des eaux de surface						
221200/99001	Projet Interreg "A(I)qua (IP 2 03 027)" L'objectif général du projet consiste à restaurer les fonctionnalités fondamentales de l'Alzette en tant que rivière transfrontalière et lien culturel historique dans une région marquée par un passé industriel commun. Les objectifs plus spécifiques se déclinent en deux volets : - Améliorer la qualité de la rivière, de façon à ce qu'elle puisse atteindre au plus vite un bon état chimique, - Recréer des espaces naturels de qualité (restauration d'habitats adaptés permettant une augmentation de la biodiversité, le développement de l'avifaune et de la flore et la réinstallation d'espèces disparues) tout en résolvant les phénomènes d'inondation. Cf. contrepartie 1/550/161000/99001.	0,00	96 000,00	0,00	96 000,00		
	Total 550	0,00	96 000,00	0,00	96 000,00		
	Total général 5	510 365,39	3 852 532,34	2 323 056,74	2 574 400,00		
4/612/	6 Logements et équipements collectifs						
4/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	22 870,99	79 629,01	79 629,01	123 500,00		
211000/16005	Création de logements sociaux à Roeser - Etudes Honoraires pour l'établissement d'un projet comme suite à l'acquisition d'un immeuble à Roeser pour l'aménagement de logements sociaux. Cf. article 4/612/221311/16005.	22 870,99	29 629,01	29 629,01	93 500,00		
211000/17006	Création de logements sociaux à Peppange - Etudes Réaménagement de l'ancien presbytère de Peppange.	0,00	50 000,00	50 000,00	30 000,00		
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	1 000 000,00	500 000,00	30 000,00	908 000,00		
221311/16005	Création de logements sociaux à Roeser - Travaux Acquisition et réaménagement d'une maison unifamiliale avec jardin sise à Roeser (41, Grand-rue) en vue de la création d'un ou plusieurs logements sociaux. Devis du 08/12/2016 approuvé le 19/12/2016 : 884.435,78 € HTVA -	1 000 000,00	500 000,00	30 000,00	808 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
221311/17006	984.789,86 TVAC. Création de logements sociaux à Peppange - Travaux	0,00	0,00	0,00	100 000,00		
	Total 612	1 022 870,99	579 629,01	109 629,01	1 031 500,00		
4/622/	622 Circulation						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	2 323,54	167 676,46	167 676,46	100 000,00		
211000/15010	Concept de circulation visant un apaisement du trafic à Roeser	2 323,54	167 676,46	167 676,46	0,00		
	Analyse des possibilités de délestage et d'apaisement du centre de Roeser, étude de circulation, analyse du trafic, définition du principe de circulation, en particulier : - répartition entre le trafic en transit et celui accédant au quartier desservi par la Grand-rue ; - origines-destinations dans le périmètre d'étude ; - impact de la mise en zone de rencontre (totale ou partielle) de la Grand-rue ; - évaluation des itinéraires alternatifs ; - aménagement d'une zone de rencontre Grand-rue.						
211000/18005	Révision du concept de mobilité	0,00	0,00	0,00	50 000,00		
	Révision pour les sites suivants : Parc Luxite ; Ruederstrachen et zone hôtelière à Livange.						
211000/18006	Introduction du parking résidentiel	0,00	0,00	0,00	50 000,00		
	Etude de la situation existante (occupation des parkings et places de stationnement), proposition de réglementation et information de la population (flyer, réunion d'information, brochure etc.).						
	Total 622	2 323,54	167 676,46	167 676,46	100 000,00		
4/623/	623 Parking						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	19 541,92	0,00	0,00	0,00		
221311/16006	Aménagement d'un abri pour vélos derrière la maison communale	19 541,92	0,00	0,00	0,00		
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	10 000,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/623/	623 Parking						
221313/17007	Agrandissement du parking public de la Grand-rue à Roeser Aménagement avec revêtement perméable du parking situé en face de la maison communale. Crédit pour frais d'études.	0,00	10 000,00	0,00	0,00		
	Total 623	19 541,92	10 000,00	0,00	0,00		
4/624/	624 Voirie vicinale						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	209 559,17	169 559,17	237 000,00		
211000/15002	Aménagement d'un trottoir le long du CR186 à Kockelscheuer Cf. article apparenté 4/624/221313/15002.	0,00	62 559,17	62 559,17	40 000,00		
211000/16007	Réaménagement de la rue des Fleurs, Roeser Honoraires en rapport avec l'article apparenté 4/624/221313/16007.	0,00	67 000,00	67 000,00	93 000,00		
211000/17008	Réaménagement de la rue de la Montée, Berchem - Etudes Cf. article appreneté 4/624/221313/17008.	0,00	80 000,00	40 000,00	54 000,00		
211000/18016	Aménagement d'une piste multifonctionnelle entre Crauthem et Peppange - Etudes Remplacement du projet libellé 'CR 132 Crauthem-Bettembourg' figurant à l'article 4/624/221313/09004 suite à la réalisation de la section du CR 132 entre Peppange et Bettembourg par l'administration des Ponts et Chaussées seule. La section du CR 132 entre Crauthem et Peppange est réalisée par l'administration communale sans participation de l'administration des Ponts et Chaussées.	0,00	0,00	0,00	50 000,00		
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	304 516,20	1 362 049,46	343 207,42	2 560 000,00		
221313/09004	CR 132 Crauthem-Bettembourg Projet commun avec les Ponts et Chaussées comprenant le redressement du CR 132 avec création d'un chemin multifonctionnel entre Crauthem et Bettembourg. Suite à la mise en suspens du projet par le MDDI, la Commune entamera seule la partie communale du projet par la réalisation du chemin multifonctionnel. Remplacement par un nouveau projet portant le libellé 'Aménagement d'une piste multifonctionnelle entre Crauthem et	0,00	100 000,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/624/	624 Voirie vicinale						
	Peppange' et distingué par le code détail '18016'.						
221313/14006	Finition de la voirie du lotissement 'Kraizstrachen' à Peppange	0,00	70 500,00	70 500,00	0,00		
	Prise en charge des travaux de finition de la voirie par l'administration communale à la place de l'initiateur. Convention d'exécution supplémentaire du plan d'aménagement particulier - lieudit Kraizstrachen ayant pour objet la réalisation par l'administration communale des travaux de finition de la voirie des rues faisant partie du lotissement : rue Jean-Jacques Knepper ; rue de Zoufftgen ; rue Aloïse Rische ; rue Lily Krier-Becker (délibération CC.2014-4-28 - 3.0). Contrepartie à l'article 1/624/169210/14006 : la dépense est budgétairement neutre.						
221313/14008	Aménagement d'un nouvel accès au lieudit 'bei Zahlach' à Berchem	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00		
	Aménagement d'une voirie d'une longueur de ~ 50m donnant sur la rue Méckenheck pour la viabilisation d'une place à bâtir de M. Stéphane Quaring, comprenant les travaux de voirie, la pose d'une canalisation eaux usées Dn 300, la prolongation du réseau d'eau potable et des d'autres réseaux (Creos, Sudgaz, Numéricâble, PostLuxembourg). Contrepartie à l'article 1/624/169210/14008 : la dépense est budgétairement neutre.						
221313/15002	Aménagement d'un trottoir le long du CR186 à Kockelscheuer	0,00	350 000,00	5 000,00	665 000,00		
	Prolongation du trottoir aménagé dans le cadre du réaménagement du CR 186 par l'aménagement d'un carrefour au PR 2,425 avec raccordement d'un côté de l'accès au Parc d'activités « Luxite » et de l'autre de l'accès au village de Kockelscheuer. Longueur du trottoir : ~620 mètres. Report de 2016 à 2017.						
221313/15011	Aménagement d'un trottoir dans la rue de Crauthem à Peppange	98 370,30	5 207,42	5 207,42	0,00		
	Création d'un trottoir sur une longueur de 90 m le long du monastère avec un retour dans la rue St Benoit et la rue de la Montagne nécessitant le déplacement du mur de soutènement des jardins du monastère.						
221313/15013	Rue Auguste Schumacher, Crauthem : remise en état	50 687,28	0,00	0,00	0,00		
	Le projet est réparti sur deux exercices : 2015 : Phase 1 (remplacement de la conduite d'eau). 2016 : Phase 2 (nouveau tapis de roulement).						
221313/15014	Route vicinale reliant Berchem (rue Méckenheck) au CR 186 : remise en état	20 360,82	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/624/	624 Voirie vicinale						
	Les travaux de remise en état de la chaussée concernent un tronçon de 300 m situé en contrebas de la station Aral de l'aire de Berchem.						
221313/15015	Aménagement d'un chemin au lieudit « Hieselstrachen » à Peppange	0,00	30 000,00	30 000,00	15 000,00		
	Aménagement d'un chemin le long de la « Cité Kirchwois » au sur une longueur de 500 m (finition en concassé de carrière grès de Luxembourg).						
221313/16007	Réaménagement de la rue des Fleurs, Roeser	0,00	470 000,00	0,00	1 300 000,00		
	Réaménagement de la rue des Fleurs en vue du renouvellement complet de la de la chaussée, des trottoirs et des infrastructures.						
221313/16008	Réfection de chemins vicinaux à Berchem-Haut - Section 1	53 616,61	75 000,00	75 000,00	0,00		
	Première phase de réfection d'un ensemble de chemins vicinaux dans la partie haute de Berchem.						
	Section de 480 mètres reliant la partie supérieure de la rue de la Montée et la partie médiane de la rue Méckenheck.						
221313/16009	Réfection du chemin multifonctionnel le long du CR 159	16 943,88	0,00	0,00	0,00		
	Réfection d'une section de 524 mètres comprise entre le n° 83 de la rue de Bettembourg à Berchem (à hauteur du passage pour piétons) et le début de la zone d'activités de Livange.						
221313/17008	Réaménagement de la rue de la Montée, Berchem - Travaux	0,00	0,00	0,00	300 000,00		
	Projet de réaménagement de la rue de la Montée, dont le dernier aménagement date des années 1985-1986, en vue du renouvellement de la chaussée, des trottoirs et des infrastructures avec installation de la conduite de gaz.						
221313/17009	Renouvellement du tapis de la rue de la Forge à Bivange	0,00	37 500,00	37 500,00	0,00		
221313/17010	Renouvellement du tapis de la rue Metzler à Crauthem	0,00	32 000,00	32 000,00	0,00		
221313/18007	Réfection d'un chemin vicinal - lieudit Weyerfeld à Bivange	0,00	0,00	0,00	60 000,00		
	Devis (projet No: 200919) établi le 23 octobre 2017 par l'ASTA approuvé le 18/12/2017 : - Projet 200919,1 - Application d'enrobés denses à chaud sur le chemin " Weyerfeld " à Bivange : 60.000,00 €						
221313/18008	Réfection d'un chemin vicinal - lieudit Laangebiert à Roeser	0,00	0,00	0,00	64 000,00		
	Devis (projet No: 200919) établi le 23 octobre 2017 par l'ASTA approuvé le 18/12/2017 :						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/624/	624 Voirie vicinale						
	- Projet 200919,2 - Application d'enrobés denses à chaud sur le chemin " Laangebierg " à Roeser : 64.000,00 €						
221313/18009	<i>Renouvellement du tapis de la rue Hoehl à Roeser</i>	0,00	0,00	0,00	36 000,00		
221313/99001	<i>Réfection de trottoirs de la voirie communale</i>	64 537,31	71 842,04	88 000,00	0,00		
	Remise en état des trottoirs dans le cadre des projets de PostLuxembourg et de Creos. Travaux clôturés dans le courant de l'année 2017.						
221313/99002	<i>Réfection de la chaussée de la voirie communale</i>	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00		
	Crédit pour travaux imprévus.						
	Total 624	304 516,20	1 571 608,63	512 766,59	2 797 000,00		
4/625/	625 Parcs						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	36 637,52	470 735,75	65 735,75	530 000,00		
221313/13004	<i>Réaménagement du parc de la rue des Sacrifiés (Parc Kolla)</i>	6 861,83	50 735,75	50 735,75	0,00		
	Devis estimatif établi le 20/10/2012 par le service technique communal. Le projet comprend trois phases ayant pour objectif l'aménagement de zones de jeux, de fitness et de détente : 1. PHASE 1 - Zone des petits (2 à 5 ans) : 155.000,00 € 2. PHASE 2 - Zone de sports et fitness (adultes) : 135.000,00 € 3. PHASE 3 - Zone des grands (6 à 13 ans) : 360.000,00 € - Total général : 650.000,00 € TVAC. 2013 : réalisation des phases 1 et 2. 2014 : réalisation de la phase 3. Projet clôturé fin 2017.						
221313/15003	<i>Aménagement d'un skateparc</i>	0,00	150 000,00	0,00	180 000,00		
	Devis estimatif, établi par le service technique communal, relatif à l'aménagement d'un skateparc à proximité du parc Kolla, derrière l'ancien presbytère à Roeser : 180.000,00 € TVAC. Cf. contrepartie 1/625/161000/15003 (subside).						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/625/	625 Parcs						
221313/16010	<i>Aménagement de plaines de jeux - Pavillon annexe de l'école de Berchem/Bivange</i>	29 775,69	0,00	0,00	0,00		
	Après les travaux d'extension du pavillon annexe réalisés en 2014 il est procédé à l'aménagement d'un espace de jeux pour les écoliers.						
221313/17011	<i>Réaménagement et mise en valeur du Jardin du Monastère de Peppange</i>	0,00	270 000,00	15 000,00	350 000,00		
	Projet proposé dans le cadre de l'amélioration de la qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale. Devis à soumettre au vote du conseil communal.						
	Total 625	36 637,52	470 735,75	65 735,75	530 000,00		
4/626/	626 Cimetières						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	110 899,78	19 100,22	3 648,44	0,00		
221313/01001	<i>Cimetière de Crauthem - Aménagements divers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Projet réalisé en plusieurs phases réparties sur plusieurs exercices budgétaires. Décompte définitif établi le 01/06/2015 et approuvé le 15/06/2015.						
221313/16011	<i>Cimetière de Crauthem - Extension</i>	110 899,78	19 100,22	3 648,44	0,00		
	Extension du cimetière de Crauthem par l'aménagement d'une nouvelle plateforme (plateforme B).						
	Total 626	110 899,78	19 100,22	3 648,44	0,00		
4/627/	627 Ateliers						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	686,03	358 955,27	358 955,27	0,00		
221311/13014	<i>Aménagements des dépôts du service technique - Dépôt secondaire de Roeser</i>	686,03	358 955,27	358 955,27	0,00		
	Bâtiment situé au 51, Grand-rue à Roeser. 2017 : Aménagement d'une mezzanine en relation avec la démolition du dépôt secondaire de Berchem (ancienne menuiserie). 2014-2016 : Assainissement et mise en conformité du dépôt secondaire du service technique - Devis approuvé le 10/06/2013 : 425.000,00 e.						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/627/	627 Ateliers						
222200	Machines	0,00	0,00	0,00	40 000,00		
222200/99001	Acquisition matériel et équipement spécial	0,00	0,00	0,00	40 000,00		
	Programme d'acquisition 2018 : masse de roue pour tracteur New Holland ; G35-130 enfouisseur "Umkehrfraise" pour tracteur Ferrari ; pilloneuse ; container chauffe-asphalte.						
223220	Véhicules spéciaux	24 229,24	242 770,76	241 500,00	165 000,00		
223220/17012	Acquisition d'une nouvelle balayeuse aspiratrice compacte et automotrice	0,00	195 000,00	205 000,00	0,00		
	Remplacement de la balayeuse acquise en 2000.						
223220/18015	Acquisition d'un engin multiservice (Multicar)	0,00	0,00	0,00	165 000,00		
	Acquisition d'un nouvel engin multiservice en remplacement de l'engin acquis en 2002.						
223220/99001	Acquisition de véhicules spéciaux	24 229,24	47 770,76	36 500,00	0,00		
	- Programme d'acquisition 2018 : cf. article 4/627/223220/18015. - Programme d'acquisition 2017 : coupe haies à disques ; remorque ; broyeur ; 2 sous-chassis pour containers. - Programme d'acquisition 2016 : marteau-piqueur ; faucheuse et coupe-haies pour équiper le tracteur acquis en 2012 ; fourches pour bulldozer Mecalac ; module brosse pour tracto-pelle.						
	Total 627	24 915,27	601 726,03	600 455,27	205 000,00		
4/628/	628 Hygiène publique						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	6 594,39	16 212,60	16 212,60	0,00		
221311/15017	Aménagement d'installations sanitaires à Crauthem et Peppange	6 594,39	16 212,60	16 212,60	0,00		
	2017 : fonçage pour raccordement à l'électricité 2016 : installation d'une porte coulissante anti-vandalisme aux toilettes publiques du parc Kolla. 2015 : - Mise en place d'une installation sanitaire au terminus de la ligne 144 du RGTR (arrêt Duerfplaz) suivant la recommandation de la lettre-circulaire du MDDI du 09/09/2014 - réf. AK/8637/2014. - Aménagement de toilettes publiques dans le parc de la rue des Sacrifiés (parc Kolla) à la demande du public.						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/628/	628 Hygiène publique						
	Total 628	6 594,39	16 212,60	16 212,60	0,00		
4/630/	630 Alimentation en eau						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00		
211000/99001	Etablissement du dossier technique relatif à la qualité des eaux	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Art. 42 (3) de la loi relative à l'eau : dossier à établir par l'exploitant des infrastructures d'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine.						
222100	Installations techniques	1 248 998,98	465 120,54	458 120,54	50 000,00		
222100/13008	Pose d'une conduite d'eau DN 400 Kockelscheuer - Livange	1 202 092,78	408 120,54	408 120,54	0,00		
	Projet approuvé le 30/03/2015 : 1.579.500,00 €. Délibération du conseil CC.2015-3-30 - 12.0 approuvée le 23/04/2015 sous le n° 83/15/CAC. Conduite d'adduction d'eau potable entre le réservoir « Kockelscheuer » et la localité de Livange fermant le réseau d'eau en circuit et permettant de garantir la distribution d'eau même en cas de non fonctionnement de l'un des réservoir d'eau. Travaux réalisés parallèlement à la phase 6 du projet d'assainissement.						
222100/99001	Remplacement des compteurs d'eau avec système de lecture à distance	46 906,20	57 000,00	50 000,00	50 000,00		
	2011-2012 : Phase 1 (Roeser et Livange) 2013-2015 : Phase 2 (Crauthem) 2016-2017 : Phase 3 (Peppange) 2018-.... : Phase 4 (Bivange)						
	Total 630	1 248 998,98	465 120,54	458 120,54	50 000,00		
4/640/	640 Eclairage public						
222100	Installations techniques	45 704,08	44 000,00	44 000,00	60 000,00		
222100/14004	Modernisation de l'éclairage public - Crauthem, rue Dr Auguste Schumacher	6 829,48	0,00	0,00	0,00		
222100/16012	Modernisation de l'éclairage public - Roeser, rue des Sacrifiés	9 590,20	0,00	0,00	0,00		
222100/16013	Modernisation de l'éclairage public - Bivange, rue de la Poste	5 841,69	0,00	0,00	0,00		
222100/16014	Modernisation de l'éclairage public - Crauthem, rue nei Wiss	13 852,51	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/640/	640 Eclairage public						
222100/16015	Modernisation de l'éclairage public - Roeser, rue M. Thomas-Clement	5 327,89	0,00	0,00	0,00		
222100/16016	Modernisation de l'éclairage public - Roeser, rue de la Forge	4 262,31	0,00	0,00	0,00		
222100/17013	Modernisation de l'éclairage public - Crauthem, rue Lankert	0,00	13 500,00	13 500,00	0,00		
222100/17014	Modernisation de l'éclairage public - Crauthem, rue Roger Krier	0,00	8 500,00	8 500,00	0,00		
222100/17015	Modernisation de l'éclairage public - Crauthem, rue Op der Stee	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00		
222100/18010	Modernisation de l'éclairage public - Bivange, rue de Kockelscheuer	0,00	0,00	0,00	11 000,00		
222100/18011	Modernisation de l'éclairage public - Livange, rue J. Lentz	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
222100/18012	Modernisation de l'éclairage public - Roeser, rue op der Hoehl	0,00	0,00	0,00	7 000,00		
222100/18013	Modernisation de l'éclairage public - Roeser, rue Weirig	0,00	0,00	0,00	7 000,00		
222100/18014	Modernisation de l'éclairage public - Kockelscheuer, rue de la Ferme	0,00	0,00	0,00	15 000,00		
222100/99001	Modernisation de l'éclairage public	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Crédit pour travaux imprévus n'entrant pas dans le cadre de l'entretien courant.						
	Total 640	45 704,08	44 000,00	44 000,00	60 000,00		
4/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	37 436,83	155 560,29	155 560,29	0,00		
211000/10002	Maison "a Janes", Berchem - Aménagement	37 436,83	155 560,29	155 560,29	0,00		
	Cf. article apparenté 4/650/221311/10002.						
221100	Terrains	131 460,43	122 920,57	122 920,57	0,00		
221100/99001	Acquisition de terrains non affectés	131 460,43	122 920,57	122 920,57	0,00		
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	1 931,20	1 494 068,80	1 494 068,80	400 000,00		
221311/10002	Maison "a Janes", Berchem - Aménagement	1 931,20	1 084 068,80	1 084 068,80	0,00		
	Projet de rénovation et de transformation de la maison 'A Janes' à Berchem en maison des clubs. Devis approuvé le 21/03/2016 : 1.321.110,48 €.						
221311/99001	Acquisition de bâtiments non affectés	0,00	410 000,00	410 000,00	400 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
	Alimentation de crédit en cas d'opportunité et sur décision spécifique du conseil communal.						
	Total 650	170 828,46	1 772 549,66	1 772 549,66	400 000,00		
4/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
291500	Dotation au fonds de réserve logement	324 561,30	0,00	0,00	11 736,00		
<i>291500/99001</i>	<i>Dotation au fonds de réserve pacte logement</i>	324 561,30	0,00	0,00	11 736,00		
	Mise en réserve des subsides de l'Etat pour la création de nouveaux logements et des équipements collectifs jusqu'à la réalisation des objectifs fixés par la convention. Cf. contrepartie sous 1/690/168000/99001 G. Suivant instructions de la circulaire ministérielle n° 2749 du 12/12/2008 - Dispositions relatives aux contributions financières de l'Etat aux communes introduites par la législation relative au pacte logement. Le fonds présente au 26/06/2017 un total de 949.502,62 € après avoir été ponctionné de 1.000.000 €.						
	Total 690	324 561,30	0,00	0,00	11 736,00		
	Total général 6	3 318 392,43	5 718 358,90	3 750 794,32	5 185 236,00		
4/821/	8 Loisirs, culture et culte						
	821 Terrains de sports						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	50 000,00	50 000,00	150 000,00		
<i>211000/16017</i>	<i>Construction d'un nouveau local de tennis et aménagement de nouveaux courts de tennis avec prolongation de la rue des Sacrifiés</i>	0,00	50 000,00	50 000,00	150 000,00		
	Cf. article apparenté 4/821/221313/16017.						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	300 000,00	0,00	1 800 000,00		
<i>221313/16017</i>	<i>Construction d'un nouveau local de tennis et aménagement de nouveaux courts de tennis avec prolongation de la rue des Sacrifiés</i>	0,00	300 000,00	0,00	1 800 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/821/	821 Terrains de sports						
	Remplacement du court de tennis de Berchem qui doit faire place pour le nouveau campus scolaire de Berchem-Bivange. Devis soumis au conseil communal le 21/12/2017 : 1. Construction d'un nouveau local pour le club de tennis à Crauthem : 818.000,00 € TVAC 2. Jonction routière entre la rue Hoffmann et la rue des Sacrifiés à Crauthem : 1.612.000,00 € TVAC. T. Coût global du projet : 2.430.000,00 € TVAC.						
	Total 821	0,00	350 000,00	50 000,00	1 950 000,00		
4/822/	822 Halls sportifs						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	144 850,92	20 149,08	20 149,08	0,00		
221311/16020	Mise en conformité du hall sportif de Crauthem	144 850,92	20 149,08	20 149,08	0,00		
	Article créé par délibération du 21/03/2016 par le vote d'un crédit nouveau de 165.000,00 € pour le financement des travaux de mise en conformité du hall sportif pour le besoin des activités de la MR.						
223410	Mobilier	4 526,22	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
223410/99001	Acquisition de mobilier et d'équipement pour le hall sportif	4 526,22	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
	Acquisition de mobilier et matériel divers non spécifié.						
	Total 822	149 377,14	23 149,08	23 149,08	3 000,00		
4/823/	823 Piscines						
238120 S	Apports pour investissements à réaliser	0,00	48 000,00	48 000,00	201 500,00		
238120/99001 S	Apports pour investissements à réaliser - Syndicat SPIC	0,00	48 000,00	48 000,00	201 500,00		
	Total 823	0,00	48 000,00	48 000,00	201 500,00		
4/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	13 793,68	31 273,82	31 273,82	65 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
211000/13012	Construction d'un centre associatif (Veräinshaus) Cf. article apparenté 4/831/221311/13012.	13 793,68	31 273,82	31 273,82	65 000,00		
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	1 000 000,00	0,00	500 000,00		
221311/13012	Construction d'un centre associatif (Veräinshaus) Devis à soumettre au vote du conseil communal.	0,00	1 000 000,00	0,00	500 000,00		
223410	Mobilier	11 992,00	8 508,00	8 508,00	15 000,00		
223410/99001	Acquisition de mobilier 2018 : tables pour la salle Family of Man. 2016 et 2017 : acquisition de mobilier pour la salle François Blouet.	11 992,00	8 508,00	8 508,00	15 000,00		
	Total 831	25 785,68	1 039 781,82	39 781,82	580 000,00		
4/890/	890 Autres loisirs, culture et cultes						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	3 956,94	6 043,06	0,00	0,00		
211000/16018	Mise en conformité de la salle de musique Honoraires pour l'élaboration d'un projet dont la réalisation est prévue par le PPF pour l'année 2017.	3 956,94	6 043,06	0,00	0,00		
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	100 000,00	0,00	0,00		
221311/16018	Mise en conformité de la salle de musique Report de la réalisation du projet à 2019.	0,00	100 000,00	0,00	0,00		
	Total 890	3 956,94	106 043,06	0,00	0,00		
	Total général 8	179 119,76	1 566 973,96	160 930,90	2 734 500,00		
	9 Enseignement						
4/910/	910 Enseignement fondamental						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/910/	910 Enseignement fondamental						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	77 448,48	1 114 852,63	1 062 255,24	1 100 000,00		
211000/14012	<i>Pôle scolaire de Crauthem (bâtiment principal) - Mise en conformité avec rénovation</i> Cf. article apparenté 4/910/221311/14012.	15 321,48	52 597,39	0,00	0,00		
211000/15020	<i>Pôle scolaire de Berchem/Bivange - Construction d'un campus scolaire - Etudes</i> Cf. article apparenté 4/910/221311/15020.	62 127,00	1 062 255,24	1 062 255,24	1 100 000,00		
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	20 844,40	0,00	0,00	1 850 000,00		
221311/14012	<i>Pôle scolaire de Crauthem (bâtiment principal) - Mise en conformité avec rénovation</i> L'avant-projet détaillé relatif aux travaux de transformation, de rénovation et de mise en conformité a été approuvé par délibération du conseil communal du 30/03/2015 avec un montant global de 3.676.639,80 € HTVA. a. 1ère phase : mise en conformité du bâtiment existant. Devis approuvé le 30/03/2015 : 1.801.000,00 € b. 2e phase : remise en état de la cage d'escalier avec ascenseur. Devis approuvé le 16/12/2013 : 458.500,00 € Projet clôturé.	10 998,53	0,00	0,00	0,00		
221311/14013	<i>Pôle scolaire de Bivange/Berchem - pavillon annexe - Mise en conformité</i> Mise en conformité de la partie du rez-de-chaussée	9 845,87	0,00	0,00	0,00		
221311/15020	<i>Pôle scolaire de Berchem/Bivange - Construction d'un campus scolaire - Travaux</i> Le nouvel édifice scolaire prévoit de regrouper les structures de l'enseignement fondamental, de l'éducation différenciée et de la maison relais. Il dispose ainsi principalement de 10 salles de cours enseignement scolaire avec 3 salles d'appoint, 10 salles de cours enseignement différencié avec 2 salles d'appoint, ainsi que d'un vaste espace de restauration pour la maison relais. Le regroupement permet de mettre en commun 3 ateliers, 3 salles fonctionnelles, plusieurs salles d'activité ainsi qu'une bibliothèque. Une cuisine éducative avec espace de restauration pour l'éducation différenciée complète le programme des activités. Le hall sportif est principalement destiné à l'éducation sportive des enfants. Il inclut également une salle pour un	0,00	0,00	0,00	1 850 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/910/	910 Enseignement fondamental						
	airtramp et un espace d'escalade. Sous le hall sportif sera aménagé un parking pour le personnel.						
	Devis relatif aux travaux de déviation des réseaux et canalisations approuvée le 20/11/2017 : 460.000,00 €. Devis des travaux de construction à suivre.						
	Exercice 2018 : Réalisation des travaux de démolition du bâtiment des clubs (Internetstuff, CVF et HC Berchem) et du bâtiment scolaire, des travaux de déviation des réseaux et canalisations et des travaux du gros-œuvre.						
223410	Mobilier	27 703,66	16 296,34	16 296,34	14 000,00		
223410/99001	Acquisition de mobilier pour l'école fondamentale	27 703,66	16 296,34	16 296,34	14 000,00		
	Mobilier pour les trois cycles.						
223500	Matériel informatique (hardware)	10 366,33	72 380,00	72 380,00	42 000,00		
223500/99001	Acquisition de matériel informatique pour l'école fondamentale	10 366,33	72 380,00	72 380,00	42 000,00		
	Total 910	136 362,87	1 203 528,97	1 150 931,58	3 006 000,00		
	Total général 9	136 362,87	1 203 528,97	1 150 931,58	3 006 000,00		
	TOTAL GENERAL	4 745 920,06	14 791 336,25	8 532 002,61	15 330 599,21		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

(Cette ventilation n'est pas requise au cas où les ouvriers, le matériel roulant, etc., sont affectés à des services bien distincts.)

N.B. Le crédit global à prévoir au budget est inscrit à un article de la fonction spéciale 000 ci-dessous. Il est ventilé suivant les besoins approximatifs, estimés pour les fonctions pouvant entrer en ligne de compte, et les tranches de crédit sont reportées aux articles correspondants de la formule budgétaire.

Le receveur tiendra une chemise pour chaque article de la fonction spéciale 000 et y imputera les dépenses en cours d'exercice. Les pièces comptables sont et restent classées dans les chemises de ces articles. A la clôture de l'exercice la dépense globale est ventilée et reportée sur les différents articles budgétaires suivant une clef de répartition, déterminée soit sur la base de rapports de travail, soit sur la base d'une estimation raisonnée de l'administration communale.

**TABLEAU COMPARATIF
DES RECETTES ET DES DEPENSES ORDINAIRES DE DIVERS SERVICES COMMUNAUX**

		Budget rectifié 2017		Budget 2018	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
241	Crèche Méckenhaïschen	735 055,00	1 337 030,00	755 055,00	1 372 100,00
242	Maison relais Drachenhiel	1 830 000,00	2 600 150,00	1 830 000,00	2 719 950,00
510	Gestion des déchets	608 700,00	719 600,00	608 700,00	789 850,00
520	Gestion des eaux usées	985 000,00	805 200,00	985 000,00	841 300,00
630	Distribution d'eau	850 000,00	781 000,00	890 000,00	865 060,00

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET RECTIFIÉ DE L'EXERCICE 2017

SERVICE ORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	45 717,72	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	15 787 122,20	5 473 879,42		
2	Protection sociale	2 614 955,00	4 723 184,25		
3	Ordre et sécurité publics	7 600,00	177 709,50		
4	Affaires économiques	245 150,00	409 137,00		
5	Protection de l'environnement	1 682 200,00	1 695 491,11		
6	Logements et équipements collectifs	959 900,00	2 904 219,97		
7	Santé	0,00	4 950,00		
8	Loisirs, culture et culte	24 000,00	1 193 284,80		
9	Enseignement	20 400,00	2 967 099,44		
SERVICE ORDINAIRE TOTAUX GENERAUX		21 387 044,92	19 548 955,49		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET RECTIFIÉ DE L'EXERCICE 2017

SERVICE EXTRAORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	0,00	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	0,00	145 636,36		
2	Protection sociale	745 600,00	669 286,14		
3	Ordre et sécurité publics	17 300,00	52 000,00		
4	Affaires économiques	0,00	279 366,57		
5	Protection de l'environnement	484 000,00	2 323 056,74		
6	Logements et équipements collectifs	577 480,76	3 750 794,32		
8	Loisirs, culture et culte	0,00	160 930,90		
9	Enseignement	0,00	1 150 931,58		
SERVICE EXTRAORDINAIRE TOTAUX GENERAUX		1 824 380,76	8 532 002,61		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 2018

SERVICE ORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	0,00	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	16 384 665,00	5 496 300,00		
2	Protection sociale	2 692 955,00	4 949 800,00		
3	Ordre et sécurité publics	42 675,00	298 811,00		
4	Affaires économiques	256 793,00	501 650,00		
5	Protection de l'environnement	1 682 200,00	1 938 350,00		
6	Logements et équipements collectifs	998 000,00	3 058 210,00		
7	Santé	0,00	10 850,00		
8	Loisirs, culture et culte	34 000,00	1 271 295,00		
9	Enseignement	21 000,00	1 625 350,00		
SERVICE ORDINAIRE TOTAUX GENERAUX		22 112 288,00	19 150 616,00		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 2018

SERVICE EXTRAORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	0,00	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	5 400 000,00	554 600,00		
2	Protection sociale	0,00	767 863,21		
3	Ordre et sécurité publics	0,00	30 000,00		
4	Affaires économiques	122 000,00	478 000,00		
5	Protection de l'environnement	1 066 000,00	2 574 400,00		
6	Logements et équipements collectifs	1 063 236,00	5 185 236,00		
8	Loisirs, culture et culte	0,00	2 734 500,00		
9	Enseignement	0,00	3 006 000,00		
SERVICE EXTRAORDINAIRE TOTAUX GENERAUX		7 651 236,00	15 330 599,21		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET RECTIFIÉ DE L'EXERCICE 2017

	Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
	Service ordinaire	Service extraordinaire	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	21 387 044,92	1 824 380,76		
Total des dépenses	19 548 955,49	8 532 002,61		
Boni propre à l'exercice	1 838 089,43			
Mali propre à l'exercice		6 707 621,85		
Boni du compte 2016	9 881 355,07		9 437 077,41	444 277,66
Mali du compte 2016				
Boni général	11 719 444,50		11 275 166,84	
Mali général		6 707 621,85		6 263 344,19
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 6 707 621,85	+ 6 707 621,85	- 6 263 344,19	+ 6 263 344,19
Boni présumé fin 2017	5 011 822,65			
Mali présumé fin 2017				

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 2018

	Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
	Service ordinaire	Service extraordinaire	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	22 112 288,00	7 651 236,00		
Total des dépenses	19 150 616,00	15 330 599,21		
Boni propre à l'exercice	2 961 672,00			
Mali propre à l'exercice		7 679 363,21		
Boni présumé fin 2017	5 011 822,65			
Mali présumé fin 2017				
Boni général	7 973 494,65			
Mali général		7 679 363,21		
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 7 679 363,21	+ 7 679 363,21		
Boni définitif	294 131,44			
Mali définitif				

COMMUNE
DE
ROESER

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

EXTRAIT DU REGISTRE
AUX
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL



Séance publique du 21 décembre 2017

Date de l'annonce publique : 08/12/2017
Date de la convocation des conseillers : 08/12/2017

Présents

JUNGEN, bourgmestre ; PESCH-DONDELINGER, échevin ; QUINTUS-SCHANEN, échevin ; BERGER, conseiller ; BRIX, conseiller ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseiller ; MARQUES, conseiller ; MICHELS, conseiller ; REDING, conseiller ; REITER, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; STRECKER, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.

Absent excusé

BERGER, conseiller.

Le conseil communal,

Vu les propositions du collège des bourgmestre et échevins relatives au budget rectifié de l'exercice **2017** et au budget de l'exercice **2018** ;
Vu le chapitre 1^{er} du titre 4 de la loi communale ;
Vu les dispositions et instructions sur la matière ;

A R R Ê T E

par neuf (9) voix contre une (1) voix et deux (2) abstentions
le budget rectifié de l'exercice 2017

par neuf (9) voix contre une (1) voix et deux (2) abstentions
le budget de l'exercice 2018

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)
Roeser, le vendredi 22 décembre 2017
Le bourgmestre,

Le secrétaire,



Le Ministre de l'Intérieur,

Vu l'article 124 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la délibération du conseil communal de la commune de Roeser du 21 décembre 2017 portant adoption du budget rectifié 2017 et du budget 2018 ;

Vu ses observations ;

arrête

le budget rectifié 2017 et le budget 2018 de la commune de Roeser.

Luxembourg, le 25 janvier 2018


Dan Kersch



Commentaires :

Il est rappelé que l'arrêté définitif des recettes et des dépenses budgétaires par le ministre de l'Intérieur, conformément à l'article 124 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, ne dispense pas les autorités communales de se soumettre aux procédures d'approbation et de contrôle spécifiques prévues par la loi et ne préjuge pas les décisions que l'autorité supérieure prendra au niveau de celles-ci.

Il est rappelé que les budgets du secteur communal sont soumis aux principes de la sincérité, de l'exactitude, de l'universalité et de l'équilibre budgétaires inscrits aux articles 116, 117 et suivants de la loi communale.

En ce qui concerne les reports à inscrire au budget rectifié 2017, les responsables communaux sont invités de se baser sur le résultat de l'exercice tel qu'il est inscrit au compte 2016. Il y a lieu de signaler que l'exercice 2016 a été clôturé avec un boni ordinaire de 9.437.077,41 € et un boni extraordinaire de 444.277,66 €.

	Montants fixés par l'entité		Montants fixés par le Ministre	
	Service Ordinaire	Service Extraordinaire	Service Ordinaire	Service Extraordinaire
Total des recettes	22.112.288,00	7.651.236,00	22.112.288,00	7.651.236,00
Total des dépenses	19.150.616,00	15.330.599,21	19.150.616,00	15.330.599,21
Boni propre à l'exercice	2.961.672,00	0,00	2.961.672,00	0,00
Mali propre à l'exercice	0,00	7.679.363,21	0,00	7.679.363,21
Boni présumé du rectifié	5.011.822,65	0,00	5.011.822,65	0,00
Mali présumé du rectifié	0,00	0,00	0,00	0,00
Boni général	7.973.494,65	0,00	7.973.494,65	0,00
Mali général	0,00	7.679.363,21	0,00	7.679.363,21
Transfert ordinaire vers extraordinaire	7.679.363,21	7.679.363,21	7.679.363,21	7.679.363,21
Boni définitif	294.131,44	0,00	294.131,44	0,00
Mali définitif	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montants fixés par l'entité		Montants fixés par le Ministre	
	Service Ordinaire	Service Extraordinaire	Service Ordinaire	Service Extraordinaire
Total des recettes	21.387.044,92	1.824.380,76	21.387.044,92	1.824.380,76
Total des dépenses	19.548.955,49	8.532.002,61	19.548.955,49	8.532.002,61
Boni propre à l'exercice	1.838.089,43	0,00	1.838.089,43	0,00
Mali propre à l'exercice	0,00	6.707.621,85	0,00	6.707.621,85
Boni du compte [N-2]	9.881.355,07	0,00	9.437.077,41	444.277,66
Mali du compte [N-2]	0,00	0,00	0,00	0,00
Boni général	11.719.444,50	0,00	11.275.166,84	0,00
Mali général	0,00	6.707.621,85	0,00	6.263.344,19
Transfert ordinaire vers extraordinaire	6.707.621,85	6.707.621,85	6.263.344,19	6.263.344,19
Boni définitif	5.011.822,65	0,00	5.011.822,65	0,00
Mali définitif	0,00	0,00	0,00	0,00